# RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2025

**LA VILLE CITOYENNE À VIVRE ET À FAIRE VIVRE, UNE VILLE RESPONSABLE ŒUVRANT À LA PRÉSERVATION DE SES ÉQUILIBRES FINANCIERS ET DE SON AUTO-FINANCEMENT**

OPÉRATION «MAIRE DANS LES QUARTIERS»

RÉUNION DEAL/DEETS
TRAVAUX DE MISE EN SÉCURITÉ DES PONTS

OPÉRATION NETTOYAGE ET DÉBLAIEMENT DES ENCOMBRANTS

PRIX DE LA RÉSILIENCE

ESPACE DE SANTÉ GAYA

# Saint-Claude,
## Un riche patrimoine naturel, un trésor inestimable à préserver

CHUTE DU GALLION

MAISON BIOCLIMATIQUE

SOIRÉE DE RESTITUTION DE L'ABC

EMBELLISSEMENT PAR LES ACM

OPÉRATION «DE LA GRAINE À L'ASSIETTE» AVEC LES SCOLAIRES

FRESQUE PLACETTE FERDINAND

# Table des matières


INTRODUCTION ..... 5

1. Cadre réglementaire du Débat d'Orientations Budgétaires ..... 5
2. Calendrier budgétaire règlementaire ..... 6
3. Cadre interne ..... 6

I. LE CONTEXTE ECONOMIQUE et financier ..... 7

A. LES PERSPECTIVES ECONOMIQUES MONDIALES : Une croissance mondiale hétérogène et incertaine *(source : FMI, janv. 2025)* ..... 7

B. Le contexte national (dernier chiffres BCE mars 2025) ..... 8

1. Croissance économique : une activité ralentie en 2025 avant un rebond en 2026 ..... 8
2. Les finances publiques ..... 9
3. La situation financière au niveau communal : un rythme ..... 10

C. Le contexte local ..... 12

1. Une conjoncture économique guadeloupéenne fragile malgré la reprise du climat des affaires ..... 12
2. L'analyse financière des communes de Guadeloupe *(étude AMF, novembre 2024)* ..... 14

II. CONTEXTE D'ELABORATION DU BUDGET PRIMITIF 2025 ..... 16

A. la trajectoire des finances publiques : les collectivités parties prenantes de l' effort de redressement des comptes publics ..... 16

B. Les principales dispositions intéressant les collectivités territoriales DU BLOC LOCAL ..... 17

III. LA TRAJECTOIRE BUDGETAIRE 2025 DE LA VILLE DE SAINT-CLAUDE ..... 21

A. La commune de Saint-Claude en données : éléments contextuels internes ..... 21

1. Les Dépenses de Fonctionnement ..... 22
2. Recettes de Fonctionnement ..... 23
3. Dépenses d'Investissement ..... 24
4. Recettes d'Investissement ..... 25

B. LES GRANDES ORIENTATIONS POLITIQUES DE LA VILLE POUR 2025 ..... 25

1. Préambule : les priorités d'actions ..... 25
2. Les grandes orientations pour la section d'investissement ..... 27

***a. Les investissements en faveur de la transition écologique et énergétique*** ..... 28

***b. L'achèvement d'un programme d'investissements en matière de nouveaux équipements structurants pour la population*** ..... 28

***c. La poursuite de l'aménagement du territoire*** ..... 29

***d. L'entretien et la réhabilitation des bâtiments et équipements publics*** ..... 29

***e. De nouveaux équipements sportifs pour l'épanouissement des habitants*** ..... 30

***f. L'attractivité et l'embellissement de l'espace public*** ..... 30

***g. La sécurisation et la gestion des risques sur le territoire*** ..... 31

***h. Une ville citoyenne qui interagit avec ses habitants*** ..... 31

*i. De nouveaux investissements pour fournir des moyens d'action complémentaires aux services communaux* ..... 32
*j. Le renforcement des outils de communication : un enjeu stratégique pour la ville* 32
3. Les grandes orientations pour la section de fonctionnement ..... 33
*a. En matière de transition écologique et énergétique* ..... 33
*b. En matière d'attractivité et d'animation du territoire* ..... 33
*c. En matière d'éducation, de jeunesse et de petite enfance* ..... 34
*d. En matière de solidarité et d'accompagnement des publics, des jeunes et des familles* ..... 35
*e. En matière d'animation de la vie locale, de la vie culturelle et associative* ..... 35
*f. En matière d'amélioration du cadre de vie et de gestion des équipements publics* 36
*g. En matière de développement de la pratique sportive* ..... 37
*h. En matière de communication et de renforcement de la visibilité des actions conduites* ..... 37
*i. En matière de transition numérique et systèmes d'information* ..... 37
*j. En matière de sécurité et tranquillité publique* ..... 37
*k. En matière d'optimisation de la gestion* ..... 38
*l. Les dépenses de personnel* ..... 38
IV. L'ANALYSE REtroSpective FINANCIERE 2022-2026 DE LA VILLE DE SAINT-CLAUDE ..... 46
1. Des épargnes bien positionnées sur la période ..... 46
2. Le financement des dépenses d'équipement ..... 47
V. ÉLÉMENTS DE PROSPECTIVE FINANCIERE 2025-2027 ..... 47
**1. Répartition des recettes réelles de fonctionnement** ..... 47
a. Une revalorisation forfaitaire en baisse conformément aux prévisions d'inflation ..... 48
b. Une progression du produit de la fiscalité directe sous le seul effet base ..... 48
c. Des hypothèses prudentes retenues pour la fiscalité indirecte ..... 49
d. Une stabilité du FPIC (RRF) ..... 49
e. Une dotation forfaitaire pas écrêtée ..... 50
f. Une DACOM en légère progression ..... 50
g. Des hypothèses prudentes pour les autres recettes ..... 51
**2. Répartition des dépenses réelles de fonctionnement** ..... 51
a. LES CHARGES DE PERSONNEL : UN ENJEU MAJEUR pour la Collectivité ..... 52
b. Des charges à caractère général en forte hausse en 2025 ..... 52
c. Une augmentation au hause des charges de gestion courante en particulier la contribution au SDIS ..... 53
d. Affaiblissement de l'épargne de gestion et des épargnes brutes et nettes ..... 53
**3. Un PPI ambitieux de 19,39 M€ sur la période 2025-2027** ..... 55
4. Le financement des dépenses d'équipement ..... 56

5. L’évolution du fonds de roulement ..... 57
6. En conclusion ..... 58

# INTRODUCTION

## 1. Cadre réglementaire du Débat d'Orientations Budgétaires

L'article L.2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) prévoit la tenue d'un débat d'orientations budgétaires (DOB) dans les deux mois précédant le vote du Budget Primitif.

Il représente une étape essentielle de la procédure budgétaire des collectivités. Il participe à l'information des élus et favorise la démocratie participative des assemblées délibérantes en facilitant les discussions sur les priorités et les évolutions de la situation financière d'une collectivité préalablement au vote du budget primitif.

Il s'appuie sur un Rapport d'orientation budgétaire (contenu précisé par le décret n° 2016-841 en date du 24 juin 2016).

Avant l'examen du budget, l'exécutif des communes de plus de 3 500 habitants présente à son assemblée délibérante un rapport sur :

Les orientations budgétaires envisagées par la commune portant sur les évolutions prévisionnelles des dépenses et des recettes en fonctionnement comme en investissement, en précisant les hypothèses d'évolution retenues notamment en matière de concours financiers, de fiscalité, de tarification, de subventions et les principales évolutions relatives aux relations financières entre la commune et l'EPCI dont elle est membre,

Les engagements pluriannuels envisagés : programmation des investissements avec une prévision des recettes et des dépenses,

la structure et la gestion de l'encours de dette contractée, les perspectives pour le projet de budget, en précisant le profil de l'encours de dette visé pour l'exercice.

Ces orientations doivent permettre d'évaluer l'évolution prévisionnelle du niveau d'épargne brute, d'épargne nette et de l'endettement à la fin de l'exercice auquel se rapporte le projet de budget.

De plus, pour les communes de plus de 10 000 habitants, le décret n° 2019-841 du 24 juin 2016, a complété ces obligations par la production d'informations relatives à la structure des effectifs, les dépenses de personnel et notamment des éléments de rémunération et sur la durée effective du travail.

## 2. Calendrier budgétaire règlementaire

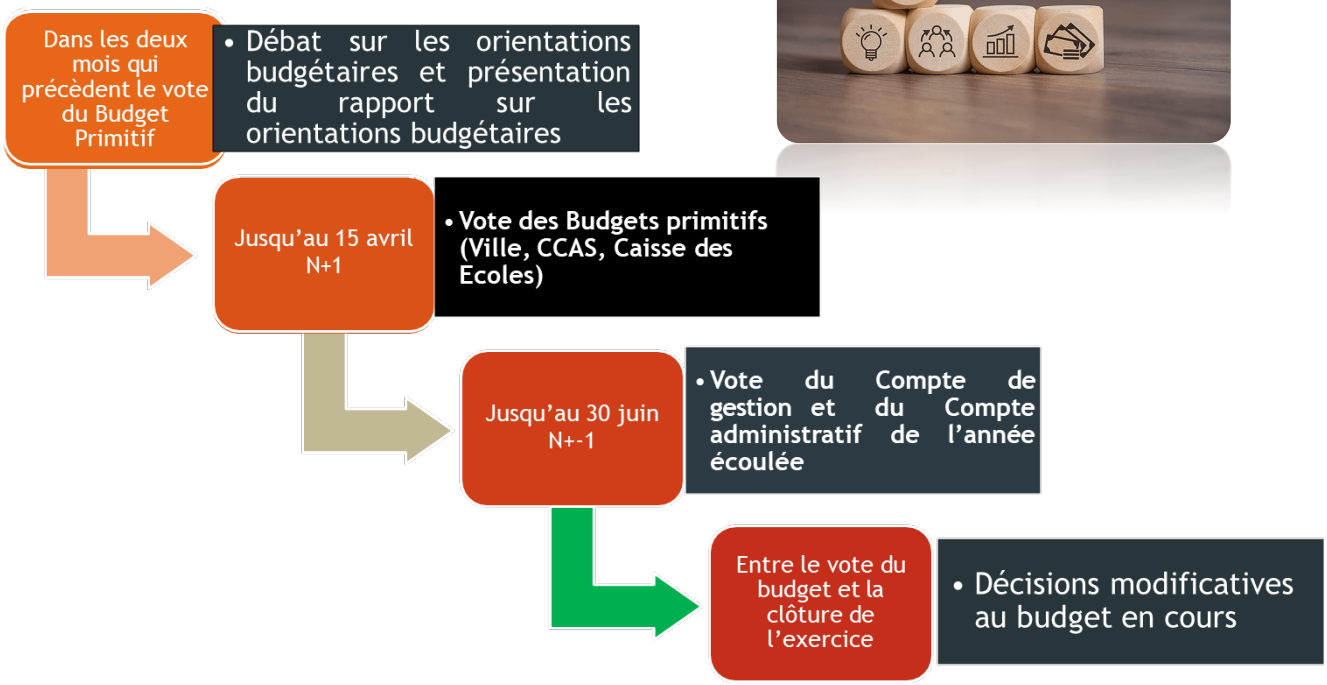
Dans les deux mois qui précèdent le vote du Budget Primitif
• Débat sur les orientations budgétaires et présentation du rapport sur les orientations budgétaires
Jusqu'au 15 avril N+1
• Vote des Budgets primitifs (Ville, CCAS, Caisse des Ecoles)
Jusqu'au 30 juin N+-1
• Vote du Compte de gestion et du Compte administratif de l'année écoulée
Entre le vote du budget et la clôture de l'exercice
• Décisions modificatives au budget en cours

## 3. Cadre interne

La commune élabore son budget Primitif 2025 à nouveau dans un contexte économique, financier et fiscal qui s'annonce encore contraint et complexe.

Pour autant, cette préparation budgétaire s'inscrit dans le respect des orientations politiques déclinées à travers le projet de mandature 2020-2026.

L'ambition demeure claire :

*« Saint-Claude, la ville citoyenne à vivre et à faire vivre, une ville responsable œuvrant pour la préservation de ses équilibres financiers et de son auto-financement ».*

Il s'agira pour nous de veiller à assurer le maintien de la qualité des services à nos administrés Saint-Claudiens, de poursuivre notre programme d'investissement prioritaire en veillant à maintenir notre viabilité financière à long terme par une gestion financière responsable.

De plus, dans notre logique d'animation du territoire associant l'ensemble des acteurs, et dans le droit fil des actions menées, la ville a retenu, pour 2024, comme thématique qui doit irriguer les actions d'animations conduites :

*"Saint-Claude, un riche patrimoine naturel, un trésor inestimable à préserver".*

Le présent rapport d'orientations budgétaires constitue le socle sur lequel reposera notre action au cours de cette année. Il est le fruit d'un travail commun des directeurs et responsables de service avec les vice-présidents de commissions dans le cadre des orientations fixées. Il a donc pour objet de fournir les éléments utiles à la réflexion.

# I. LE CONTEXTE ECONOMIQUE ET FINANCIER

## A. LES PERSPECTIVES ECONOMIQUES MONDIALES : Une croissance mondiale hétérogène et incertaine ***(source : FMI, janv. 2025)***

L'économie mondiale tient bon, même si le degré de résistance varie considérablement d'un pays à l'autre. Selon les estimations publiées par le FMI en janvier 2025, l'économie mondiale a enregistré une croissance de 3,2 % en 2024.

Au niveau mondial, l'inflation globale devrait ralentir à 4,2 % en 2025 puis à 3,5 % en 2026, et elle devrait converger plus rapidement vers sa cible dans les pays avancés que dans les pays émergents et les pays en développement.

La désinflation mondiale se poursuit, mais l'on constate des signes d'essoufflement dans certains pays et la persistance d'un niveau d'inflation élevé dans quelques cas.

Les prix des produits de base énergétiques devraient baisser de 2,6 % en 2025, soit un recul plus marqué que celui prévu en octobre. Les prix des produits de base hors combustibles devraient augmenter de 2,5 % en 2025 du fait de révisions à la hausse des prix des produits alimentaires et des boissons, attribuables aux mauvaises conditions météorologiques qui ont affecté les grands producteurs.

La croissance mondiale devrait rester stable, bien que morose. À 3,3 % en 2025 et 2026, les prévisions de croissance sont inférieures à la moyenne historique % sur la période 2000–19). Toutefois, ce chiffre global masque des trajectoires divergentes selon les pays l'instabilité du profil de la croissance mondiale.

**Graphique 2. Évolution des projections de croissance pour 2025**
*(En pourcentage)*

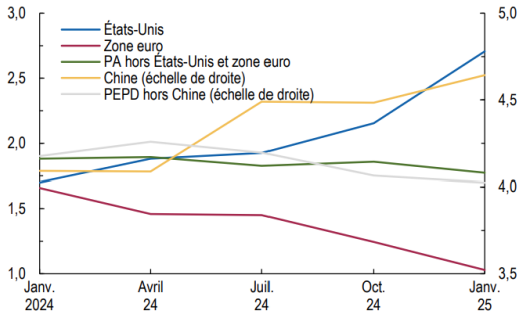


Aux **États-Unis**, des facteurs d'amélioration pourraient stimuler à court terme une croissance déjà vigoureuse. Portée par une demande intérieure forte, une vigueur des marchés du travail et l'la croissance devrait s'établir à 2,7 % en 2025.

A l'inverse, dans les autres pays, les perspectives risquent plutôt d'être révisées à la baisse dans un contexte de forte incertitude sur le plan des politiques économiques.

En **Inde**, le ralentissement de la croissance a été plus net qu'escompté du fait, en premier lieu, de la décélération plus brutale que prévu de l'activité industrielle. La croissance devrait rester vigoureuse à 6,5 % en 2025 et 2026.

La croissance est restée morose dans la zone euro (les résultats de **l'Allemagne** s'inscrivant en retrait de ceux des autres pays de la zone euro), ce qui s'explique en grande partie par les faiblesses persistantes des exportations de produits manufacturés et de marchandises, malgré le redressement de la consommation dans le sillage de l'amélioration des revenus réels. La croissance, **dans la zone euro**, devrait se redresser, mais à un rythme plus progressif que prévu en octobre, car les tensions géopolitiques continuent d'affecter le moral des agents économiques.

Au **Japon**, la production s'est légèrement contractée sous l'effet de perturbations temporaires des approvisionnements.

Dans les pays émergents et les pays en développement, les taux de croissance en 2025 et 2026 devraient être globalement équivalents à ceux de 2024

À 4,7 % en glissement annuel, la croissance en **Chine** est inférieure aux prévisions.

Les estimations du volume des échanges commerciaux internationaux sont légèrement revues à la baisse pour 2025 et 2026.

**Tableau 1.** ***Perspectives de l'économie mondiale :*** **aperçu des projections**
*(Variation en pourcentage, sauf indication contraire)*

| | Sur un an | | | | | | 4e trimestre sur 4e trimestre 2/ | | |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| | | Estimation | Projections | | Différence par rapport aux projections des PEM d'octobre 2024 1/ | | Estimation | Projections | |
| | 2023 | 2024 | 2025 | 2026 | 2025 | 2026 | 2024 | 2025 | 2026 |
| **Production mondiale** | **3,3** | **3,2** | **3,3** | **3,3** | **0,1** | **0,0** | **3,4** | **3,2** | **3,1** |
| **Pays avancés** | **1,7** | **1,7** | **1,9** | **1,8** | **0,1** | **0,0** | **1,8** | **1,9** | **1,7** |
| Etats-Unis | 2,9 | 2,8 | 2,7 | 2,1 | 0,5 | 0,1 | 2,7 | 2,4 | 2,1 |
| Zone euro | 0,4 | 0,8 | 1,0 | 1,4 | –0,2 | –0,1 | 1,1 | 1,2 | 1,4 |
| Allemagne | –0,3 | –0,2 | 0,3 | 1,1 | –0,5 | –0,3 | –0,1 | 0,8 | 0,9 |
| France | 1,1 | 1,1 | 0,8 | 1,1 | –0,3 | –0,2 | 0,7 | 1,0 | 1,2 |
| Italie | 0,7 | 0,6 | 0,7 | 0,9 | –0,1 | 0,2 | 0,6 | 1,0 | 0,7 |
| Espagne | 2,7 | 3,1 | 2,3 | 1,8 | 0,2 | 0,0 | 3,2 | 1,9 | 2,0 |
| Japon | 1,5 | –0,2 | 1,1 | 0,8 | 0,0 | 0,0 | 0,7 | 0,8 | 0,7 |
| Royaume-Uni | 0,3 | 0,9 | 1,6 | 1,5 | 0,1 | 0,0 | 1,7 | 1,8 | 1,3 |
| Canada | 1,5 | 1,3 | 2,0 | 2,0 | –0,4 | 0,0 | 1,8 | 2,1 | 1,9 |
| Autres pays avancés 3/ | 1,9 | 2,0 | 2,1 | 2,3 | –0,1 | 0,0 | 1,7 | 2,8 | 1,7 |
| **Pays émergents et pays en développement** | **4,4** | **4,2** | **4,2** | **4,3** | **0,0** | **0,1** | **4,6** | **4,2** | **4,2** |
| Pays émergents et pays en développement d'Asie | 5,7 | 5,2 | 5,1 | 5,1 | 0,1 | 0,2 | 5,6 | 4,9 | 5,1 |
| Chine | 5,2 | 4,8 | 4,6 | 4,5 | 0,1 | 0,4 | 4,9 | 4,5 | 4,5 |
| Inde 4/ | 8,2 | 6,5 | 6,5 | 6,5 | 0,0 | 0,0 | 7,5 | 6,5 | 6,5 |
| Pays émergents et pays en développement d'Europe | 3,3 | 3,2 | 2,2 | 2,4 | 0,0 | –0,1 | 2,3 | 2,9 | 1,6 |
| Russie | 3,6 | 3,8 | 1,4 | 1,2 | 0,1 | 0,0 | 2,7 | 1,2 | 1,2 |
| Amérique latine et Caraïbes | 2,4 | 2,4 | 2,5 | 2,7 | 0,0 | 0,0 | 2,6 | 2,7 | 2,4 |
| Brésil | 3,2 | 3,7 | 2,2 | 2,2 | 0,0 | –0,1 | 4,1 | 2,1 | 2,3 |
| Mexique | 3,3 | 1,8 | 1,4 | 2,0 | 0,1 | 0,0 | 1,8 | 1,4 | 2,1 |
| Moyen-Orient et Asie centrale | 2,0 | 2,4 | 3,6 | 3,9 | –0,3 | –0,3 | ... | ... | ... |
| Arabie saoudite | –0,8 | 1,4 | 3,3 | 4,1 | –1,3 | –0,3 | 5,0 | 1,2 | 4,1 |
| Afrique subsaharienne | 3,6 | 3,8 | 4,2 | 4,2 | 0,0 | –0,2 | ... | ... | ... |
| Nigéria | 2,9 | 3,1 | 3,2 | 3,0 | 0,0 | 0,0 | 3,5 | 3,7 | 3,8 |
| Afrique du Sud | 0,7 | 0,8 | 1,5 | 1,6 | 0,0 | 0,1 | 1,7 | 0,6 | 2,2 |
| *Pour mémoire* | | | | | | | | | |
| Croissance mondiale calculée sur la base des taux de change du marché | 2,8 | 2,7 | 2,9 | 2,8 | 0,1 | 0,1 | 2,9 | 2,7 | 2,6 |
| Union européenne | 0,6 | 1,0 | 1,4 | 1,7 | –0,2 | 0,0 | 1,3 | 1,5 | 1,7 |
| ASEAN-5 5/ | 4,0 | 4,5 | 4,6 | 4,5 | 0,1 | 0,0 | 4,9 | 3,9 | 5,0 |
| Moyen-Orient et Afrique du Nord | 1,8 | 2,0 | 3,5 | 3,9 | –0,5 | –0,3 | ... | ... | ... |
| Pays émergents et pays à revenu intermédiaire | 4,5 | 4,2 | 4,2 | 4,2 | 0,0 | 0,1 | 4,6 | 4,2 | 4,2 |
| Pays en développement à faible revenu | 4,1 | 4,1 | 4,6 | 5,4 | –0,1 | –0,2 | ... | ... | ... |
| **Volume du commerce mondial (biens et services) 6/** | **0,7** | **3,4** | **3,2** | **3,3** | **–0,2** | **–0,1** | **...** | **...** | **...** |
| Pays avancés | 0,0 | 2,2 | 2,1 | 2,5 | –0,5 | –0,3 | ... | ... | ... |
| Pays emergents et pays en developpement | 2,0 | 5,4 | 5,0 | 4,6 | 0,3 | 0,2 | ... | ... | ... |
| **Prix des produits de base** | | | | | | | | | |
| Pétrole 7/ | –16,4 | –1,9 | –11,7 | –2,6 | –1,3 | 1,0 | –10,8 | –5,0 | –2,2 |
| Hors combustibles (moyenne fondee sur la ponderation des importations mondiales de produits de base) | –5,7 | 3,4 | 2,5 | –0,1 | 2,7 | –0,9 | 7,1 | 0,1 | 0,5 |
| **Prix à la consommation dans le monde 8/** | **6,7** | **5,7** | **4,2** | **3,5** | **–0,1** | **–0,1** | **5,2** | **3,5** | **3,0** |
| Pays avancés 9/ | 4,6 | 2,6 | 2,1 | 2,0 | 0,1 | 0,0 | 2,2 | 2,1 | 2,0 |
| Pays émergents et pays en développement 8/ | 8,1 | 7,8 | 5,6 | 4,5 | –0,3 | –0,2 | 7,6 | 4,6 | 3,8 |

*Source : FMI, janvier 2025*

## B. Le contexte national (dernier chiffres BCE mars 2025)

La zone euro fait face à une stagnation économique avec des mauvaise performances en Allemagne et en France selon les informations publiées fin janvier 2025 par Eurostat.

### 1. Croissance économique : une activité ralentie en 2025 avant un rebond en 2026

Le PIB de la zone euro a augmenté de seulement 0,7% en 2024, après une augmentation de 0,4% en 2023, confirmant l'enlisement dans la stagnation d'une Europe déclassée par rapport à la Chine et aux Etats Unis.
En ces temps d'incertitude politique et budgétaire, la nouvelle trajectoire pluriannuelle des finances publiques de la France a été validée par la Commission Européenne avec une prévision de déficit en 2025 désormais fixée à 5,4% du PIB, contre 6% en 2024. L'objectif reste d'atteindre 3%, voire 2,9%, de déficit en 2029.

Dans ses dernières prévisions, publiées ce mercredi 12 mars, la Banque de France s'attend à un net ralentissement de la croissance française en 2025, qu'elle estime désormais à 0,7 % (0,2 point de moins que lors de sa dernière estimation en décembre), après une hausse de 1,1 % en 2024 soutenue par les exportations et l'effet positif des Jeux Olympiques, tandis que le taux de chômage atteindrait un pic en moyenne annuelle à 7,8 %.

**POINTS CLÉS DE LA PROJECTION FRANCE**

| | 2023 | 2024 | 2025 | 2026 | 2027 |
|---|---|---|---|---|---|
| PIB réel | 1,1 | 1,1 | 0,7 | 1,2 | 1,3 |
| | – | *0,0* | *- 0,2* | *- 0,1* | *0,0* |
| IPCH | 5,7 | 2,3 | 1,3 | 1,6 | 1,9 |
| | – | *- 0,1* | *- 0,3* | *- 0,1* | *0,0* |
| IPCH hors énergie et alimentation | 4,0 | 2,3 | 1,8 | 1,8 | 1,8 |
| | – | - 0,1 | - 0,4 | - 0,1 | 0,0 |
| Taux de chômage (BIT, France entière, % de la population active) | 7,3 | 7,4 | 7,8 | 7,8 | 7,4 |
| | – | *0,0* | *0,0* | *0,0* | *0,0* |

Données corrigées des jours ouvrables. Taux de croissance annuel sauf indication contraire. Les révisions par rapport à la prévision de décembre 2024, fondée sur les comptes trimestriels du 30 octobre 2024, sont indiquées en italique, calculées en points de pourcentage et sur des chiffres arrondis. Projections fondées sur les comptes trimestriels du 28 février 2025 et réalisées sous des hypothèses techniques établies au 6 février 2025.
Sources : Insee pour 2023 et 2024 (comptes nationaux trimestriels du 28 février 2025), projections Banque de France sur fond bleuté.

## Inflation :

Après avoir atteint 2,3 % en moyenne annuelle en 2024, l'inflation totale continuerait de se replier sensiblement pour s'inscrire au-dessous de 2 % sur la période de projection. En 2025, elle serait particulièrement basse à 1,3 % en raison du reflux des prix des services et de l'électricité. L'inflation hors énergie et alimentation serait quant à elle stable à 1,8 % durant les trois années.

Elle s'est accélérée en janvier dans la zone euro (2,5%).

**Graphique 3 : IPCH et IPCH hors énergie et alimentation**

(glissement annuel de séries trimestrielles, en %)

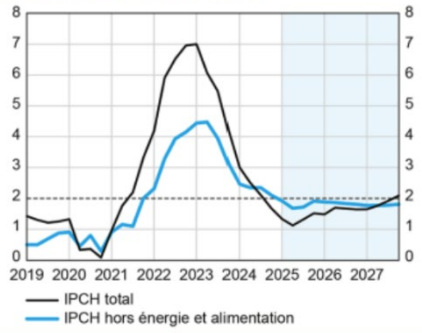


Note : IPCH, indice des prix à la consommation harmonisé.
Sources : Insee jusqu'au quatrième trimestre 2024, projections Banque de France sur fond bleuté.

**Evolution de l'nflation dans les pays de l'Union Europeenne**

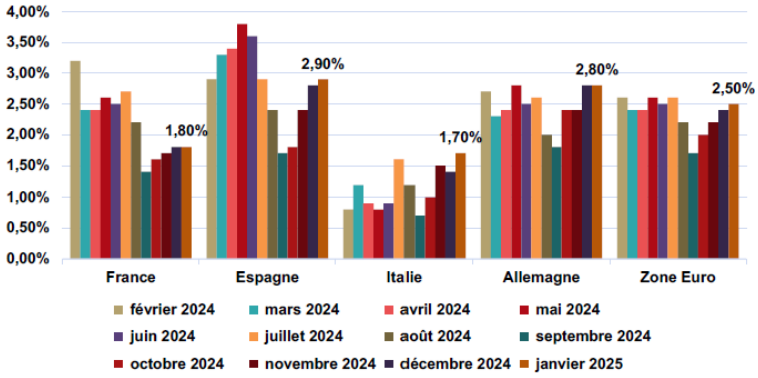


*Source : Eurostat*

## 2. Les finances publiques

- **Déficit public** : Le déficit des administrations publiques est estimé à 5,6% du PIB en 2024 (5,5 % en 2023) et devrait se réduire à 5,3% en 2025.

**Le déficit des administrations publiques**

*© La Banque Postale*

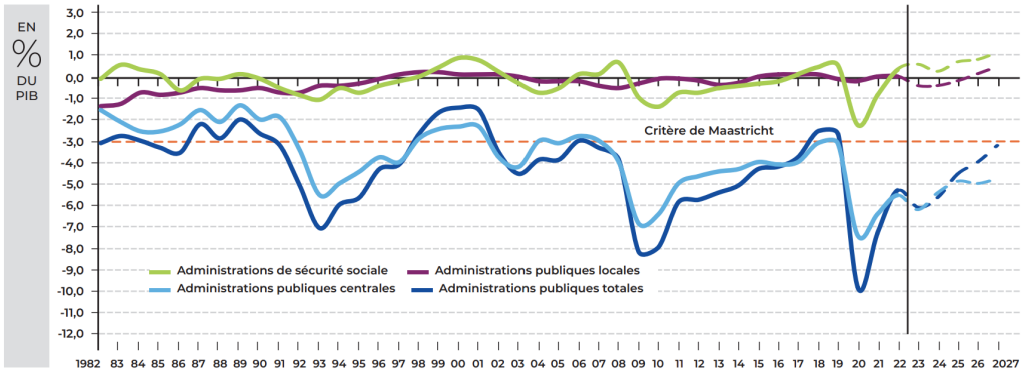


*Source : Insee (Comptes nationaux) jusqu'en 2023 puis programme de stabilité 2024-2027 (avril 2024).*

- **Dette publique** : La dette publique continue de croître, atteignant 120% du PIB en 2024.

**La dette des administrations publiques**

*© La Banque Postale*

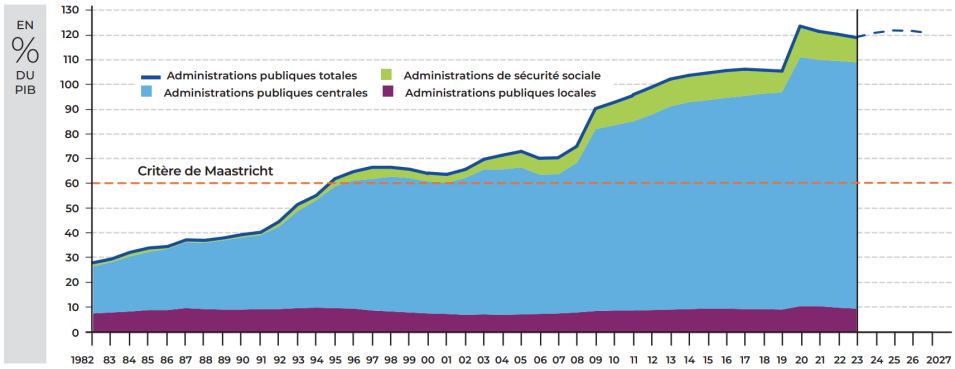


*Source : Insee (Comptes nationaux) jusqu'en 2023 puis programme de stabilité 2024-2027 (avril 2024).*

## 3. La situation financière au niveau communal : un rythme d'évolution des dépenses supérieur à celui des recettes

| SECTION DE FONCTIONNEMENT | 23/22 % | 2023 Md € | 24/23 % | 2024p Md € |
|---|---|---|---|---|
| **RECETTES DE FONCTIONNEMENT (1)** | **+ 5,6** | **97,0** | **+ 2,5** | **99,5** |
| Recettes fiscales | + 6,3 | 64,7 | + 2,0 | 66,0 |
| Dotations et compensations fiscales | + 3,6 | 16,5 | + 3,5 | 17,1 |
| Participations | + 3,9 | 3,6 | - 2,8 | 3,5 |
| Produit des services | + 5,7 | 7,3 | + 6,0 | 7,7 |
| Autres | + 4,1 | 5,0 | + 5,5 | 5,2 |
| **DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT (2)** | **+ 4,9** | **82,4** | **+ 4,4** | **86,0** |
| Dépenses de personnel | + 3,4 | 43,5 | + 4,9 | 45,7 |
| Charges à caractère général | + 8,4 | 21,3 | + 3,5 | 22,0 |
| Dépenses d'intervention | + 5,0 | 14,4 | + 3,8 | 14,9 |
| Autres | - 7,9 | 1,6 | + 0,0 | 1,6 |
| Intérêts de la dette | + 17,8 | 1,5 | + 12,0 | 1,7 |
| **ÉPARGNE BRUTE (3)=(1)-(2)** | **+ 9,4** | **14,7** | **- 7,8** | **13,5** |
| **ÉPARGNE NETTE (3bis)=(3)-(8)** | **+ 15,3** | **8,2** | **- 10,9** | **7,3** |

| FINANCEMENT DE L'INVESTISSEMENT | 23/22 % | 2023 Md € | 24/23 % | 2024p Md € |
|---|---|---|---|---|
| **DÉPENSES D'INVESTISSEMENT (4)** | **+ 9,4** | **26,9** | **+ 8,3** | **29,2** |
| financées par : | | | | |
| · Autofinancement (5)=(3)-(9) | + 24,1 | 14,7 | + 6,4 | 15,7 |
| · Recettes d'investissement (6) | + 5,0 | 12,2 | + 3,1 | 12,6 |
| · Flux net de dette (7) = | | - 0,0 | | + 0,9 |
| - Emprunts nouveaux* | - 12,6 | 6,5 | + 10,0 | 7,1 |
| - Remboursements (8)* | + 2,9 | 6,5 | - 4,0 | 6,2 |
| **VARIATION DU FONDS DE ROULEMENT (9)** | **-** | **- 0,1** | **-** | **- 2,2** |
| **ENCOURS DE DETTE au 31/12** | **- 0,1** | **65,6** | **+ 1,4** | **66,5** |

Budgets principaux
p : prévisions
* hors opérations financières
(9)=(3)+(6)+(7)-(4)

- **Des dépenses de fonctionnement toujours en hausse**

Les dépenses de fonctionnement s'inscriraient en hausse de 4,4 % (après 4,9 % en 2023) portées principalement par les dépenses de personnel (45,70 milliards d'euros, 53 % des dépenses courantes) qui évolueraient de + 4,9 %, soit plus qu'en 2023 puis par les charges à caractère général (22 milliards d 'euros, 25,58 % des dépenses courantes), qui progresseraient de 3,5 %, soit nettement moins que l'année précédente (+ 8,4 %).

Les dépenses de personnel sont soumises aux décisions gouvernementales sur les traitements : elles absorbent ainsi l'effet année pleine de la revalorisation du point d'indice de la fonction publique de + 1,5 % au 1er juillet 2023 ou encore la hausse du taux forfaitaire de remboursement du transport collectif (75 % contre 50 % précédemment) depuis le 1er septembre 2023, ainsi que l'attribution de 5 points d'indice supplémentaires à l'ensemble des agents publics depuis le 1er janvier 2024, soit environ 25 euros de plus par mois par agent .

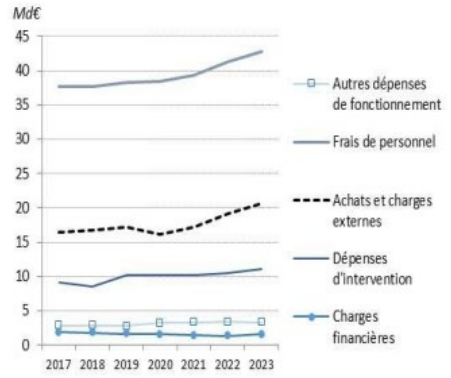


*Source : DGCL. Données : DGFiP, comptes de gestion - budgets principaux, montants en opérations réelles.*

TAUX DE CROISSANCE ENTRE 2021 ET 2023 DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DES COMMUNES SELON LEUR TAILLE

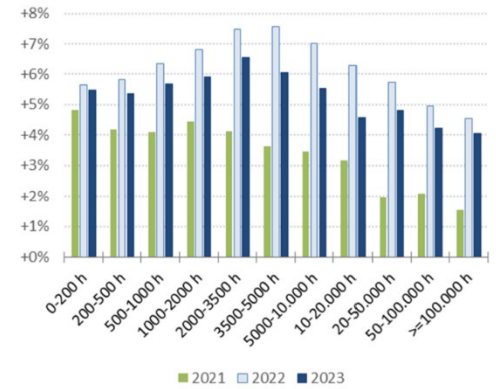


*Source : DGCL. Données DGFiP. Budgets principaux.*

- **Un fort ralentissement des recettes de fonctionnement**

En 2024, les recettes de fonctionnement (RRF) ralentiraient fortement (+ 2,5 %) pour atteindre 99,5 milliards d'euros, après + 5,6 % en 2023. Les recettes fiscales supporteront une revalorisation des bases plus faible qu'en 2023 conjuguées à une baisse des droits de mutation à titre onéreux et un produit de TVA peu évolutif.

En conséquence, l'épargne brute reculerait de 7,8 % ; elle permettrait cependant de financer des investissements en progression de 8,3 % dans la lignée des trois dernières années. Mais les subventions reçues et la hausse des emprunts (+ 10,0 %) ne suffisant pas, les communes devraient pour compléter le financement prélever sur leur fonds de roulement à hauteur de 2,2 milliards d'euros, soit un niveau comparable à ce que l'on a pu observer en 2013 (- 1,5 milliard d'euros).

- **Stratégies fiscales : une poursuite de la sagesse fiscale des collectivités du bloc communal**

Le nombre de collectivités ayant décidé de modifier leurs taux reste, comme chaque année, très minoritaire.
En revanche, l'usage de la fiscalité complémentaire reste d'actualité. C'est ainsi que 64 nouveaux EPCI ont décidé de recourir en 2024 à la taxe « GEMAPI », le montant global attendu étant proche de 550 millions d'euros, en augmentation de près de 20 %.

Quant à la taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM), elle enregistre une progression modeste d'à peine 1 % de son taux moyen, qui combinée à la croissance des bases, assure avec la redevance l'essentiel du financement de la compétence

- **Investissements** :

Les pertes cumulées sur les recettes de fonctionnement en raison de leur net ralentissement n'étant a priori pas compensées par celui des dépenses de fonctionnement, l'épargne brute des collectivités locales dans leur ensemble se contracterait de 8,7 %, à 39,5 milliards d'euros. Ce repli serait visible pour tous les niveaux de collectivités.

Les investissements des collectivités locales devraient augmenter de 7,0% en 2024 et de 6,5% en 2025, nécessitant un recours accru à l'emprunt et un prélèvement sur le fonds de roulement (-8,0 milliards d'euros en 2024) qui ne serait plus le seul fait des départements et des régions.

**Financement des investissements des communes**
*© La Banque Postale*

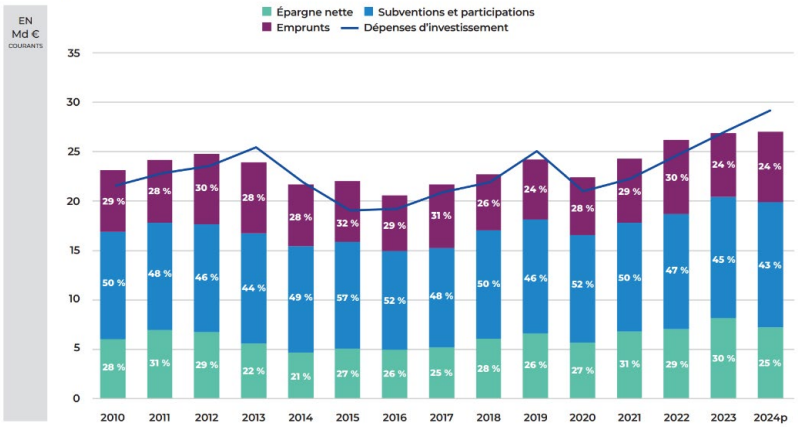


*Source : Balances comptables DGFiP (budgets principaux), prévisions La Banque Postale. Lorsque l'ensemble des financements est supérieur à 100 %, il y a un abondement du fonds de roulement, quand il est inférieur (comme en 2024), il y a un prélèvement sur le fonds de roulement.*

**Les composantes de l'évolution de l'épargne brute des collectivités locales** *© La Banque Postale*

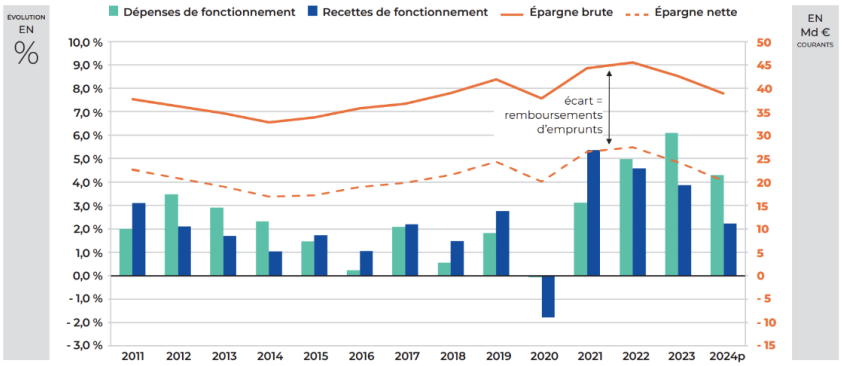


*Source : Balances comptables DGFiP, prévisions La Banque Postale.*

## C. Le contexte local

### 1. Une conjoncture économique guadeloupéenne fragile malgré la reprise du climat des affaires

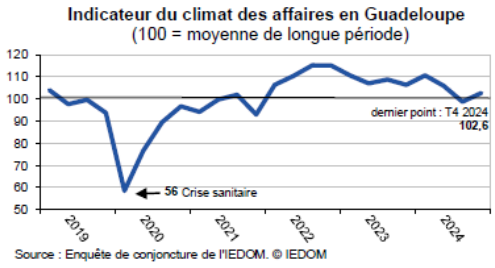
Indicateur du climat des affaires en Guadeloupe
(100 = moyenne de longue période)
dernier point : T4 2024
102,6
56 Crise sanitaire
2019 2020 2021 2022 2023 2024

Source : Enquête de conjoncture de l'IEDOM. © IEDOM

Au 4ème trimestre 2024, l'indicateur du climat des affaires (ICA) en Guadeloupe s'est redressé à 102,6 points, dépassant sa moyenne de longue période. Cette progression de +3,8 points par rapport au trimestre précédent est due à une meilleure gestion des charges d'exploitation et à des délais de paiement plus courts. Cependant, l'activité globale reste en retrait, avec une hausse des impayés sur effets de commerce de 12,4 %, signalant des difficultés de trésorerie pour certaines entreprises.

**Un investissement privé en hausse :** L'investissement privé a augmenté, avec une progression des importations de biens d'investissement (+10,4 %) et de biens intermédiaires (+7,2 %). Plusieurs projets d'investissement sont en cours, notamment la rénovation de la Marina de Bas-du-Fort (20 M€), et la construction de l'usine alimentaire « délices surgelés » (10 M€)., extension du port maritime ..

**Une inflation modérée :** L'indice des prix à la consommation (IPC) en Guadeloupe a légèrement augmenté de +0,4 % sur trois mois, en ligne avec la France (+0,3 %). Les prix des services (+1 %) et de l'alimentation (+1,6 %) ont progressé, tandis que les produits manufacturés (-0,6 %) et l'énergie (-1 %) ont reculé.

**Un marché de l'emploi résilient**

Au 4ème trimestre 2024, les indicateurs du marché de l'emploi s'améliorent. Le nombre moyen d'offres d'emploi a augmenté de 8,4 % sur trois mois. Le nombre de demandeurs d'emploi de catégorie A reste stable (+0,1 %).

**Une consommation des ménages en baisse :** La consommation des ménages a ralenti, avec une diminution des importations de biens de consommation durables (-0,6 %) et non durables (-0,8 %). La vulnérabilité des ménages s'accentue, avec une hausse de 24,4 % des dossiers de surendettement.

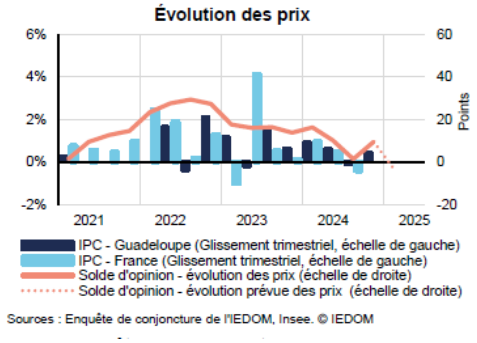


**Un redressement des importations et un fléchissement des exportations** de 6,2 %

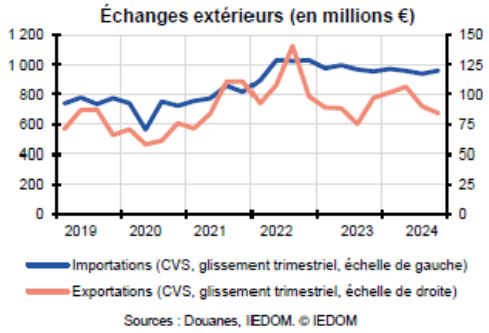


**Dans les secteurs du BTP et du tourisme,** le commerce est freiné par une consommation en berne et des perspectives prometteuses pour 2025 (hausse des permis de construire e 18,6 % grâce à des conditions de crédit immobilier plus favorables. Plusieurs projets majeurs en 2025 vont doper le secteur.

Le secteur touristique maintient une activité stable, avec une augmentation du nombre de passagers à l'aéroport (+23,4 %) et des nuitées hôtelières (+6,5 %).

**Le commerce freiné par la baisse de la consommation des ménages :** baisse de la TVA de 4 % sur 3 mois et repli des ventes de véhicules neufs (-5,2 %).

**Une trésorerie sous tension :** dégradation de la trésorerie des entreprises avec des retards de paiement encore persistants du secteur public. Les entreprises s'attendent à une amélioration de leur trésorerie début 2025.

## 2. L'analyse financière des communes de Guadeloupe *(étude AMF, novembre 2024)*

| 2023 | Indicateurs sociaux | | Environnement | Économie | | |
|---|---|---|---|---|---|---|
| | Population (1er janvier 2023) | Taux de croissance de la population en 2023 | Superficie (en km²) | PIB par habitant | Taux d'inflation | Taux de chômage |
| **Guadeloupe** | **388 727** | **-0,3 %** | **1 628** | **25 903** | **3,9 %** | **19 %** |
| France métropolitaine +DOM | 68 042 591[3] | 0,3 % | 543 965 | 38 547 | 4,9 % | 7,1 % |

*Source : INSEE - OFGL - IEDOM*

**Données générales. -** La Guadeloupe enregistre en 2023 un essoufflement de la dynamique de reprise engagée en 2022. Une nette hausse de l'inflation en 2023 est ainsi à noter (3,9 %) après une hausse de 3,6 % en 2022.

Les **prix de l'énergie** s'accroissent de 7,8 % en moyenne et les prix de l'alimentation de 5,2 %.

La **consommation des ménages** fléchit en 2023. Après une année de hausse en 2022, les ménages ont en effet freiné leurs dépenses de consommation en raison de l'inflation.

Les **échanges extérieurs** se contractent du fait de la baisse des exportations et des importations. Les importations de biens de consommation durable diminuent par exemple de 8,1 % en valeur, après une hausse de 15,4 % en 2022.

Le **taux de chômage** reste à un niveau élevé (19 % contre 7,1 % sur le territoire national). Un tiers des actifs âgés de moins de 30 ans sont ainsi au chômage en Guadeloupe.

Les **revenus sont faibles** : trois foyers sur quatre ne sont pas imposables et le revenu fiscal moyen déclaré y est 1,6 fois moins élevé que la moyenne nationale.

Enfin, la Guadeloupe fait face à un **vieillissement** et à une baisse de sa population (-0,3 %).

**Section de fonctionnement. -** L'épargne brute augmente de plus de 36 %.

Les **dépenses réelles de fonctionnement** progressent de 1,8 % soit beaucoup moins que l'inflation. Cette situation est notamment due à la hausse des charges financières (+10,2 %) et des dépenses de personnel (+3,5 %).

| En milliers d'euros | 2022 | 2023 | Évolution 2023 / 2022 |
|---|---|---|---|
| **Dépenses réelles de fonctionnement** | **613 228** | **624 292** | **1,8 %** |
| dont achats et charges externes | 99 967 | 100 176 | 0,2 % |
| dont frais de personnel | 417 501 | 432 158 | 3,5 % |
| dont charges financières | 8 325 | 9 174 | 10,2 % |

Les dépenses de personnel constituent 69 % des dépenses réelles de fonctionnement, soit une proportion plus élevée qu'au niveau national (54 %). Cette comparaison aux communes de métropole doit cependant être pondérée par les caractéristiques propres aux communes de Guadeloupe. En effet, la proportion de communes de plus de 10 000 habitants est bien plus élevée en Guadeloupe.

| En % | Guadeloupe | France entière |
|---|---|---|
| Part des communes de plus de 10 000 habitants dans le total des communes | **41 %** | 3 % |
| Dépenses de personnel/dépenses de fonctionnement | **69 %** | 57 % |

Les **recettes réelles de fonctionnement**, composées pour l'essentiel de l'octroi de mer, des recettes de taxes foncières et de taxe d'habitation sur les résidences secondaires et sur les logements vacants, et de la dotation globale de fonctionnement, augmentent de 5%.

En matière de fiscalité, la fiscalité directe et indirecte représente 76% des recettes réelles de fonctionnement des communes.

| En milliers d'euros | 2022 | 2023 | Évolution 2023 / 2022 |
|---|---|---|---|
| Impôts et taxes | 511 496 | 537 413 | 5,1 % |

**La fiscalité locale directe** est en hausse de 9,2 %, passant de 196,8 M€ en 2022 à 214,8 M€ (soit +18 M€).

| En milliers d'euros | 2022 | 2023 | Évolution 2023 / 2022 |
|---|---|---|---|
| Impôts locaux | 196 790 | 214 827 | 9,2 % |

Cette augmentation du produit s'explique principalement par l'application du coefficient de revalorisation annuelle des valeurs locatives cadastrales qui s'est élevé à +7,1 % (contre +3,4 % en 2022), soit la valeur de l'indice des prix à la consommation harmonisé (IPCH) de novembre 2022.

**L'évolution des taux communaux de TFPB** en Guadeloupe sont **stables** pour une majorité des communes (30), ont augmenté dans une commune et ont baissé dans la dernière.

Le **produit de l'octroi de mer** représente **plus de 45 % des recettes fiscales** des communes guadeloupéennes. Le produit de cette taxe progresse de 3,5 % au cours de la période 2022-2023.

| En milliers d'euros | 2022 | 2023 | Évolution 2023 / 2022 |
|---|---|---|---|
| Octroi de mer | 231 657 | 239 845 | 3,5 % |

En 2023, les **concours de l'État** représentent près de **16 % des recettes** réelles de fonctionnement des communes. La DGF en constitue la principale composante, atteignant 85 % des dotations de fonctionnement de l'État.

| En milliers d'euros | 2022 | 2023 | Évolution 2023 / 2022 |
|---|---|---|---|
| **Concours de l'État** | **109 611** | **111 885** | **2,1 %** |
| dont DGF | 92 876 | 95 356 | 2,7 % |
| - dont Dotation forfaitaire | 49 373 | 49 396 | 0,05 % |
| - dont DACOM[4] | 43 503 | 45 959 | 5,6 % |

Hausse de l'EPARGNE BRUTE de 36,2% : L'année 2023, tout comme l'année 2022, est marquée par une croissance des recettes de fonctionnement (+5,0 %) supérieure à celle des dépenses (+1,8 %). Au total, la capacité d'autofinancement brute est en augmentation de 36,2 %.

**Section d'investissement. -** Les recettes d'investissement augmentent de plus de 60 %.

Les dotations et subventions représentent 59 % des recettes d'investissement, soit un niveau comparable à la moyenne nationale (56 %).

Cependant, le montant FCTVA baisse de 19,7 % en raison de la baisse des dépenses d'investissement de plus de 16 % intervenue en 2021.

L'année 2023 marque une année de **forte progression des dépenses d'investissement** hors remboursement d'emprunts (+37,4 %), après une augmentation de 16 % en 2022. 91 % des dépenses d'investissement sont constituées par les dépenses d'équipement. Celles-ci sont ainsi en hausse de 34 % en 2023.

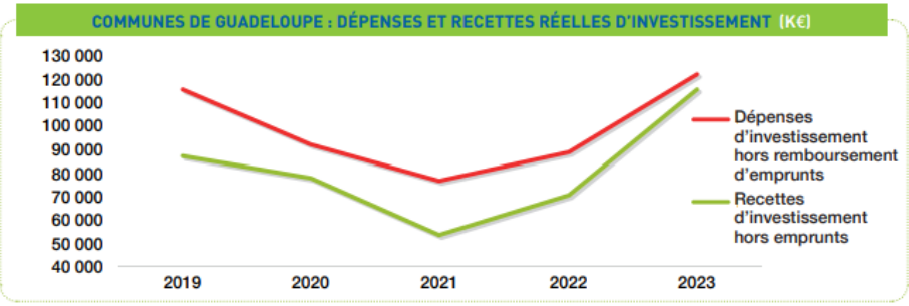


# II. CONTEXTE D'ELABORATION DU BUDGET PRIMITIF 2025

## A. la trajectoire des finances publiques : les collectivités parties prenantes de l' effort de redressement des comptes publics

Après plus de quatre mois d'un marathon budgétaire inédit, le projet de budget a été définitivement adopté par le Parlement.

La loi de finances pour 2025 a été élaborée dans un contexte de déficit public élevé et de dette croissante. Sur la base d'une inflation à 1,4% et d'une croissance de 0,9%, l'objectif de la loi de finances est de ramener le déficit à 5,4% du PIB en 2025, avec une dette estimée à 115,5% du PIB.

La loi de finances initiale pour 2025 a été promulguée le 14 février 2025.

La contribution globale des collectivités locales à l'effort de réduction du déficit public a été ramenée à 2,2 Md€ contre 5 Md € dans la version initiale du Projet de Loi de Finances (soit 4 % de l'effort total demandé aux administrations publiques).

| | |
|---|---|
| Prélèvement sur plus de 2000 collectivités | -1 |
| Gel du montant de la fraction de TVA | -1,2 |
| Compensation de la taxe professionnelle (FDPTP et DCRTP) | -0,49 |
| DGF : perte par rapport à l'inflation déduction faite des 150 M€ | -0,23 |
| Perte de DETR par rapport à l'inflation | -0,0145 |
| Baisse de la DSIL | -0,15 |
| Perte de DSIL par rapport à l'inflation | -0,008 |
| Réduction du Fonds vert | -1,35 |
| CNRACL : hausse de 3 points du taux de cotisation retraite, auxquels s'ajoute la non-compensation de point supplémentaire 2024 | -1,4 |
| Suppression du fonds de soutien des activités périscolaires | -0,04 |
| **Relèvement de 20% à 30% du taux d'exonération de la TFPB en faveur des terres** agricoles | -0,06 |
| Suppression du plan de lutte contre les violences faites aux élus | -0,005 |
| **TOTAL(Md€)** | **--5,94** |

S'ajoutent les réductions suivantes :
- Agence nationale du sport : - 6 M€
- Agence des financements des infrastructures de transports (AFITF) : -0,7 Md€
- Agences de l'eau : -130 M€
- Plan vélo : - 200 M€
- Fonds Economie circulaire : -130 M€
- Politique de la Ville : -30 M€
- Mission Aménagement du territoire : -101 M€
- France très haut débit (conseillers numériques France services et déploiement de la fibre) : -24 M€
- Baisse des crédits pour les missions locales : -38 M€

## B. Les principales dispositions intéressant les collectivités territoriales DU BLOC LOCAL

La contribution des collectivités repose sur différentes mesures :

### 1. - Instauration d'un « dispositif de lissage conjoncturel des recettes fiscales des collectivités territoriales » (DILICO)

Dans la première version du PLF, 450 collectivités dépassant les 40 M€ de recettes réelles de fonctionnement, étaient appelées à participer à l'effort de redressement des comptes publics en contribuant à hauteur de 2 % de leurs recettes de fonctionnement à un « fonds de précaution »

Ce dispositif a été remis en cause par le Sénat, qui, en lieu et place, a adopté un dispositif de lissage conjoncturel des recettes fiscales versées aux collectivités territoriales (DILICO) d'un milliard d'euros réparti en 3 enveloppes : « communes et EPCI » à hauteur de 500 M€, « Départements » pour 220 M€ et « Régions » pour 280 M€ (article 186 de la loi de finances).

Ce dispositif vise à lisser les recettes des collectivités territoriales. Les sommes seront prélevées sur les douzièmes de fiscalité. Les contributions mises en réserve (90%) seront ensuite reversées aux collectivités concernées les 3 années suivantes, par tiers.

10% des sommes reversées seront affectées aux fonds de péréquation (FPIC pour le bloc communal, fonds national de péréquation des droits de mutation à titre onéreux pour les Départements, et Fonds de solidarité régional pour les Régions).

Les collectivités les plus fragiles, parmi les premières éligibles à la DSU et à la DSR, seront exemptées du DILICO.

Le montant du DILICO est déterminé à partir d'un indice synthétique calculé à partir du **potentiel financier (communes**) ou fiscal (EPCI) et du **revenu moyen par habitant**. Les collectivités dont l'indice synthétique dépasse **110% de l'indice moyen** seront contributrices, **dans la limite de 2 % des recettes réelles de fonctionnement.**

### 2. Fiscalité

**- Maintien du Fonds de compensation la Taxe sur la Valeur Ajoutée (FCTVA)**

La première version du PLF reposait sur une réduction du taux de FCTVA de 16,404 %, à 14,85 % à partir du 1er janvier 2025, et limitait le FCTVA aux seules dépenses d'investissement.

Toutes les mesures concernant la baisse du taux et la réduction de son assiette ont été supprimées, notamment en raison de questions liées à la rétroactivité des mesures portant sur les dépenses de 2023 et 2024, à la participation du FCTVA au calcul de la règle d'or , en raison du risque d'aggravation du déficit et en raison du risque de non accès aux subventions européennes par les collectivités d'outre-mer.

- **Gel des fractions de TVA**

Les fractions de TVA affectées aux EPCI, Départements et Régions, en compensation de la taxe d'habitation et de la CVAE sont gelées à leurs niveaux de 2024, malgré les engagements antérieurs de l'Etat.

A compter de 2026, la TVA sera indexée sur la dynamique de l'année précédente. Pour rappel, en 2024, l'erreur de prévision de croissance de la TVA (0,8% de croissance réelle, contre 4,8% en loi de finances) s'est traduite par un ajustement de 1,9 Md€ des budgets locaux (dont 500 M€ pour les EPCI, au titre de la compensation de la suppression de la taxe d'habitation sur les résidences principales et de la CVAE).

- **Différenciation des taux de TVA en Guadeloupe, à la Martinique, et à la Réunion**

Dans le cadre de l'application du protocole d'objectifs et de moyens de lutte contre la vie chère en Martinique signé le 16 octobre 2024, la loi de finances permet une différenciation des taux de TVA en Guadeloupe, à la Martinique, et à la Réunion. Le dispositif permet de baisser à 0 la TVA pour certains produits « de première nécessité » (PPN) alimentaires et non alimentaires, qui seront eux-mêmes exonérés temporairement d'octroi de mer par la CTM.

- **Report de 3 ans de la suppression totale de la CVAE**

Pour les entreprises, la suppression de la CVAE est reportée de 3 ans (de 2028 à 2030). Ce report permettra à l'Etat de collecter un surcroît de recettes de 6 Md€ de recettes sur la période 2025-2027. Ce report s'accompagne d'une évolution progressive des taux d'imposition de la CVAE entre 2025 et 2029.

La LF de 2023 a prévu d'affecter aux collectivités bénéficiant en 2022 de recettes de CVAE, une **fraction de taxe sur la valeur ajoutée** permettant une **compensation à l'euro près**, pérenne et dynamique.

La **LF 2025 prévoit une suppression temporaire de l'indexation TVA pour 2025**.

Ainsi, pour l'année 2025, la **compensation de TVA au titre de la CVAE est égale au montant reversé, après régularisation, en 2024.**

- **Taxe d'habitation sur les résidences secondaires (THRS)**

La loi de finances pour 2025 restreint l'assiette de la taxe aux seules résidences secondaires.
Elle permet ainsi de ne plus assujettir à la THRS les structures d'hébergement d'urgence pour les personnes en difficulté, les locaux à usage privatif des établissements d'enseignement privé, les maisons d'assistants maternels ou encore les foyers d'accueil médicalisés.

- **Revalorisation des valeurs locatives cadastrales**

Les bases des principaux impôts locaux dus par les particuliers seront de nouveau revalorisées en 2025. Le coefficient de revalorisation forfaitaire des valeurs locatives cadastrales (VLC) est fixé pour cette année à 1,7% (niveau inférieur aux coefficients des années antérieures : 3,9 % en 2024, 7,1 % en 2023, 3,4 % en 2022).

- **Relèvement de l'exonération de la TFPNB en faveur des terres agricoles de 20 % à 30 %**

La LF 2025 relève l'exonération dont bénéficient les exploitants de terres agricoles de 20 à 30%. Cette mesure s'appliquera à compter des impositions dues au titre de 2025.

Cette augmentation de l'exonération de taxe foncière sur les propriétés non bâties, génèrera un coût annuel de 50 M€ pour l'Etat, et de 60 M€ pour les collectivités locales.

- **Taxe générale sur les activités polluantes (TGAP) « déchets »**

Une réfaction des tarifs est mise en place à titre temporaire en Corse et celles applicables outre-mer sont aménagées. Sur les territoires des collectivités d'outre-mer relevant de l'article 73 de la Constitution les tarifs de la TGAP sur le stockage et le traitement thermique de déchets non dangereux bénéficient d'une réfaction dont les taux sont fixés, depuis le 1er janvier 2025, à 25 % (au lieu de 35 % en 2024) à La Réunion, en Martinique et en Guadeloupe…

La réfaction s'appliquera jusqu'au 31 décembre 2031 en Guadeloupe et en Martinique.

- **Surface utilisée pour le calcul des taxes sur la publicité extérieure**

La définition de la superficie exploitée pour l'établissement de la taxe est modifiée. Ainsi, le support taxable n'est plus celle du rectangle formé par les points extrêmes de l'inscription, forme ou image. La loi de finances redéfinit ainsi la superficie exploitée du support taxable comme étant la surface :

> *- pour la face d'un dispositif publicitaire, celle sur laquelle sont susceptibles d'être portées les inscriptions, formes ou images ;*
>
> *- pour l'ensemble des faces d'enseignes ou pour la face d'une préenseigne, celle sur laquelle sont portées les inscriptions, formes et images*.

## 3. Dotations

- **Abondement de l'enveloppe nationale de la Dotation globale de fonctionnement**

La DGF sera abondée par l'Etat de 150 M€, par prélèvement sur la DSIL (au lieu des 320 M€ des 2 années précédentes). Cette augmentation permettra de financer, en partie, une nouvelle croissance des dotations de péréquation : + 150 M€ pour la DSR et + 140 M€ pour la DSU. Le manque à financer sera couvert par un prélèvement sur la dotation forfaitaire.

Ainsi, en 2025, la DGF totale s'élève à près de 27,4 Md€ (+ 0,55 %), dont :

- *19,1 Md€ pour le bloc communal (en hausse de + 150 M€, soit + 0,8 % par rapport à 2024),*
- *8,3 Md€ pour les départements (montant gelé)*

La dotation d'intercommunalité augmentera de 90 M€ (mais sans abondement de l'Etat, contrairement à ce qui s'était passé en 2024). Cette augmentation sera financée par la seule dotation de compensation des EPCI.

La dotation de compensation des EPCI finance non seulement la hausse de la dotation d'intercommunalité, mais aussi une partie de la hausse de la dotation forfaitaire des communes (effet population). Elle devrait baisser en 2025 d'un peu plus de 2%.

Le volume d'écrêtement 2025 sera ainsi beaucoup plus important que celui appliqué en 2024 *(les communes écrêtées sont celles dont le potentiel fiscal par habitant dépasse 85 % du potentiel fiscal moyen par habitant)*. Cela entraînera des baisses de DGF pour une forte proportion de communes.

- **Variables d'ajustement : de fortes baisses prévues sur la DCRTP et les FDPTP**

Pour 2025, la baisse des variables d'ajustement atteint un niveau particulièrement important : toutes collectivités locales confondues, l'effort total s'élève à 487 M€, soit un montant plus de 10 fois supérieur aux baisses appliquées en 2024 (- 47 M€). 35

Sur ces 487 M€, l'effort porte à 53 % sur le bloc communal, 39% sur les régions et 8% sur les départements.

Pour le bloc communal, les baisses s'élèvent ainsi à 259 M€, dont : 202 M€ de baisse de la Dotation de compensation de la réforme de la taxe professionnelle (DCRTP), en diminution de 18 % par rapport à 2024 ; 57 M€ de baisse des dotations de garantie pour les fonds départementaux de péréquation de la taxe professionnelle (FDPTP), en diminution de 21 % par rapport à 2024.

- **DETR – DSIL : -150 M€ sur la DSIL**

Les crédits de la DETR sont maintenus à hauteur de 1,046 Md€ (autorisations d'engagement).

En revanche, les crédits de la dotation de soutien à l'investissement local (DSIL) sont diminués de 150 M€, passant ainsi de 570 M€ à 420 M€ en 2025.

Par ailleurs, comme dans les précédentes lois de finances, des objectifs de financement des projets sont prévus en faveur de la transition écologique : 35% pour la DSIL (au lieu de 30% en 2024), 25% pour la DETR (au lieu de 20% en 2024).

- **Diminution du fonds d'accélération de la transition écologique (Fonds vert**)

Le fonds vert passe de 2,5 Md€ en 2024 à 1,150 Md€ en autorisation d'engagement (AE) en 2025. Le montant des crédits de paiement (CP) pour 1,124 Md€ est toutefois maintenu.

Au sein du fonds vert, sont plus particulièrement intégrées de nouvelles mesures, que sont :

- *une enveloppe de 100 M€ est consacrée pour le **« fonds territorial climat »** en 2025 visant à soutenir les intercommunalités qui se sont dotées d'un plan climat-air-énergie territoriaux (PCAET).*

- *une enveloppe de 100 M€ est consacrée aux **maires bâtisseurs** visant à les encourager dans le développement d'opérations de logements sans étalement urbain.*

- **Petite enfance - Mission Solidarité, insertion et égalité des chances**

La LF 2025 prévoit une enveloppe de 86 M€ pour compenser les nouvelles compétences confiées aux communes dans le cadre de la loi pour le plein emploi.

## 4. Logement

- **Prêts à taux zéro (PTZ)**

La loi de finances rétablit temporairement l'éligibilité au Prêt à Taux Zéro neuf aux logements individuels et aux logements situés dans un bâtiment d'habitation collectif dans toutes les zones. Cette extension temporaire est applicable aux offres de prêt ne portant pas intérêt, émises du 1er janvier 2025 au 31 décembre 2027.

## 5. Fonction publique

- **Augmentation du taux de cotisation de la Caisse Nationale de Retraites des Agents des Collectivités Locales (CNRACL) : 12 points d'augmentation répartis sur 4 ans**

Afin de rééquilibrer les comptes de la Caisse Nationale de Retraites des Agents des Collectivités Locales (CNRACL), chaque année, à partir de 2025 et jusqu'en 2028, les taux de cotisations augmenteront au 1er janvier de 3 points.

Fixé à 31,65 %, le taux de cotisation passe donc immédiatement à 34,65 %, et continuera d'évoluer jusqu'à atteindre 43,65 % au 1er janvier 2028.

Le surcoût pour les collectivités territoriales est estimé à un peu plus de 1 Md€ par an (4,2 Md€ sur 4 ans).

- **Diverses mesures en matière de masse salariale**

La loi de finances prévoit un gel du point d'indice, ainsi que la suppression de la Garantie Individuelle du Pouvoir d'Achat (GIPA).

Elle acte le désengagement de l'Etat du financement de l'apprentissage dans la fonction publique territoriale.

Le taux d'indemnisation des arrêts maladie des fonctionnaires passe à 90 % du traitement durant les 30 premiers jours d'arrêt (actuellement, 100% dès le 1er jour).

# III. LA TRAJECTOIRE BUDGETAIRE 2025 DE LA VILLE DE SAINT-CLAUDE

## A. La commune de Saint-Claude en données : éléments contextuels internes

| | 2020 | 2021 | 2022 | 2023 | 2024 | écart 2024 /2023 |
|---|---|---|---|---|---|---|
| **Superficie** | 3430 ha | | | | | |
| **Longueur voirie communale** | 31 094 | 31 094 | 31 094 | 31 094 | 31 094 | 0 |
| **Population DGF** | 10 809 | 11 157 | 10 989 | 10 991 | 11 154 | +163 |
| **Population INSEE** | 10 623 | 10 928 | 10 731 | 10 735 | 10 900 | +165 |
| **Résidences secondaires** | 186 | 229 | 258 | 256 | 254 | -2 |
| **Nombre de logements affectés à l'habitation** | 4 550 | 4 463 | 4 509 | 4 401 | 4 560 | +159 |
| **Revenu imposable par habitant (en €)** | 15 056,46 | 15 111,83 | 15 372,97 | 15 286,67 | 15 559,21 | 290,54 |
| **Nombre de logements TH de la commune** | 4 550 | 4 463 | 4 509 | 4 401 | 4 560 | +46 |
| **Nombre de logements sociaux de la commune** | 1 037 | 1 133 | 1 120 | 1 025 | NC | -95 |
| **Nombre de bénéficiaires des aides au logement de la commune** | 1 556 | 1 555 | 1 505 | 1 344 | 1401 | - 161 |
| **Population 3 à 16 ans** | 1 833 | 1 877 | 1 848 | 1 785 | | -63 |
| **Nombre de foyers bénéficiaires du RSA** | 645 | 635 | 652 | 625 | 610 | -27 |

## Le résultat prévisionnel 2024

Les éléments présentés ci-après sont tirés de l'intégration des données du Compte Administratif prévisionnel et doivent être considérés en tant que tels. Ils reflètent une hausse contenue des dépenses de fonctionnement à la fois en terme de charges de personnel que de charges à caractère général.

### 1. Les Dépenses de Fonctionnement

| Poste Budgétaire | 2020 | | 2021 | | 2022 | | 2023 | | 2024 (chiffres provisoires) | |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| | Mdts émis | TR | Mdts émis | TR | Mdts émis | TR | Mdts émis | TR | Mdts émis | TR |
| 012 Charges de Personnel | 7 286 267 | 68% | 7 401 485 | 64% | 8 559 770 | 66% | 8 379 775 | 64,75% | 8 772 247 | 62,87% |
| 011 Charges à caractère général | 1 781 537 | 17% | 2 343 496 | 20% | 2 770 471 | 21% | 2 836 036 | 21,92% | 3 321 124 | 23,80% |
| 65 Charges de Gestion courante | 1 497 597 | 14% | 1 597 634 | 14% | 1 603 017 | 12% | 1 516 005 | 11,71% | 1 579 183 | 11,32% |
| Autres charges (014 -66-67) ET 68 | 82 016 | 1% | 235 055 | 2% | 32 793 | 0,25% | 208 367 | 1,61% | 279 931 | 2% |
| TOTAL des dépenses réelles de fonctionnement | 10 647 417 | 100% | 11 577 670 | 100% | 12 966 051 | 100% | 12 940 182 | 100% | 13 952 485 | 100% |
| | | | | | | Rappel des prévisions | 15 125 410 | | 16 885 572 | |

**Le 012 « Charges de personnel** » constituent le principal poste budgétaire de dépense. En 2024, elles mobilisent presque 63% du total des dépenses réelles d'exploitation pour 64,75 % en 2023 et 66 % en 2022.

Une nette augmentation est observée sur la période en raison de l'application des mesures gouvernementales (augmentations successives du point d'indice, application des 40% aux contractuels, renforts apportés au sein des services etc…)

**Le 011 « Charges à caractère général** » comprennent les contrats conclus par la ville (électricité-eau-prestations de service) les achats, les frais d'entretien (locaux et bâtiments) notamment, représentent 23,80 % de l'enveloppe d'exploitation 2024 en hausse de 2 points par rapport à 2023.

**Le 65 « Autres Charges de gestion courante** » concernent principalement les charges d'intervent ion, il s'agit des subventions versées aux établissements satellites CCAS, Caisse des Ecoles.

Mais également les associations, les contingents et participations (SDIS), les indemnités des élus

En 2024, elles concentrent 11,32 % du budget, montant relativement stable.

Enfin les autres charges recensées, regroupent les atténuations de produits notamment :

l'attribution de compensation versée à la CAGSC annulée en 2024 comme d'ailleurs en 2023, 2022et 2021). Les charges financières et spécifiques sont évaluées à 2 % du volume des dépenses de la période 2024, contre 1,61 % pour 2023 et 0,25 % pour 2022.

## 2. Recettes de Fonctionnement

| Poste Budgétaire | 2020 | | 2021 | | 2022 | | 2023 | | 2024 (chiffres provisoires) | |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| | Titres émis | TR | Titres émis | TR | Titres émis | TR | Titres émis | TR | Titres émis | TR |
| **73431 Octroi de mer** | 5 185 525 | 37% | 5 855 757 | 41% | 6 253 881 | 43% | 6 486 353 | 40,48% | 6 787 088 | 41,55% |
| **74 Dotations/ Participation** | 3 862 936 | 28% | 3 634 648 | 25% | 2 856 126 | 19% | 3 422 841 | 21,36% | 3 696 630 | 22,63% |
| **731 Fiscalité Locale (TF- TH)** | 3 389 135 | 24% | 3 526 703 | 24% | 3 737 178 | 25% | 4 051 270 | 25,28% | 3 988 584 | 24,41% |
| **73-731 Autres taxes** | 979 836 | 7% | 959 390 | 7% | 1 118 285 | 8% | 1 075 567 | 6,71% | 1 075 388 | 6,58% |
| **013-70-75-77-78 Autres Recettes** | 549 563 | 4% | 553 714 | 3% | 742 773 | 5% | 987 922 | 6,16% | 787 238 | 4,82% |
| **TOTAL des Recettes réelles de fonctionnement** | 13 966 995 | 100% | 14 530 212 | 100% | 14 708 243 | 100% | 16 023 953 | 100% | 16 334 928 | 100% |

La structure des recettes réelles de fonctionnement est quasiment identique aux périodes antérieures.

- **L'Octroi de mer** est le principal poste de recettes pour 41,55 %. Il s'agit d'une taxe sur les importations, spécifique aux régions outre-mer. En 2023 et 2022, la part de l'octroi de mer représentait respectivement 40,48 et 43 % des recettes d'exploitation.

- **Les Dotations et Participations représentent** 22,63 % des recettes. Elles évoluent en fonction des aides perçues (Etat-Département- CAF-FSE) en rapport avec les actions initiées sur le territoire (Exemple : Bonus territoire crèche). En 2023 ce poste budgétaire représentait 21,36 % des produits et 19 % en 2022. Une augmentation d'un point par rapport à 2023 est observée.

- **La fiscalité** directe locale constitue une part significative des recettes soit 24,50 % en 2024 contre 25 % en 2023. Le produit est en baisse. Sans action sur les taux, les bases évoluent selon un coefficient forfaitaire mais dans une proportion moins importante. La part des contributions directes était de 25 % des RRF en 2021.

- **Les autres taxes (**6,58%) regroupent les éléments de fiscalité indirecte comme les droits de mutation, la taxe sur les carburants, le FPIC. En 2023 le taux affiché était de 6,71 % et 8 % en 2022.

- **Les autres recettes (4,82**%) comprennent les produits de services, les atténuations de charges, ainsi que les produits de gestion courante.

## 3. Dépenses d'Investissement

Tous les investissements de la ville depuis la dernière décennie ont été financés sans recours à l'emprunt, exception faite pour l'année 2020.

Cette période marque une forte reprise des réalisations de la ville. Le volume des dépenses d'équipement s'est élevé, en 2024, à près de 7,1 millions d'€ contre 5,8 millions en 2023.

La part des dépenses d'équipement représente 96 % des dépenses réelles d'investissement. Le solde concerne notamment le remboursement du capital de la dette.

Par ailleurs dans le détail, ci-après la liste des opérations qui connaissent un avancement en 2024 :

| Libellé | 2024 |
|---|---|
| 499-Bornes de recharges générateurs photovoltaiques | 158 282 |
| 443 - Acquisitions diverses | 770 819 |
| 441 - Actions développement durable | 17 176 |
| 468 - ADRESSAGE - SIGNALISATION | 45 254 |
| 479 - AMENAGEMENT AIRES DE JEU ECOLES | 64 264 |
| 480 - ATLAS BIODIVERSITE | 67 404 |
| 482 - BUDGET PARTICIPATIF | 3 689 |
| 417 - Cimetière Gallard Tranche 2 | 340 164 |
| 485 - CLUB HOUSE LUC SONOR | 141 743 |
| 435 - Eclairage public | 213 431 |
| 436 - Ecole Rose Nelson | 65 750 |
| 477 - ESPACE BIEN ETRE MATOUBA P3S GAYA | 143 021 |
| 470 - Extension Rénovation Ecole L.CHALCOL | 16 345 |
| 478 - GRV PATRIMOINE FUNERAIRE | 68 333 |
| Investissement récurrent | 240 000 |
| 447 - Maison pluridisciplinaire de santé | 1 157 379 |
| 488 - OUVRAGES D'ART (FIONA) | 401 236 |
| 476 - PARC AMENAGE INCLUSIF | 2 848 |
| 445 - Parc de la DIOTTE | 141 098 |
| 449 - PLATEAU MULTISPORT DUCHARMOY | 663 945 |
| Plateaux de sports | 30 000 |

| Libellé | 2024 |
|---|---|
| 481 - REFECTION EGLISE BOURG | 424 548 |
| 432 - Rénovation équipement sportif de proximité | 1 480 |
| 405 - Routes | 823 534 |
| 453 - Réhabilitation Maison des Ainés | 410 253 |
| 439 - Rénovation Urbaine | 406 946 |
| 486 - SCENOGRAPHIE MBIO PFLORAL | 56 719 |
| 483 - SOCIAL HUB | 10 850 |
| 491 - TERRAIN DE BASKET 3X3 STADE LUC SONOR | 31 043 |
| 444 - Travaux bâtiments publics | 241 869 |
| 412 - Travaux de sécurisation | 6 582 |
| Total dépenses programme | 7 166 005 |

### 4. Recettes d'Investissement

Les recettes réelles d'investissement enregistrées en 2024 s'élèvent à près de 4,7M€ **(chiffres provisoires hors excédent de fonctionnement)**.

Elles comprennent :

- 443 000 euros de dotations ;
- 3,4 M€ de subventions d'investissement des partenaires en augmentation par rapport à l'exercice 2023 ;
- Le FCTVA rapporterait près de 777 600€..

## B. LES GRANDES ORIENTATIONS POLITIQUES DE LA VILLE POUR 2025

### 1. Préambule : les priorités d'actions

**« Saint-Claude, la ville citoyenne à vivre et à faire vivre, une ville responsable œuvrant pour la préservation de ses équilibres financiers et de son auto-financement ».**

Cette phrase résume, à elle seule, le cap fixé par l'équipe municipale pour l'année 2025.

En dépit d'un environnement économique et financier tendu, la municipalité maintient en 2025 le cap sur ses ambitions pour le développement harmonieux de la ville.

Cette capacité de la ville à continuer à investir fortement dans un contexte budgétaire délicat est rendue possible grâce à une gestion budgétaire prudente et rigoureuse menée depuis de nombreuses années.

Inscrit dans la continuité des exercices précédents, le budget primitif 2025 concrétisera la prise en compte des objectifs formalisés dans le projet de ville inclusive 2020-2026 avec comme boussole :

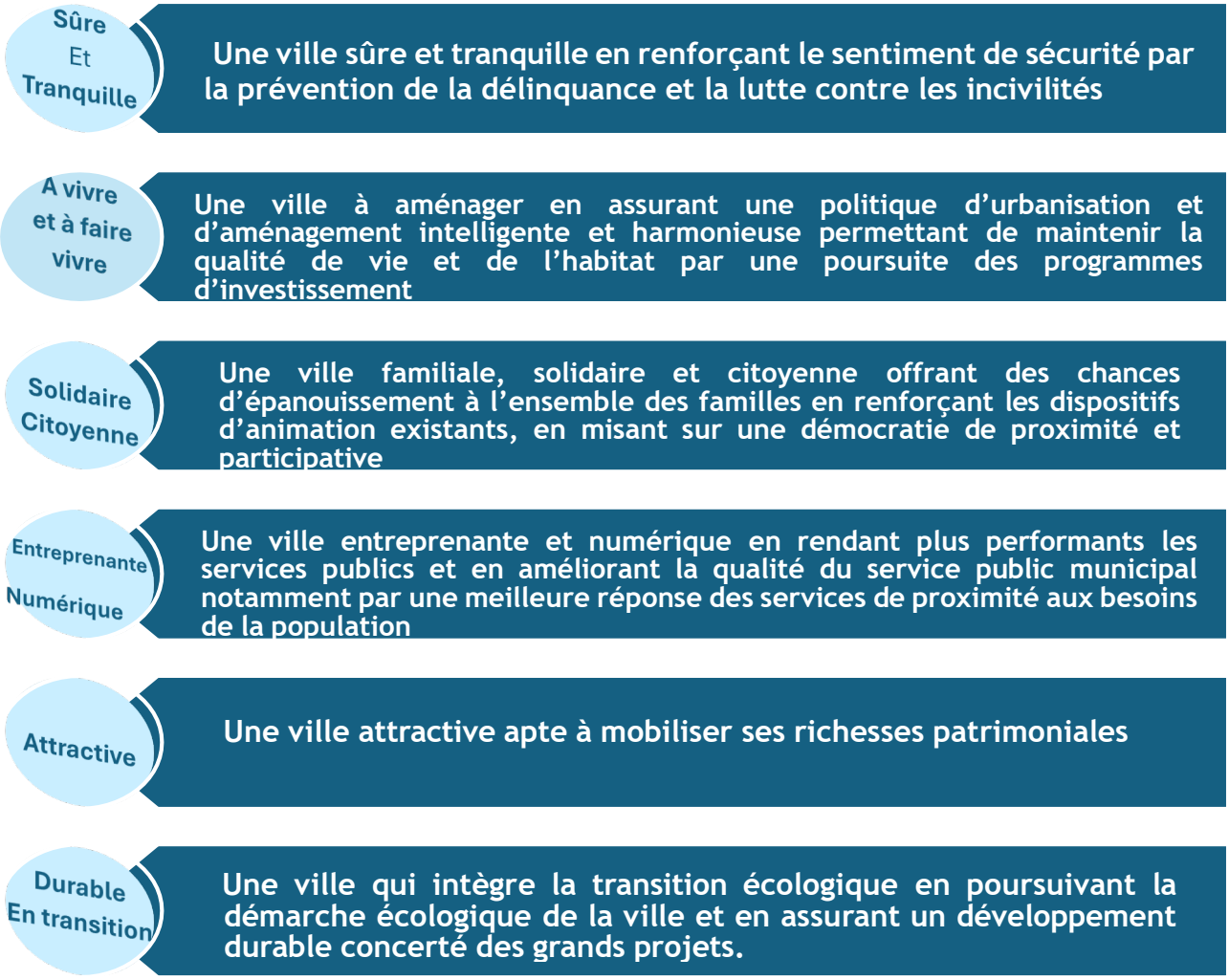
Sûre Et Tranquille
Une ville sûre et tranquille en renforçant le sentiment de sécurité par la prévention de la délinquance et la lutte contre les incivilités
A vivre et à faire vivre
Une ville à aménager en assurant une politique d'urbanisation et d'aménagement intelligente et harmonieuse permettant de maintenir la qualité de vie et de l'habitat par une poursuite des programmes d'investissement
Solidaire Citoyenne
Une ville familiale, solidaire et citoyenne offrant des chances d'épanouissement à l'ensemble des familles en renforçant les dispositifs d'animation existants, en misant sur une démocratie de proximité et participative
Entreprenante Numérique
Une ville entreprenante et numérique en rendant plus performants les services publics et en améliorant la qualité du service public municipal notamment par une meilleure réponse des services de proximité aux besoins de la population
Attractive
Une ville attractive apte à mobiliser ses richesses patrimoniales
Durable En transition
Une ville qui intègre la transition écologique en poursuivant la démarche écologique de la ville et en assurant un développement durable concerté des grands projets.

L'ensemble du projet de budget primitif 2025 s'articulera autour des priorités suivantes :

- le **maintien d'un niveau d'investissement équivalent** et **l'achèvement des investissements programmés** : une ville engagée dans la transition écologique et énergétique et pour le développement de son territoire ;

- le maintien de la **stabilité des taux de fiscalité** ;

- le maintien du niveau de **services publics** à nos administrés pour répondre à leurs besoins croissants ;

- **l'amplification des actions** en faveur de l'éducation et de la jeunesse, du secteur culturel, de la vie sociale, associative, sportive, de la solidarité, du mieux vieillir afin de favoriser l'épanouissement de toutes les générations ;

- la préservation de notre **capacité d'autofinancement** et sa consolidation au maximum ;

- l'adaptation de notre **ville citoyenne** et la poursuite de l'amélioration du cadre vie ;

- la **sécurisation** de la ville et de son patrimoine immobilier.

Dans ce contexte complexe, le cap pourra être maintenu en actionnant :

- un **pilotage rigoureux et efficient des ressources financières et humaines** pour optimiser l'augmentation des charges de fonctionnement ;

- un **accompagnement de la carrière des agents** acteurs essentiels pour l'atteinte des objectifs fixés.

Le budget des collectivités locales et donc de la commune peut être analysé de plusieurs manières :

- à travers la **nature** des dépenses (frais de personnel, achats, investissement, emprunts…), cadre purement comptable qui permet une analogie avec les comptes des entreprises ;
- à travers **l'utilité** de ces dépenses : on parle alors de dépenses par fonction ou par politique publique.

La première est nécessaire pour analyser et prévoir un budget, la seconde permet de mieux comprendre ce même budget.

En effet, la commune assure un nombre important de politiques publiques qui embrassent tous les besoins du citoyen tout au long de sa vie (aménagement du cadre de vie, état-civil, action sociale de la petite enfance jusqu'au grand âge, éducation, loisirs, déplacements, cimetière…).

Tous ces besoins pourtant cependant pas le même poids budgétaire.

Les dépenses liées au cadre de vie, aux bâtiments, à l'aménagement du territoire ont une importance prépondérante de même que les dépenses liées à l'éducation et à l'animation du territoire dans son ensemble.

## 2. Les grandes orientations pour la section d'investissement

Tenant compte des priorités d'action et des principaux projets du mandat, les dépenses d'équipement de la ville conserveront un niveau comparable aux inscriptions budgétaires de l'année 2024. La ville fait ainsi le choix d'une politique budgétaire offensive et volontariste et responsable avec les objectifs centraux suivants :

- L'accentuation des investissements en matière de transition écologique et énergétique ;
- La poursuite des engagements de l'équipe municipale par l'achèvement de la réalisation des projets prévus au mandat, autant de projets pour le présent et prenant en compte les besoins de nos populations pour l'avenir et contribuant de faire de Saint-Claude une ville à vivre, citoyenne, attractive, solidaire et sûre ;
- la mise en œuvre des services publics de qualité ;
- le déploiement de projets assurant la sécurité et le bien être des habitants et le maintien d'un cadre de vie de qualité propice à l'épanouissement de chacun

La commune maintient ainsi un Plan Pluri annuel d'investissement très ambitieux : près de 19 millions sont programmés sur la période 2025 – 2027.

Pour mener à bien ces projets, la commune mobilisera, sur 2025, 11 millions dans son PPI et bénéficiera de l'accompagnement financier de plusieurs partenaires (Etat, Département, FEADER, FEDER, région, …).

Le projet de budget primitif 2025 s'articulera autour des principales thématiques suivantes :

### *a. Les investissements en faveur de la transition écologique et énergétique*

La priorité donnée au développement durable et à la préservation de la biodiversité est le fil rouge de l'action municipale pour répondre aux défis environnementaux.

Construire la ville durable de demain dans le cadre d'un transition écologique raisonnée, telle est l'ambition affirmée.

La réalisation de l'atlas de la biodiversité communal achevé en 2024, ouvre la porte à un programme d'actions ambitieux.

La collectivité s'inscrit résolument dans l'innovation. Cette année plusieurs projets en témoignent pour un montant de 1,4M€ :

- Après l'achèvement des travaux de la maison bioclimatique, la réalisation de la scénographie informative et démonstrative permettra de fournir une expérience immersive aux visiteurs (225 000 €) ;
- Le démarrage de la 2ème phase de l'aménagement du parc de la Diotte via un marché réservé avec des structures d'insertion et la création d'une pépinière solidaire (près de 500 000 euros)
- L'aménagement d'une parcelle dédiée à la culture du pwa au sein du parc comme marqueur de la volonté communale d'assurer une transmission ;
- La valorisation des biodéchets : par cette action la commune s'engage en ciblant prioritairement les déchets issus des cantines, de la cuisine centrale et les déchets verts produits par les services techniques ;
- Transition de l'agenda 2021 à l'agenda 2030 : Lancement de l'élaboration de l'agenda 2030 afin de poursuivre la politique volontariste de la ville en matière de développement durable (90 000 €);
- Restauration des continuités écologiques dans le cadre de l'appel à projet Best Life 2030 lancé par l'Union Internationale de la Conservation de la Nature (IUCN). Dans le cadre de ce projet, un axe prioritaire (3 parcelles) a été identifié dans lequel les fonctionnalités écologiques sont dégradées et vont être restaurées, restaurant ainsi des espaces favorables à l'accueil et à la circulation de la biodiversité (45 000 €) ;
- La réhabilitation de l'aire de pique-nique de la rivière rouge au travers d'un partenariat avec l'ONF (près de 200 000 €).
- La réhabilitation de friches en phase étude :
    - La réhabilitation des friches DREHER-WINANDY et leur transformation en espace culturel, associatif et sportif incluant l'édification d'un DOJO : prestation d'accompagnement du CEREMA (60 000€)
    - Etude pour la réhabilitation de la friche GABRIEL en social hub 3.0, tiers-lieu, espace d'accompagnement et d'innovation sociale (étude concertée du projet : 60 000 €).

Ces sites constituent une réelle opportunité de construire sur des sols déjà artificialisés et bien localisés n'entrainant ainsi aucune nouvelle consommation d'espace. Les projets permettront de réinvestir ces sites au profit de projets d'intérêt général.

### *b. L'achèvement d'un programme d'investissements en matière de nouveaux équipements structurants pour la population*

L'année 2025 verra enfin l'aboutissement de plusieurs constructions démarrées en 2024 offrant de nouveaux services à nos populations pour plus de cohésion sociale. Le budget 2025 consacrera

les crédits nécessaires à l'achèvement pour une ouverture au public dès 2025 et au plus tard au 1er trimestre 2026. Il s'agit :

- De la maison des ainés (415 000 €)
- De la maison de santé totalement achevée et mise à disposition de la Société interprofessionnelle de soins ambulatoires (SISA) en ce début d'année (350 000 €)
- De l'Espace Intergénérationnel, véritable lieu d'animation et de restauration en plein cœur de bourg
- Du plateau multi sport et des vestiaires du boulodrome (1,5 M €)
- Du club house et du terrain 3x3 sur le stade Luc Sonor (110 000 €)

### c. *La poursuite de l'aménagement du territoire*

Depuis plusieurs années, la ville s'est engagée à améliorer le cadre de vie des habitants. Cela passe par :

- L'accélération des travaux de réfection des voiries communales. Cette année encore, plus d'1 million d'euros sera investi dans des travaux de terrassement et d'enrobés sur de nombreuses routes prioritaires (1 240 000 € pour les études et travaux) ;
- Le lancement d'une étude pour le classement de plusieurs voies privées dans le domaine communal (40 000 €) ;
- L'acquisition de parcelles pour la création de parkings et de voiries pour faciliter l'accès des habitants aux nouveaux équipements structurants dans le bourg (345 000 €) ;
- Le lancement de la révision du PLU (15 000 €) ;
- Le lancement d'une assistance à maitrise d'ouvrage (ingénierie financière et opérationnelle) en vue du lancement des études pré-opérationnelles préalables à la requalification du quartier de Morne à Vaches (80 000 €) ;
- La poursuite des travaux d'adressage et de signalétique pour une meilleure accessibilité de la commune ;
- La continuité du portage des opérations foncières par Terres Caraïbes « EPF » (80 0000 €)
- La réhabilitation et l'entretien du réseau d'éclairage public vieillissant et régulièrement dans certaines zones du territoire. Le nouveau marché lancé en 2025 devrait nous permettre de régler ces points noirs (500 000 euros) ;
- L'achèvement des travaux du cimetière de Galard et de l'état des lieux des 2 cimetières avec installation des équipements idoines notamment de gestion (230 000 €).

### d. *L'entretien et la réhabilitation des bâtiments et équipements publics*

La réalisation de projets structurants n'occulte en rien la priorité donnée à l'entretien régulier du patrimoine communal. Il est au cœur des usages et est souvent mis à disposition des associations du territoire pour le développement de leurs activités.

La réhabilitation des bâtis sera toujours effectuée en ayant un regard attentif sur l'intégration de la question de l'efficacité énergétique. La ville dispose d'un riche patrimoine bâti constitué d'anciennes habitations ou bâtisses qu'il convient de restaurer.

En 2025, de nombreux bâtiments sont concernés :

- La réhabilitation de la maison DARRACQ (pavillon de la montagne) (384 000 euros) ;
- La rénovation des installations de ball trap (200 000 euros en 2025) ;

- Aménagement des sous-sols du carrefour des solidarités (pour accueillir la PMI) et divers travaux au niveau du CCAS (85 000 €) ;
- La réfection de la toiture du bâtiment des affaires scolaires et la rénovation des faux plafonds (90 000 €) induisant une délocalisation des services de la PMI qui y assuraient une permanence ;
- La réfection de la toiture de la Maison Savery (70 000 €) ;
- La création d'une terrasse au local associatif de Morin (30 000 €) ;
- La démolition des logements de maitre à l'école blancard Jovien afin de permettre l'émergence d'un nouveau projet de logements d'urgence (100 000 €) ;
- La rénovation du bâtiment abritant la crèche Ti moun Soufriyè dans le cadre de la prochaine délégation de service public à compter d'août 2025 ;
- À la suite de l'étude technique, la déconstruction suivie de la reconstruction de la maison de quartier de Morne à Vaches (379 500 €) ;
- L'approfondissement des études diagnostic du bâti et de rénovation énergétique du Centre culturel Coradin pour permettre e lancement d'une première phase de travaux.

En sus de ces travaux, les études projets en cours seront poursuivies pour permettre la réhabilitation d'autres bâtiments communaux essentiels pour le développement d'une offre de logements d'urgence, plateforme d'accompagnement des familles (maison Rabinasolo…).

### *e. De nouveaux équipements sportifs pour l'épanouissement des habitants*

La ville de Saint-Claude a développé une vraie stratégie de construction et de réhabilitation d'équipements sportifs de proximité propices au bien-être et à la santé de tous les habitants.

Cette politique sportive prévoit que tous les points du territoire soient équipés afin de favoriser l'accès pour tous à la pratique sportive, de soutenir les clubs et de contribuer au développement économique du territoire.

Pour contribuer à cet objectif, il sera proposé d'intégrer au BP 2025 les crédits nécessaires à la réalisation de divers investissements de rénovation, modernisation ou lancement de plusieurs projets porteurs :

- La reconstruction de la piste d'athlétisme du stade Luc Sonor (160 000 €) ;
- Le lancement d'une étude pour la réalisation d'un parcours sportif VTT dans la zone du plateau multi sports (« plaine des jeux ») ;
- La réalisation d'un espace d'accueil des ACM au sein de la plaine des jeux grâce au déménagement des modulaires de l'ancienne école Rose Nelson. Les enfants pourront ainsi bénéficier pendant les vacances de l'ensemble des équipements sportifs du site et sortir du cadre habituel ;
- La rénovation des jeux de la place de l'église du bourg (35 000 €);
- Le renouvellement des agrès et jeux du parc le Peletier (92 000 €) ;
- La rénovation du gymnase Daniel Cassin (travaux de toiture, gouttière, peinture) et fourniture d'équipements de nettoyage performants (175 000 €) ;
- Le démarrage des travaux d'éclairage du stade LUC SONOR (250 000 €).

### *f. L'attractivité et l'embellissement de l'espace public*

Le projet de budget 2025 intègrera aussi le lancement et la poursuite de projets phares pour le rayonnement et l'attractivité du territoire :

- La réalisation du Parc Aménagé Inclusif à Fond Vaillant pour proposer aux habitants un lieu de rencontre pour le bien être des petits et grands et ainsi aménager un espace vert communal à l'abandon (326 000 €) ;
- L'étude de programmation du projet de mémoriel Delgrès pour donner enfin vie à ce projet souhaité de la population et des élus, dans toutes ses dimensions, nonobstant les obstacles rencontrés et pouvoir le défendre auprès des instances nationales. La ville de Saint-Claude entend rendre accessible à tous l'histoire des événements de DELGRES en 1802 comme un devoir de mémoire pour les générations présentes et futures (97 000 €);
- La poursuite de l'aménagement des étals du marché aux vivres situé en entrée du bourg afin de l'ouvrir à plus de professionnels pour une meilleure attractivité du bourg et une diversification des produits proposés ;
- La rénovation de la place Belizaire, ilot de fraicheur, lieu de vie et de rencontre, espace traditionnellement fréquenté par la population lors de cérémonies, qui pourrait retrouver sa vocation et constituer un espace d'animation à part entière (162 750 €) ;
- La réalisation de fresques dans le souci d'intégration de l'art dans la ville afin de mettre en valeur les lieux réhabilités.

### *g. La sécurisation et la gestion des risques sur le territoire*

Confrontée plus que jamais aux aléas climatiques, la ville doit pouvoir d'une part se préparer, s'acculturer aux risques et anticiper de même que proposer des solutions aux habitants.

A ce titre, le projet de budget prévoit la poursuite de plusieurs opérations entamées depuis les tempêtes FIONA et Tammy :

- L'achèvement des opérations de rénovation et confortement des ouvrages d'art (pont et ponceaux) endommagés ;
- La proposition d'une solution aux agriculteurs du Matouba ;
- Le démarrage des opérations préalables à la construction de logements notamment pour les sinistrés de Bagatelle sur la parcelle communale à Belfond et la réalisation des travaux d'amélioration des logements identifiés dans le parc existant pouvant être proposés à 2 familles ;
- La mise en sécurité des lieux sinistrés (240 000 €).

Il s'agira également d'équiper les abris sûrs, gymnase et écoles de la ville de citernes d'eau de pluie pour une meilleure gestion des problèmes récurrents de ressource en eau sur le territoire, dispositif complémentaire aux citernes tampons déjà installées dans nos écoles (50 000 €).

S'agissant de la sécurisation du territoire, la police municipale sera équipée de caméras piétons et nomades supplémentaires (10 000 €). La ville sera plus outillée pour une meilleure salubrité du territoire. Ces dispositifs sont complémentaires à l'extension de la vidéo protection qui sera abordée en fonctionnement.

### *h. Une ville citoyenne qui interagit avec ses habitants*

Afin de renforcer l'engagement citoyen, la cohésion sociale, promouvoir l'inclusion des habitants dans les processus décisionnels et l'amélioration de leur cadre de vie, la ville souhaite poursuivre la dynamique amorcée en 2024 autour du budget participatif, véritable innovation territoriale. Des crédits seront prévus à cet effet au projet de budget (113 000 €).

### *i. De nouveaux investissements pour fournir des moyens d'action complémentaires aux services communaux*

En la matière, le projet de budget prévoit d'investir pour optimiser et améliorer le fonctionnement des services mais aussi sécuriser la collectivité :

- L'acquisition de nouveaux véhicules permettra de fluidifier le fonctionnement et/ou de renforcer la présence des équipes sur le terrain en proximité notamment avec les habitants (logistique, vaguemestre, urbanisme, prévention et promotion de la jeunesse) (152 000 €) ;
- De nouveaux moyens informatiques pour poursuivre la transition numérique de la collectivité et pour sécuriser les données dans un environnement technique confronté au cyber risque (120 000 €) ;
- Le renouvellement de l'enveloppe nécessaire pour les matériels et fournitures de bureau (41 500 €).

Les dépenses envisagées comprennent de nouveaux équipements, le remplacement des matériels informatiques usagés, l'acquisition de 2 nouveaux serveurs, le remplacement des conférenciers de la salle des délibération, l'installation de dispositifs de visio écran (PCC et salle des commissions) et enfin conformément à l'ambition portée par les élus de réduire la fracture numérique, l'installation de bornes interactives.

Il s'agira également de poursuivre l'amélioration de la gestion du réseau informatique dans le cadre du plan d'action cyber défense et d'assurer la mise en conformité RGPD de la ville.

### *j. Le renforcement des outils de communication : un enjeu stratégique pour la ville*

La Ville souhaite investir dans de nouveaux outils de communication afin d'améliorer la visibilité de ses actions et d'assurer une information claire et accessible aux habitants. Cet engagement répond à plusieurs enjeux :

- Proximité et participation citoyenne : offrir des supports modernes complétant l'offre actuelle pour mieux informer et impliquer les citoyens ;
- Valorisation des actions municipales : assurer une meilleure visibilité des projets locaux et renforcer l'adhésion des habitants.
- Accessibilité et inclusion : garantir une information compréhensible et adaptée à tous, y compris aux publics éloignés du numérique.
- Réactivité et transparence : disposer d'outils performants pour informer rapidement en cas de crise.

A ce titre, le projet de budget consacrera une enveloppe (59 500 €) pour l'installation de panneaux d'entrée de ville, le remplacement du panneau d'information numérique du bourg, l'installation de bornes interactives, la mise en route d'un logiciel interactif de communication, la refonte du site internet.

Le souhait est également de permettre aux services opérationnels la mise en œuvre d'une véritable stratégie de communication avec l'acquisition d'outils idoines.

## 3. Les grandes orientations pour la section de fonctionnement

L'exercice 2025 sera marqué par une nouvelle progression des dépenses de fonctionnement en particulier les charges de personnel et les charges à caractère général.

Contenir les dépenses de fonctionnement, maintenir le cap, optimiser les ressources existantes pour donner aux équipes les moyens d'agir, anticiper les coûts induits par la mise en service des nouveaux équipements et en assurer une gestion efficiente, telles sont les orientations pour la proposition de budget 2025.

Cette situation impose un pilotage agile renforcé et une recherche d'optimisation à tous les niveaux de dépense.

Dans ce contexte, la ville de Saint-Claude, s'attachera à produire un budget 2025 engagé, responsable, guidé par la nécessité de vivre et faire vivre la ville et ses habitants par des animations et des actions citoyennes, de maintenir le mieux-vivre ensemble au sein des quartiers, de soutenir notre jeunesse, nos seniors, nos familles, de promouvoir la culture, de permettre l'épanouissement de nos populations dans un cadre de vie sain et sécurisé.

### *a. En matière de transition écologique et énergétique*

Fort de son label territoire engagé pour la nature et lauréate du projet européen best Life 2030 la ville souhaite intensifier les actions en faveur de la préservation de la biodiversité en lien direct avec le fil rouge de cette année.

En matière de transition écologique et énergétique, la collectivité s'inscrit résolument dans l'innovation. Après la réalisation de son Atlas de la biodiversité communale, l'heure est au plan d'action.

Une programmation dynamique et diversifiée est proposée avec des animations tout au long de l'année pour tous les publics : journées du pwa, animation de la maison bioclimatique, animation dans le cadre du projet mieux manger pour tous : de la graine à l'assiette et de l'assiette à la graine dans le cadre de la gestion des biodéchets, des biks à paroles mensuels pour acculturer, la création d'un jeu de cartes de valorisation de la ville , la réalisation d'une plateforme participative en ligne.

Cet objectif sera également atteint par la création d'une ruche urbaine pédagogique, des actions de restauration de la continuité écologique en lien avec la partie investissement.

Par ailleurs, la réflexion autour de la gestion de la maison bioclimatique et du parc de la Diotte devra être aboutie pour permettre un démarrage effectif des activités en fin d'année. De nombreuses solutions ont été dégagées par l'assistance à maîtrise d'ouvrage accompagnant la collectivité qu'il convient d'affiner.

Une enveloppe de 137 000 euros sera consacrée à ces actions.

### *b. En matière d'attractivité et d'animation du territoire*

Près de 65 000€ seront consacrés, cette année, à l'animation du territoire dans la continuité des années précédentes : sanmdi an nou trimestriels au sein du marché aux vivres, Marché de Noël, accueil des étudiants, accueil de la délégation de Saint-Claude dans le Jura. Soit autant

d'animations de nature à faire rayonner le territoire de Saint-Claude, ses habitants et ses acteurs socio-économiques.

La ville s'attèlera à favoriser le fonctionnement des nouveaux équipements structurants :

- la maison pluridisciplinaire de santé avec la location des locaux à la société interprofessionnelle de soins ambulatoire (SISA) spécialement constituée à cet effet. Sur la base d'un projet de santé concerté avec tous les professionnels de santé travaillant au sein de la structure, les professionnels offriront une nouvelle offre de soins.
- l'espace intergénérationnel, haut lieu de restauration et d'animation dont les travaux sont en cours d'achèvement. Un travail renforcé et partenarial sur la gestion proposée suite à l'appel à manifestation de d'intérêt lancé par la collectivité permettra le démarrage et le rayonnement de cette structure.

Enfin, la ville mettra tour en œuvre pour renforcer la proximité avec les acteurs économiques. Dans ce cadre, des rencontres thématiques pour secteur d'activité seront initiées.

### c. *En matière d'éducation, de jeunesse et de petite enfance*

La ville poursuit sa stratégie d'accompagnement de la jeunesse, de la communauté éducative, par des actions innovantes notamment lors des 4 accueils collectifs de mineurs organisée sur la thématique de l'année, l'organisation des mercredis éducatifs, le renouvèlement des actions ticket sport, accueil de services civiques au sein de services, le programme ambassadeur de ma ville avec près de 40 jeunes recrutés pendant les vacances.

De plus, l'action « week-end des jeunes engagés » viendra clôturer l'accueil des ambassadeurs afin de valoriser nos jeunes.

Toujours dans le cadre de l'amélioration de la prise en charge de nos jeunes enfants, la collectivité poursuit l'externalisation de la prestation d'animation sur les temps périscolaires dans 2 écoles de la commune grâce au contrat de prestation passé avec une association.

L'année 2025 marque un tournant dans l'exercice de la compétence petite enfance à deux titres.

Depuis le 1er janvier 2025, la commune est autorité organisatrice de la petite enfance et, à ce titre, la ville a la responsabilité de coordonner et d'organiser l'offre de services de la petite enfance sur son territoire. Cela inclut les structures d'accueil collectif (crèches, haltes-garderies) et les modes d'accueil individuel (assistantes maternelles). De même, elle doit garantir l'accessibilité (physique et financière) à une offre, la qualité des services et assurer une coordination avec les acteurs locaux.

Elle devra organiser et animer, à compter du 1 janvier 2026, le relais petite enfance.

Afin de mieux gérer cette nouvelle compétence, la ville a choisi de se faire accompagner pour l'élaboration du diagnostic territorial et du schéma local de services aux familles et à la petite enfance.

L'année 2025 est également celle du renouvellement de la délégation de service public pour la gestion de la crèche ti Moun Soufriyè avec toute la complexité liée à cette procédure et la nécessité d'intégrer la nouvelle compétence de la ville dans la réflexion.

Au total ce sont 598 000€ qui seront investis sur cette thématique.

### d. *En matière de solidarité et d'accompagnement des publics, des jeunes et des familles*

En 2025, la commune de Saint-Claude souhaite renforcer son engagement en faveur de la solidarité et de l'accompagnement des publics en revisitant ses dispositifs en lien avec l'ensemble des acteurs locaux. L'objectif est d'optimiser l'efficacité des actions en renforçant la coordination des dispositifs existants, notamment le Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (CLSPD), le Conseil des Droits et Devoirs des Familles (CDDF), le Projet de Réussite Éducative (rebaptisé Projet de réussite Saint-Claudien), ainsi que la cellule d'insertion. Cette démarche vise à assurer une meilleure articulation des interventions pour une prise en charge plus cohérente et adaptée aux besoins des habitants.

Dans ce cadre, plusieurs actions concrètes seront mises en œuvre en 2025, avec une enveloppe budgétaire dédiée de près de 211 000 € :

- Les Olympiades de la Famille, pour renforcer les liens familiaux.
- Des actions de prévention des addictions, en partenariat avec les acteurs spécialisés.
- Du théâtre forum, outil interactif de sensibilisation.
- Des ateliers sportifs dans les quartiers, favorisant l'insertion par le sport.

Par ailleurs, une attention particulière sera portée à la proximité avec les jeunes. À ce titre, la commune mettra en place un lieu d'accueil, d'information et de pédagogie itinérant, afin d'aller à leur rencontre et de proposer un accompagnement personnalisé. Le financement de cette initiative sera soutenu par une réponse à l'appel à projets "Fonds Publics et Territoires" de la CAF.

Dans le cadre de sa stratégie d'accompagnement, la ville souhaite également redéfinir et renforcer le Projet de Réussite Saint-Claudien. Une file active de jeunes sera constituée pour assurer un suivi individualisé en partenariat avec les établissements scolaires (lycée, collège, écoles) et les acteurs du territoire. Ce projet sera articulé avec les actions globales du CLSPD et du CDDF, garantissant

Enfin, la ville maintiendra l'action emblématique "Mon Île, Mon Passeport de Demain", initiée depuis plusieurs années. Ce programme offrira, sur 3 ans, aux jeunes de la file active un séjour annuel de fin de parcours, leur permettant de découvrir d'autres territoires et de s'ouvrir à la Caraïbe, favorisant ainsi leur développement personnel et citoyen.

### e. *En matière d'animation de la vie locale, de la vie culturelle et associative*

En 2025, la commune poursuivra son engagement en faveur d'une animation dynamique et diversifiée du territoire, en renouvelant ses événements phares tout en intégrant de nouvelles initiatives. L'objectif est de favoriser l'accès à la culture pour tous, de renforcer le lien social et de soutenir le tissu associatif local.

La ville consacrera près de 500 000 € à l'ensemble des actions culturelles et événementielles, en structurant son programme autour de :

- Des événements reconduits : la 3ème édition de la Balade de la Musique et des Arts, valorisant les talents locaux ; forum des associations, espace d'échanges et de mise en réseau des acteurs associatifs ; animations pour la Journée des Droits des Femmes, afin de sensibiliser et mobiliser la population. ; programme "Vakans au Pied du Volcan", proposant des activités ludiques et éducatives pour les jeunes, fête patronale, moment festif et fédérateur du

territoire ; marché de Noël, pour célébrer les fêtes de fin d'année et dynamiser l'économie locale.

- Des nouveautés. - La programmation s'enrichit avec des spectacles culturels innovants : la Comédie musicale "Indépendance Queen", mêlant musique et histoire ; le ballet "Kalousera", alliant théâtre et danse, présenté lors de la cérémonie commémorative en hommage au colonel Louis Delgrès.

La ville accentuera son accompagnement en faveur du monde associatif par l'augmentation de l'enveloppe des subventions aux associations ; l'élaboration du guide ide de la Vie Locale et Associative ; par la poursuite de la formation des bénévoles en collaboration avec le Dispositif Local d'Accompagnement (DLA) départemental.

En outre, dans le cadre de la 2e édition du Budget Participatif, des animations seront mises en place pour encourager la participation citoyenne et susciter l'adhésion des habitants à l'appel à projets.

Enfin, les activités de la médiathèque seront renforcées avec une programmation annuelle enrichie : expositions, débats, ateliers et projections de films, afin de favoriser la diffusion du savoir et l'accès à la culture pour tous.

### *f. En matière d'amélioration du cadre de vie et de gestion des équipements publics*

L'amélioration du cadre de vie et la gestion des équipements publics constituent un axe essentiel de l'action municipale. La commune de Saint-Claude s'engage à poursuivre les travaux d'entretien du patrimoine communal et les actions d'amélioration du quotidien des usagers et du personnel municipal. Ces interventions s'inscrivent dans la continuité du programme de fonctionnement engagé depuis plusieurs années, visant à faire de Saint-Claude un territoire bien entretenu, sûr et agréable à vivre.

En 2025, une enveloppe budgétaire de 1,5 million d'euros sera consacrée à ces actions, couvrant notamment :

- ❖ Entretien des bâtiments publics : 80 000 €
- ❖ Travaux dans les écoles : 120 000 €
- ❖ Mise en conformité électrique des bâtiments et des écoles : 60 000 €
- ❖ Fourniture des équipements de protection individuelle pour les écoles et les services municipaux : 40 000 €
- ❖ Acquisition de produits d'entretien et de fournitures pour les bâtiments et écoles : 65 000 €
- ❖ Travaux de ravalement des façades (écoles, mairie, CCAS) : 100 000 €
- ❖ Maintenance et exploitation de l'éclairage public et du cimetière : 170 000 €
- ❖ Maintenance générale des équipements (ascenseurs, climatisation, groupes électrogènes, sirènes, téléphonie) : 80 000 €
- ❖ Fourniture de matériaux pour les travaux de voirie réalisés en interne : 150 000 €
- ❖ Prestations de nettoyage des espaces verts et des voiries, en complément de l'action des services techniques : 184 105 €
- ❖ Campagnes de dératisation des quartiers, bâtiments publics et écoles

Cette programmation traduit la volonté municipale d'entretenir durablement le patrimoine bâti et les infrastructures, d'assurer des conditions d'accueil et de travail optimales dans les équipements municipaux et de garantir un cadre de vie agréable pour les habitants.

### *g. En matière de développement de la pratique sportive*

Cette année, l'accent sera mis sur l'entretien efficient des infrastructures sportives (stade Luc Sonor, Gymnase…) ce qui implique l'acquisition d'équipements spécifiques.

Un programme d'animation riche sera encore proposé cette année sur plusieurs temps forts avec les habitants, avec les scolaires, avec les seniors.

82 500 euros seront proposés pour ces actions.

### *h. En matière de communication et de renforcement de la visibilité des actions conduites*

Dans un contexte de transformation numérique et d'attentes croissantes des citoyens en matière d'information et de transparence, la Ville entend renforcer ses outils de communication afin d'améliorer la visibilité de ses actions et de garantir une information claire, accessible et réactive à destination des habitants.

Cela passera par une nouvelle stratégie de communication plus offensive, la multiplication des partenariats (presse écrite, presse numérique), une visibilité accrue sur les réseaux, la diversification des canaux de communication, l'édition de magazines, la nécessaire refonte du site internet de la ville, la réalisation de films, des vidéos avec prises de vue drones sur les nombreuses réalisations et nouveaux équipements

Mieux faire connaitre la ville, c'est lui permettre de rayonner hors les murs de Saint-Claude.

Les traditionnelles actions de communication de la ville et temps forts avec les habitants seront maintenues : le maire et les services dans les quartiers, les manifestations (pâques à la rivière, fête des mères, fête du Travail, fête des voisins…

Un programme d'actions évalué à environ 133 000 euros.

### *i. En matière de transition numérique et systèmes d'information*

En la matière, en 2025, l'accent sera mis sur la poursuite du programme de sécurisation des installations de la collectivité, l'engagement des dépenses courantes d'entretien et de maintenance :

- Renouvellement des licences
- Location copieurs
- Maintenance du parc de logiciels métiers spécifiques
- Mise en route et formation au nouveaux logiciels (notamment Manty budget et Manty décision).

Une enveloppe de 212 000 € y sera consacrée.

### *j. En matière de sécurité et tranquillité publique*

La ville de Saint-Claude continue d'investir pour la sécurité et la tranquillité publique et la prévention de la délinquance. En parfaite complémentarité avec l'action de l'Etat, la municipalité continue à renforcer la police municipale et ses moyens d'action.

Ainsi, en 2025, le projet de budget prévoit l'extension de la vidéosurveillance avec l'installation de 25 caméras supplémentaires aux entrées et sorties du territoire et dans les lieux sensibles (gymnase Daniel Cassin, stade Luc Sonor, Collège et lycée, marché ou vivre, COPAL) pour près de 43 000 €.

Par ailleurs, la convention avec la fourrière pour le traitement des animaux errants sera poursuivie.

### *k. En matière d'optimisation de la gestion*

En 2025, l'accent sera mis au sein des services sur l'optimisation du fonctionnement des services.

En effet, dans un contexte financier contraint où les dépenses de fonctionnement progressent plus rapidement que les recettes d'investissement, la Ville de Saint-Claude doit adopter une gestion rigoureuse et anticipative de son patrimoine bâti.

L'élaboration d'un **Schéma Directeur Immobilier et Énergétique (SDIE)** proposée au budget pour un montant de 60 000 €, devient ainsi une nécessité pour optimiser l'usage, la performance et le coût global des équipements municipaux, tout en intégrant les impératifs de transition énergétique.

Cet outil stratégique permettra :

- Une *gestion rationalisée du patrimoine municipal : mieux connaître l'état du bâti, identifier les besoins d'entretien et prioriser les investissements en fonction de l'usage réel des bâtiments.*
- *Une maîtrise des coûts de fonctionnement : en réduisant la consommation énergétique, en optimisant les surfaces exploitées et en évitant les dépenses inutiles.*
- *Une amélioration de la performance énergétique : en intégrant des solutions durables (isolation, climatisation performante, énergies renouvelables) pour diminuer l'empreinte carbone et les charges liées aux fluides.*
- *Une planification pluriannuelle des travaux*
- *Une amélioration de l'inventaire du patrimoine communal et de sa valorisation comptable*

Une optimisation fiscale et budgétaire : en arbitrant entre rénovation, cession ou mutualisation des bâtiments pour maximiser l'efficience des investissements publics.

Ce schéma directeur ne se limite pas à la gestion physique du patrimoine : **il devient un véritable outil d'aide à la décision comptable et budgétaire**, garantissant un suivi précis des actifs, une meilleure anticipation des dépenses et une maîtrise accrue des finances locales.

Par ailleurs, l'investissement dans un logiciel de pilotage budgétaire et RH permettra de faire des simulations afin de proposer des décisions plus éclairées intégrant toutes les variables et évolution.

### *l. Les dépenses de personnel*

**FOCUS sur les dépenses de personnel**

Premier poste des dépenses de fonctionnement, la maîtrise de l'évolution des charges de personnel constitue un enjeu important.

Les orientations pour l'année 2025 reflètent la volonté municipale de maintenir un service public de qualité, tout en assurant une gestion plus équilibrée et optimisée des effectifs sans entraver le développement professionnel et le bien-être des agents.

Au 31 décembre 2024, la collectivité compte **182** agents en activité. 67% d'entre eux ont plus de 50 ans et 34% d'entre eux ont plus de 60 ans.

Fort de tous ces constats, les prévisions budgétaires 2025 en année pleine seront forcément impactées.

En 2023, le budget consacré aux ressources humaines subissait l'impact des mesures réglementaires telles qu'une revalorisation du point d'indice le 1er juillet 2023, et l'augmentation des rémunérations des bas salaires. En 2024, il s'est agit d'une attribution de 5 points d'indice majorés supplémentaires.

Cette année 2025 a débuté avec la mise en place du RIFSEEP, impliquant une revalorisation salariale impactant fortement les charges de personnel.

Les évolutions de carrière des agents par le moyen de la promotion interne ainsi que l'avancement de grade et les concours auront eu aussi un impact sur les dépenses de personnel.

Les embauches prévues pour l'année 2025 portent sur les postes suivants : responsable de la police municipale, chargé de mission Best Life suite au projet primé présenté par la commune, chargé de projet attractivité et politiques contractuelles.

## Présentation de la structure des effectifs de la ville de SAINT-CLAUDE

### Tableau des effectifs complets

Au 31 décembre 2024, la collectivité compte 143 agents occupant un emploi permanent, dont 131 titulaires, 1 stagiaire et 12 contractuels sur emploi permanent. Parmi ces agents, 1 est un agent en détachement au sein de la collectivité et 2 des agents détachés sur emploi permanent. Par ailleurs, 3 agents de la collectivité sont en détachement dans un autre établissement et 3 sont en disponibilité.

Parmi les emplois occupés, 21% le sont par des agents contractuels sur emploi non permanent (soit 39 agents). 59% de ces agents occupent un emploi de la filière animation (agents d'animation en milieu scolaire notamment), 33% de la filière technique, et 5% de la filière médico-sociale (agents faisant fonction d'ATSEM).

Par rapport à l'année précédente, le nombre d'agents que compte la commune à la même date (au 31 décembre) n'a donc pas évolué : 182 agents au total en 2024 comme en 2023. Le turn over, les remplacements d'agents, et également le changement de statuts de plusieurs agents (certains occupant désormais un emploi permanent) explique cette stabilité.

***La répartition par filière et par statut de ces agents au 31/12/2024 est la suivante :***

| AGENTS OCCUPANT UN EMPLOI PERMANENT | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|
| Filière | Emplois fonctionnels | Titulaires | Stagiaires | Contractuels | Total |
| Administrative | 1 | 34 | 1 | 2 | 38 |
| Technique | 1 | 65 | 0 | 5 | 71 |
| Culturelle | 0 | 4 | 0 | 0 | 4 |
| Police municipale | 0 | 8 | 0 | 0 | 8 |
| Animation | 0 | 10 | 0 | 0 | 10 |
| Social | 0 | 7 | 0 | 5 | 12 |
| Total | 2 | 128 | 1 | 12 | 143 |

| dont AGENTS en détachement au sein de la collectivité (occupant un emploi permanent) | |
|---|---|
| **Filière** | **Titulaire** |
| Administrative | 1 |
| Technique | 2 |
| Culturelle | 0 |
| Police municipale | 0 |
| Animation | 0 |
| Social | 0 |
| Total | 3 |

| AGENTS en détachement en dehors de la collectivité ou disponibilité | |
|---|---|
| **Filière** | **Titulaire** |
| Administrative | 4 |
| Technique | 1 |
| Culturelle | 0 |
| Police municipale | 0 |
| Animation | 1 |
| Social | 0 |
| Total | 6 |

| AGENTS OCCUPANT UN EMPLOI NON PERMANENT | | |
|---|---|---|
| **Filière** | **Contractuels** | **Pourcentage** |
| Administrative | 1 | 0% |
| Technique | 13 | 33% |
| Culturelle | 0 | 0% |
| Police municipale | 0 | 0% |
| Animation | 23 | 59% |
| Social | 2 | 5% |
| Total | 39 | 97% |

| AGENTS OCCUPANT UN EMPLOI PERMANENT | | | | | | AGENTS en détachement en dehors de la collectivité ou disponibilité | | AGENTS OCCUPANT UN EMPLOI NON PERMANENT | | |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| **CATEGORIE** | TITULAIRES | STAGIAIRES | CONTRACTUELS | TOTAL | % | **CATEGORIE** | TOTAL | **CATEGORIE** | TOTAL | % |
| **CATEGORIE A** | 5 | 1 | 1 | 7 | 4,90% | **CATEGORIE A** | 3 | **CATEGORIE A** | 1 | 2,56% |
| **CATEGORIE B** | 6 | 0 | 0 | 6 | 4,20% | **CATEGORIE B** | 3 | **CATEGORIE B** | 1 | 2,70% |
| **CATEGORIE C** | 119 | 0 | 11 | 130 | 90,91% | **CATEGORIE C** | 0 | **CATEGORIE C** | 37 | 94,87% |
| **TOTAL** | **130** | **1** | **12** | **143** | **100,00%** | **TOTAL** | **6** | **TOTAL** | **39** | **100,00%** |
| **N.B: les agents titulaires en détachement en dehors de la collectivité ou en disponibilité ne sont pas comptés** | | | | | | | | | | |

| Tous contractuels | | |
|---|---|---|
| CATEGORIE | TOTAL | % |
| CATEGORIE A | 2 | 3,92% |
| CATEGORIE B | 1 | |
| CATEGORIE C | 48 | 94,12% |
| TOTAL | 51 | 100,00% |

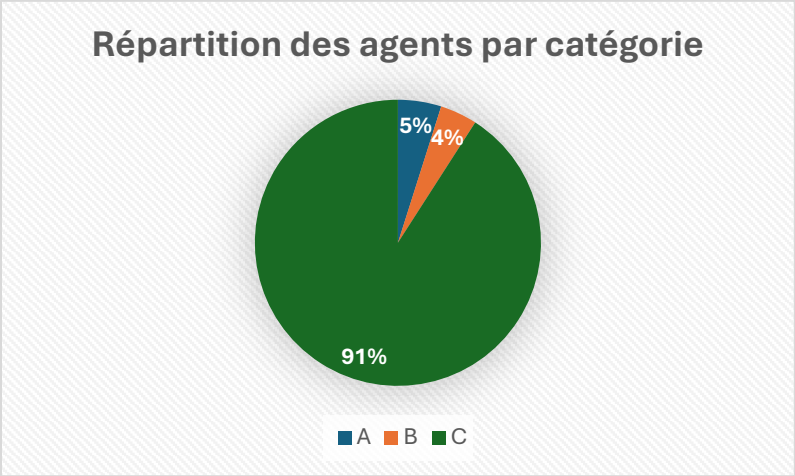


Considérant les emplois permanents, la grande majorité des agents de la commune sont des agents de catégorie C (91%) ;

94.9% des contractuels appartiennent à la catégorie C. Seul 1 agent contractuel relève de la catégorie A.

**Les agents occupant des emplois non permanents :**

Parmi les emplois occupés au sein de la collectivité, 24% le sont par des agents contractuels (soit 51 agents), et 21.4% par des contractuels sur emplois permanents. Parmi ces derniers, 59% de ces agents occupent un emploi de la filière animation (agents d'animation en milieu scolaire notamment), 33% de la filière technique, et 5% de la filière sociale (agents faisant fonction d'ATSEM).

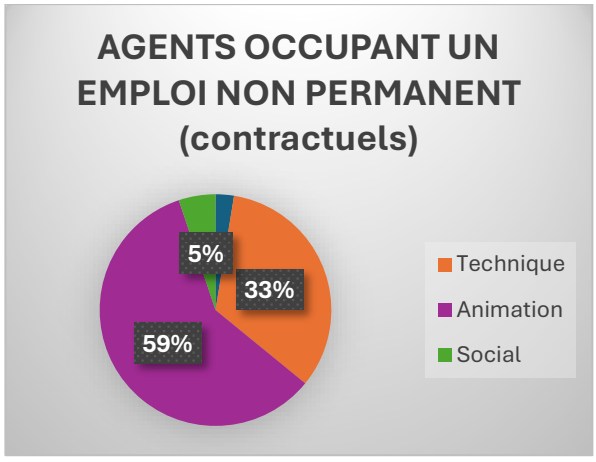

Ce recours aux contractuels en animation, sur emploi temporaire, principalement en milieu scolaire, s'explique par les activités d'animation auprès des élèves de la ville. Ces dernières nécessitent le recours à des agents sur des temps partiels car étroitement liés au temps scolaire.

La collectivité a recours à un groupement d'employeurs pour la gestion des effectifs des écoles mais aussi à des emplois non permanents pour tenir compte du vieillissement des agents et de la pénibilité de certaines fonctions parmi lesquels il faut distinguer : les accroissements temporaires d'activité et les accroissements saisonniers d'activité. La gestion de ces emplois non permanents permet une souplesse certaine dans la gestion des événements ponctuels, des remplacements, ou des missions spécifiques.

**La répartition par genre au 31/12/2024 est la suivante:**

| CATEGORIE | FEMMES | HOMMES | TOTAL |
|---|---|---|---|
| CATEGORIE A | 5 | 2 | 7 |
| CATEGORIE B | 4 | 2 | 6 |
| CATEGORIE C | 72 | 58 | 130 |
| **TOTAL agents permanents** | **81** | **62** | **143** |
| | 56,64% | 43,36% | **100,00%** |
| non permanents | 31 | 8 | 39 |
| **TOTAUX** | **112** | **70** | **182** |
| | 61,54% | 38,46% | |

**La répartition des emplois par âge :**

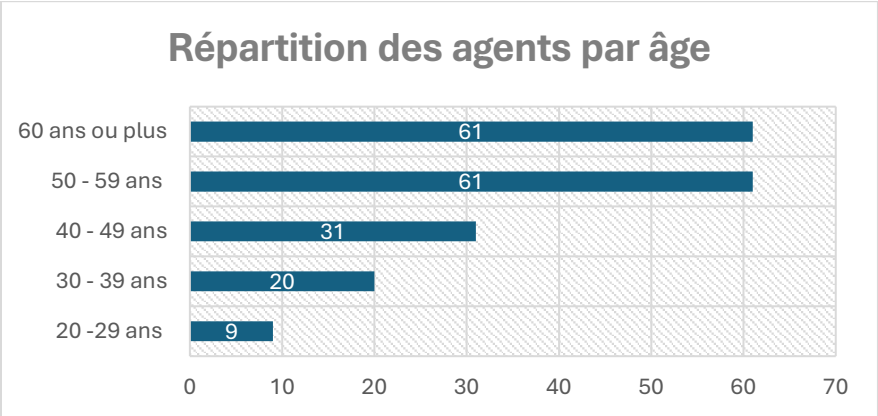


Au 31 décembre 2024, la collectivité compte 182 agents en activité. 67% d'entre eux ont plus de 50 ans et 34% d'entre eux ont plus de 60 ans.

Cette répartition des âges, qui confirme la tendance de vieillissement des effectifs, vient renforcer le besoin en accompagnement des agents dans leur fin de carrière et dans le pilotage d'une GPEEC (Gestion Prévisionnelle des Emplois et des Compétences).

**Les départs à la retraite**

12 départs à la retraite sont prévus officiellement au courant de l'année 2025, parmi lesquels des agents occupant les postes suivants :

- Agent technique
- Agent d'animation
- ATSEM
- Mécanicien
- Secrétaire
- Agent d'accueil au CCAS
- Magasinier au service technique
- Agent d'entretien
- Un agent sans activité car en arrêt depuis plusieurs années

D'autres agents atteindront l'âge d'ouverture de leurs droits ; toutefois, ils peuvent exercer, en principe, jusqu'à leur âge limite de 67 ans.

**Départs à la retraite année précédente**

| Année 2023 | | | | | | | TOTAL |
|---|---|---|---|---|---|---|---|
| CATEGORIE | FILIERE | | | | | | |
| | Administrative | Technique | Sociale | Animation | Police | Culturelle | |
| CATEGORIE A | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 |
| CATEGORIE B | 1 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 1 |
| CATEGORIE C | 1 | 4 | 0 | 1 | 0 | 0 | 7 |
| TOTAL | 2 | 4 | 0 | 1 | 0 | 0 | 7 |

| DEPARTS A LA RETRAITE | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|
| **CATEGORIE** | Administrative | Technique | Animation | Social | Total |
| **CATEGORIE A** | | | | | 0 |
| **CATEGORIE B** | | | | | 0 |
| **CATEGORIE C** | 1 | 8 | 1 | 1 | 11 |
| **TOTAL** | 1 | 8 | 1 | 1 | 11 |

| DEPARTS A LA RETRAITE PREVISIONNEL 2025 | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|
| **CATEGORIE** | Administrative | Technique | Animation | Social | Total |
| **CATEGORIE A** | | | | | 0 |
| **CATEGORIE B** | | | | | 0 |
| **CATEGORIE C** | 1 | 9 | 1 | 1 | 12 |
| **TOTAL** | 1 | 9 | 1 | 1 | 12 |

## La rémunération

| | Etat de rubriques | | Projection |
|---|---|---|---|
| REMUNERATIONS ET PRIMES | 2023 | 2024 | 2025 |
| Traitement indiciaire | 3 786 533,20 | 3 974 052,27 | 4 000 000,00 |
| Majoration 40% | 1 525 406,74 | 1 606 450,73 | 1 600 000,00 |
| NBI | 32 034,77 | 33 359,93 | 35 000,00 |
| IAT | 238 616,22 | 238 852,01 | |
| IEMP | 219,542,70 | 219 452,84 | |
| Primes de sujétions | 3 081,60 | 32 377,62 | |
| Prime spéciale de police municipale | 38 987,14 | 43 504,25 | |
| PFR Fonctions | 28 353,65 | 31 554,64 | |
| PFR Résultats | 12 847,42 | 18 228,22 | |
| PSR | 4 921,99 | 3 724,05 | |
| ISS | 25 339,76 | 20 616,16 | |
| Majoration 15% | 5 385,66 | 5 715,36 | |
| IFTS | 23 124,90 | 13 693,52 | |
| IFSE | 380 658,34 | 627 718,67 | 822 200,00 |
| **Total primes (IFSE à partir de 2025)** | **380 658,34** | **627 718,67** | **822 200,00** |
| Travaux dangereux | 5 868,94 | 6 040,80 | 0,00 |
| Heures supplémentaires | 22 222,00 | 35 302,11 | 36 000,00 |
| Salaire brut | 6 042 488,49 | 6 394 781,40 | 6 500 000,00 |

## Les CHANTIERS RH EN 2025

L'objectif principal de l'année 2025 est de maîtriser une dépense qui, au chapitre 012, augmentera nécessairement du fait des différents changements réglementaires.

- **Le RIFSEEP**

La mise en place du RIFSEEP au 1er janvier 2025 implique une augmentation de la dépense en prime à plusieurs titres :

- un minimum de 3 480 € de primes annuelles est instauré par la délibération, versé au prorata du temps de travail ;

- la cotation des postes implique, pour certains agents, la revue à la hausse des primes déjà perçues ;

- l'instauration d'un régime indemnitaire pour les contractuels sur emplois permanents et non permanents ; ces derniers n'en percevaient pas pour la plupart.

- **L'indemnisation des congés de maladie**

En outre, les modalités de maintien et de suspension du versement des primes ont été revus par la même délibération instaurant le RIFSEEP (pas de maintien après le 30ème jour de CMO) d'une part, et par de récentes dispositions réglementaires nationales d'autre part. Ces dernières impliquent une indemnisation à 90%, et non plus à 100% des jours d'absence pour maladie ordinaire (CMO) pour les agents publics.

- **Les évolutions de carrières**

Les avancements d'échelon, obligatoires dans la carrière de l'agent, les avancements de grade prévus pour l'année 2024 sont pris en compte dans la proposition budgétaire.

Les cotisations CNRACL sont amenées à augmenter de façon considérable les prochaines années. Ainsi, le coût de cette augmentation est estimé, pour l'année 2025, à environ 70 000€.

| Date d'échéance | Taux CNRACL |
|---|---|
| Au 1er janvier 2024 | 32,45% |
| Au 1er janvier 2025 | 34,65% |
| Au 1er janvier 2026 | 37,65% |
| Au 1er janvier 2027 | 43,65% |

- **La formation des agents**

L'année 2024 a permis de déployer des formations en interne à destination des agents : formations aux gestes de premiers secours, formation aux outils métiers (logiciels métiers, Outils collaboratifs TEAMS et Outlook), formation spécifique à destination des ATSEM ainsi que séances de sophrologie pour le même public.

En 2025, l'objectif en matière de formation est de poursuivre de déploiement concernant la formation aux gestes de premiers secours (PSC1) ; de mettre l'accent sur des formations sur les gestes et postures sur les postes des agents afin de prévenir les accidents de travail et maladies professionnelles, œuvrant ainsi pour le bien-être des agents mais aussi pour leur sécurité et l'efficacité du service public.

L'accent sera également mis sur les formations spécifiques pour les services techniques (permis poids lourd, FIMO, conduite nacelle, formation élagueur…). Les agents techniques du stade Luc Sonor seront formés à l'utilisation des produits spécifiques (Certi phyto).

Plus globalement les agents seront formés à l'utilisation des logiciels métiers. Souhaitant valoriser son personnel et permettre leur évolution, la collectivité misera sur une préparation ai concours catégorie B renforcée.

Les autres chantiers importants concernent la réalisation du Document Unique d'évaluation des Risques Professionnels (DUERP), l& poursuite du coaching des responsables et des agents en prise de responsabilité et l'organisation

## IV. L'ANALYSE RETROSPECTIVE FINANCIERE 2022-2026 DE LA VILLE DE SAINT-CLAUDE

### 1. Des épargnes bien positionnées sur la période…

**Évolution des épargnes (hors cessions) et effet de ciseau**

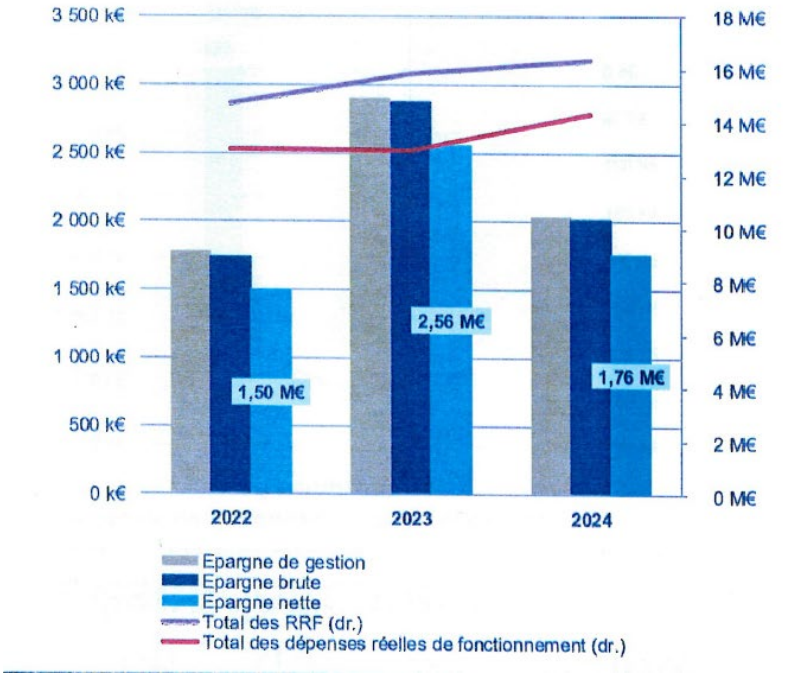


Sur la période, les recettes réelles de fonctionnement progressent en moyenne de 4,00%/an, contre 7,48%/an pour les dépenses. Cet écart de dynamique engendre une baisse de l'épargne de gestion sur la période.

L'épargne brute et l'épargne nette suivent la même trajectoire de l'épargne de gestion, l'épargne brute se positionne à 2,01 M€ en 2024 et l'épargne nette à 1,76 M€.

**Le taux d'épargne brute de la ville se positionne à 12,31% en 2024.**

Pour rappel, en analyse financière on considère un bon taux d'épargne brute quand ce dernier est supérieur à 15%, le seuil minimum étant fixé autour de 10%.

### … ce qui reflète sur le ratio de désendettement

**Évolution de l'encours de dette et du recours à l'emprunt**

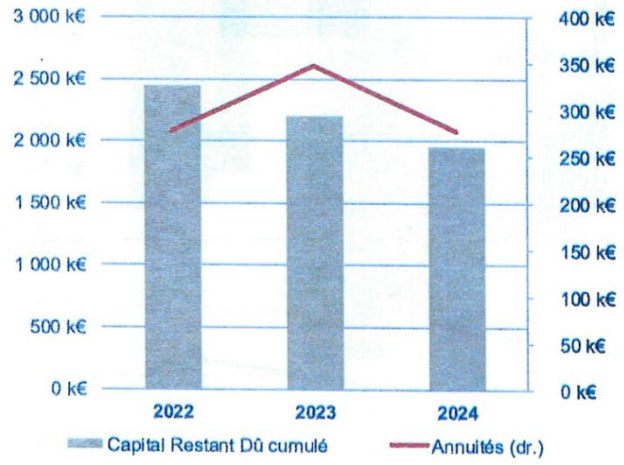


**Le ratio de désendettement (en années)**

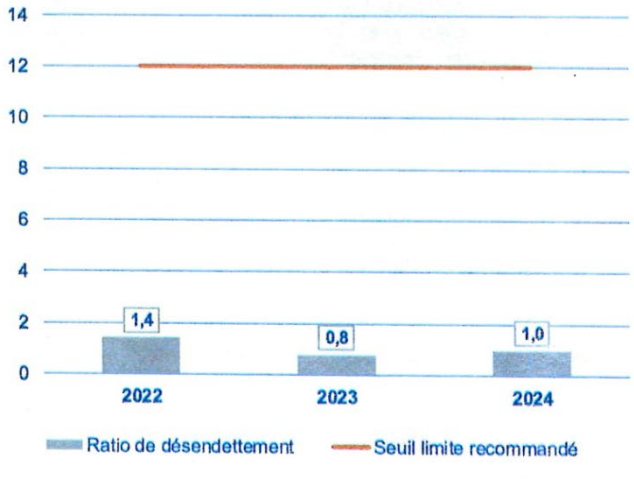


Sur la période, la collectivité n'a pas mobilisé d'emprunt. Le capital restant du au 31/12/2024 est de 1,95 M€, contre 2,45 M€ fin 2022.

La baisse de l'encours de dette sur la période permet une quasi-stabilité **du ratio de désendettement, malgré la contraction de l'épargne brute.**

Le ratio de désendettement est **extrêmement bien positionné** au regard du seuil limite de **12 ans** recommandé par la **Loi de Programmation des Finances Publiques 2018-2022.**

## 2. Le financement des dépenses d'équipement

**Évolution des moyens de financement des dépenses d'équipement**

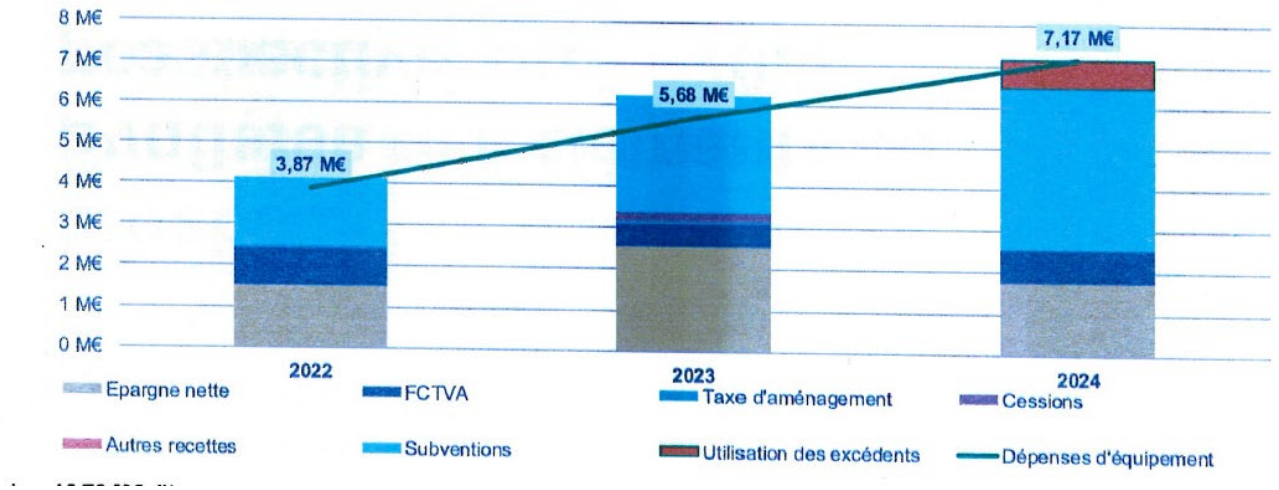


Les **16,72 M€** d'investissements réalisés par la collectivité sur la période ont été financés notamment avec **l'épargne nette**. En fait, sur la période, l'épargne nette représente 5,82 M€ pour 16,72 M€ de dépenses d'équipement. Parmi les recettes d'investissement, on peut également compter le **FCTVA pour 2,26 M€,** la taxe d'urbanisme pour 125 k€, les cessions pour 214 k€ et les subventions reçues pour un total de 8,43 M€. La commune de Saint Claude a également puisé dans ses excédents capitalisés pour 674 k€ en 2024.
**En 2024, le fonds de roulement (FDR) en fin d'exercice s'établit à 8,64 M€, soit un peu plus de 11 mois de dépenses de personnel.**

Pour rappel, les Chambres régionales des comptes recommandent un minimum **de 2 mois de dépenses de personnel.**

# V. ÉLÉMENTS DE PROSPECTIVE FINANCIERE 2025-2027

## 1. Répartition des recettes réelles de fonctionnement

**Structure des recettes réelles de fonctionnement en 2025**
***(hors produits de cession)***

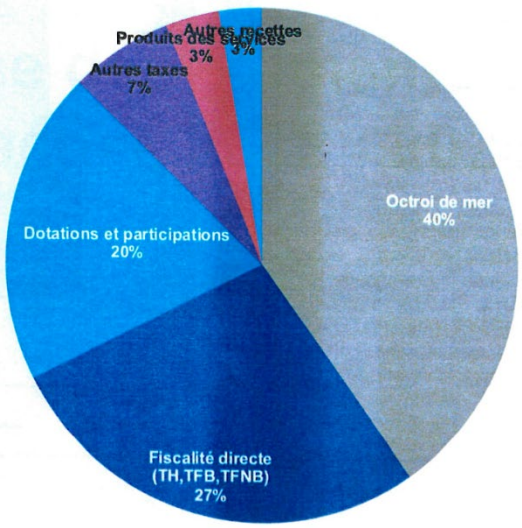

## a. Une revalorisation forfaitaire en baisse conformément aux prévisions d'inflation

**Évolution des bases fiscales**

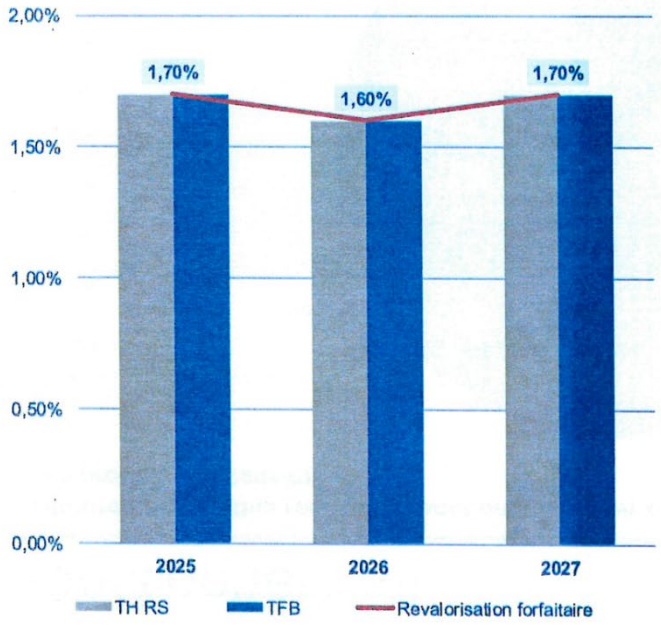


**Les bases fiscales** évoluent d'une part sous l'effet de la **revalorisation forfaitaire**, d'après un coefficient voté chaque année en loi de finances, et d'autre part sous l'effet d'une **variation physique** : nouvelles constructions, retour à l'imposition.

Le **coefficient de revalorisation** est lié à l'inflation constatée de novembre N-2 à novembre N-1. **Il était de 3,9% en 2024 et de 1,70% en 2025.**
Il permettrait, ensuite, de revaloriser les bases de THRS et de TFB de **1,60% en 2026** et **1,70% en 2027** selon les anticipations d'inflation de la Banque de France (prévisions décembre 2024).

Par prudence, aucune variation physique n'a est retenue dans cette étude.

De son côté, **la base de TFNB a été anticipée stable sur la période.**

## b. Une progression du produit de la fiscalité directe sous le seul effet base

**Évolution du produit des contributions directes**

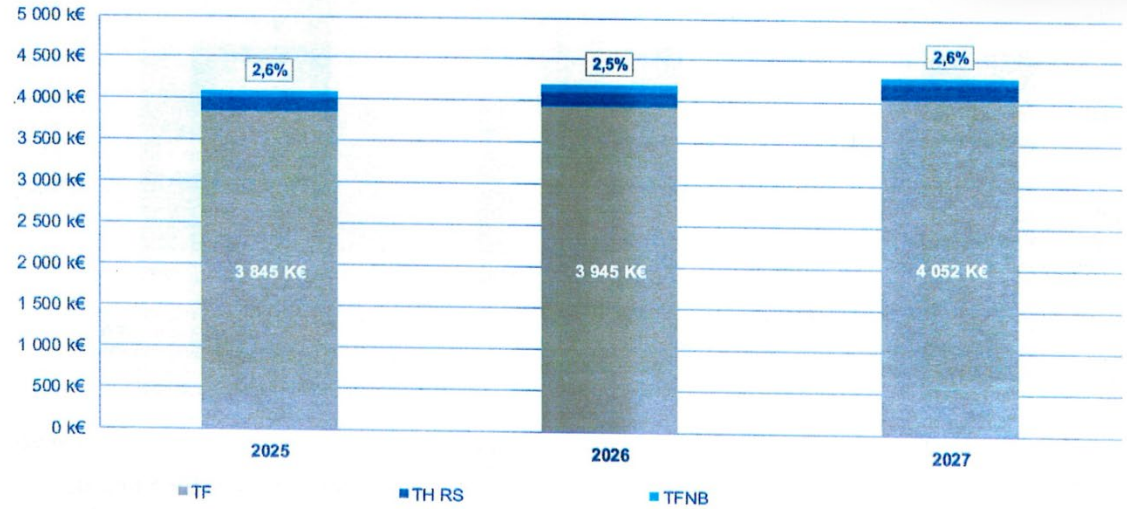


Le produit des contributions directes évolue chaque année sous l'impulsion de la revalorisation annuelle des bases.

Le produit de la fiscalité directe passerait de 4,09 M€ en 2025 (ce montant atteindra 4,42 M€ suite à une rectification de la DGFIP du mois de décembre 2024) à 4,30 M€ en 2027.

### c. Des hypothèses prudentes retenues pour la fiscalité indirecte…

**Évolution et répartition du produit de la fiscalité indirecte**

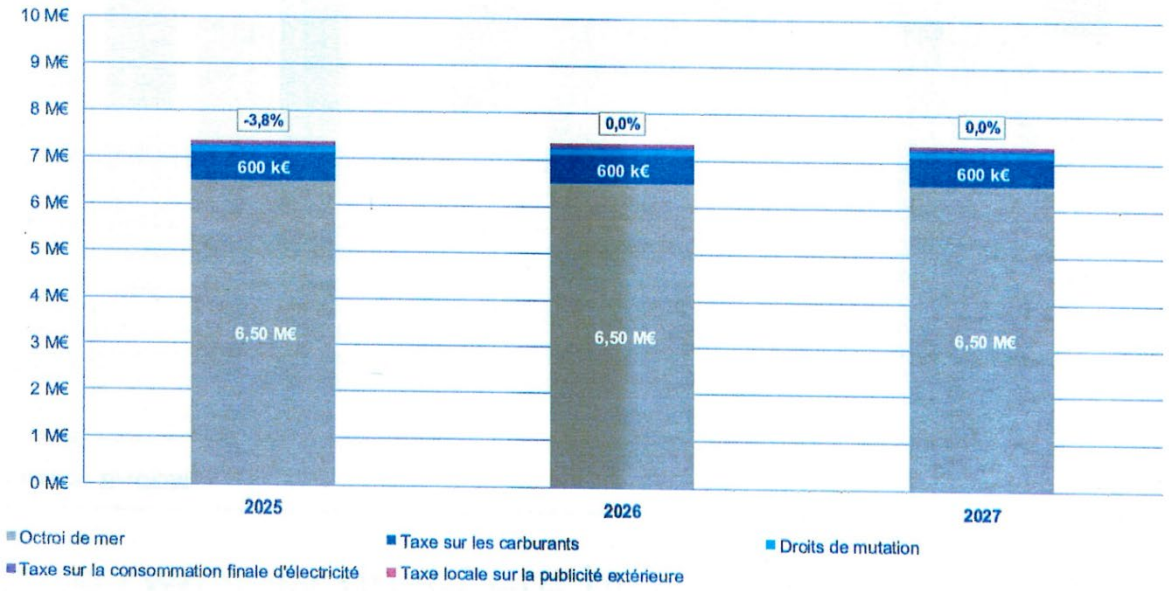


### d. Une stabilité du FPIC (RRF)

**Évolution et répartition du FPIC**

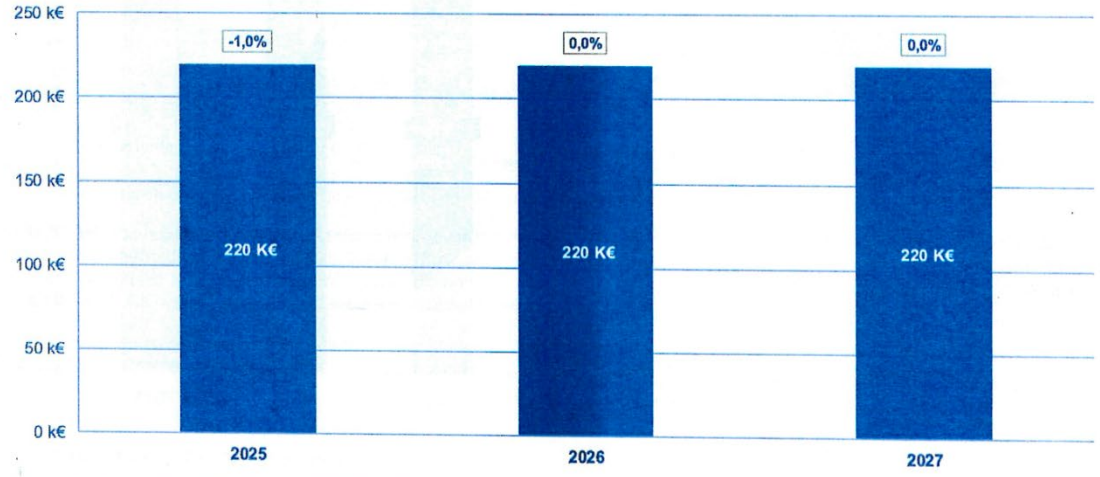


**Pour rappel, sont bénéficiaires du FPIC 60% des ensembles intercommunaux classés selon un indice synthétique composé à 60% du revenu par habitant, à 20% du potentiel financier agrégé et à 20% de l'effort fiscal.**
Au sein de l'ensemble intercommunal, l'EPCI perçoit une part du reversement au prorata du CIF (coefficient d'intégration fiscal), puis les communes se répartissent le reste de l'attribution (régime de droit commun).

## e. Une dotation forfaitaire pas écrêtée

**Evolution de la dotation forfaitaire**

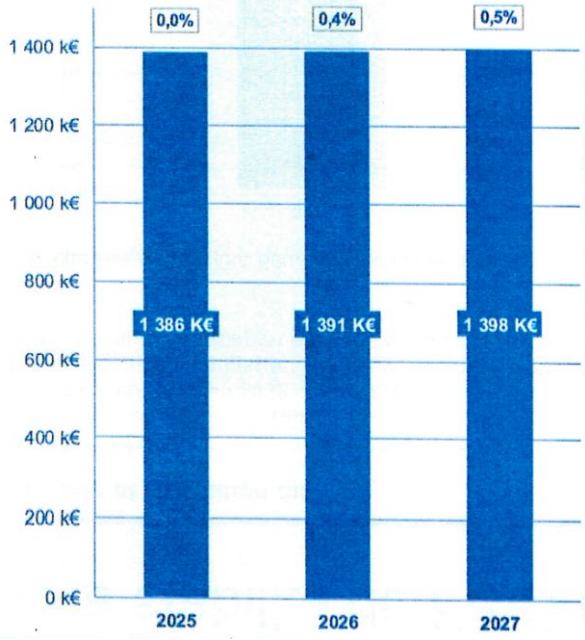


Le calcul du montant de la DF s'effectue selon deux variables.

D'une part sur la base de l'évolution de la population, à la hausse ou à la baisse qui entraine une majoration ou une minoration du montant de la Dotation Forfaitaire (DF).

D'autre part, en fonction du potentiel fiscal par habitant de la commune qui la rend éligible ou non au mécanisme d'écrêtement. La commune de Saint-Claude ne serait pas écrêtée sur la période 2025 – 2027.

Rappel du calcul de la dotation:

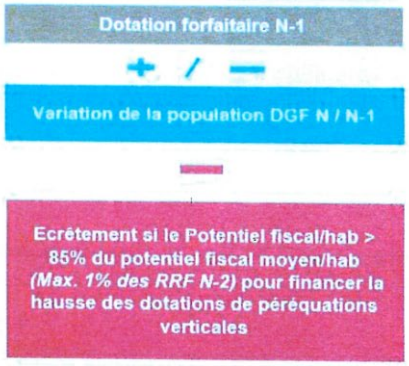
Dotation forfaitaire N-1
+ / —
Variation de la population DGF N / N-1
—
Ecrêtement si le Potentiel fiscal/hab > 85% du potentiel fiscal moyen/hab (Max. 1% des RRF N-2) pour financer la hausse des dotations de péréquations verticales

## f. Une DACOM en légère progression

**Evolution DACOM**

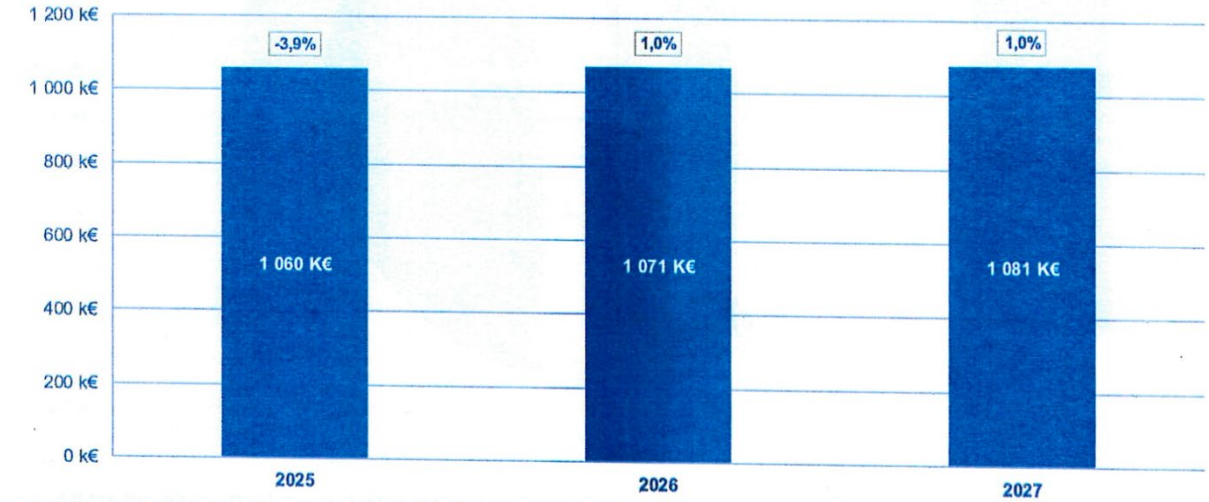


La DACOM est une dotation spécifique aux territoires d'Outre-Mer qui est revalorisée sur la base des dotations de péréquation (DSU, DSR et DNP)

La ville de Saint Claude devrait connaitre une hausse prudente de la DACOM sur la période étudiée, cette recette devrait atteindre 1,08 M€ en 2027.

## g. Des hypothèses prudentes pour les autres recettes

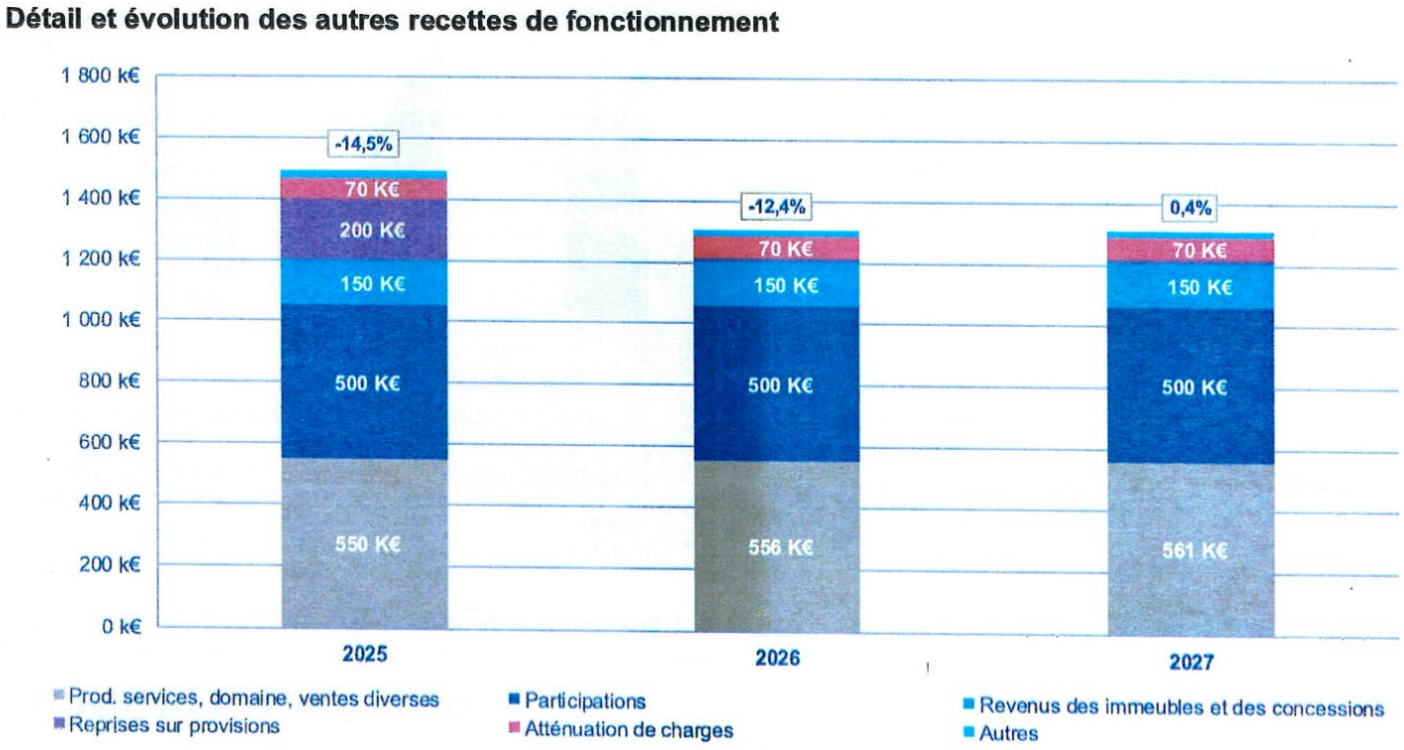


# 2. Répartition des dépenses réelles de fonctionnement

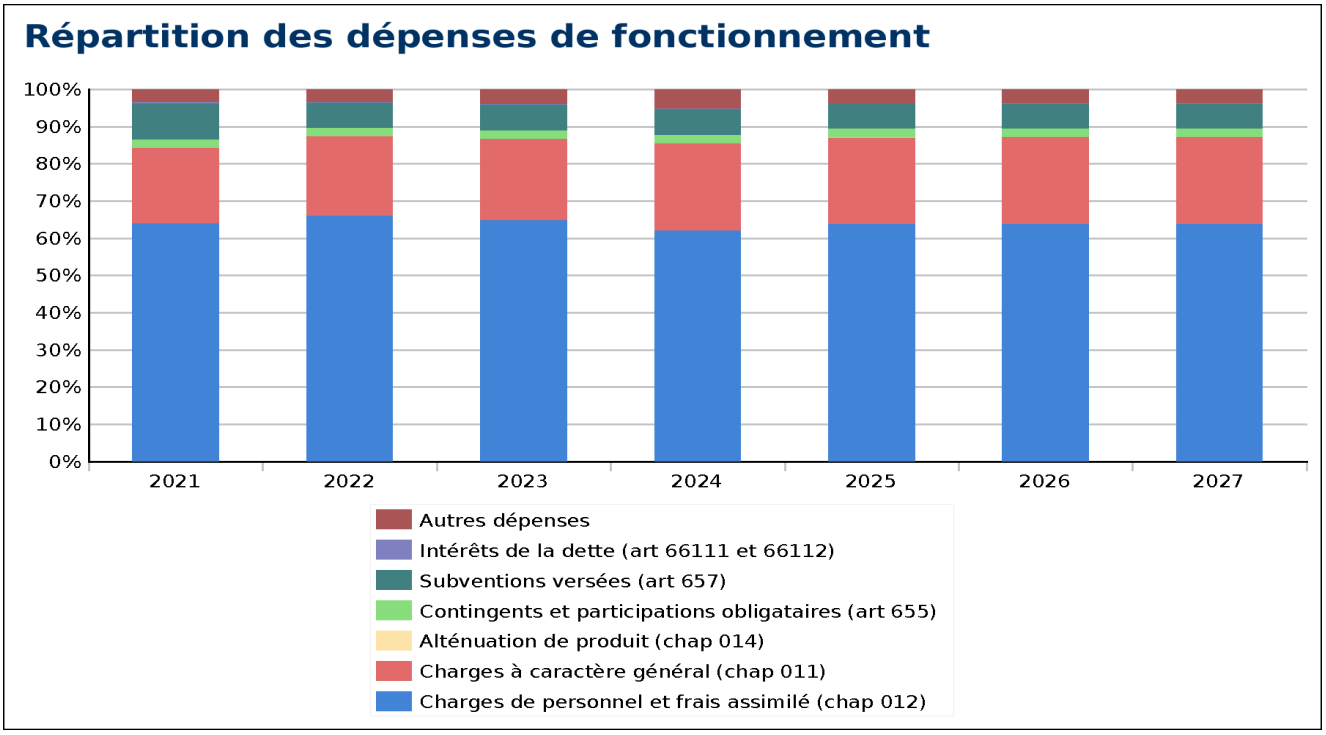

**Structure des dépenses réelles de fonctionnement en 2025**

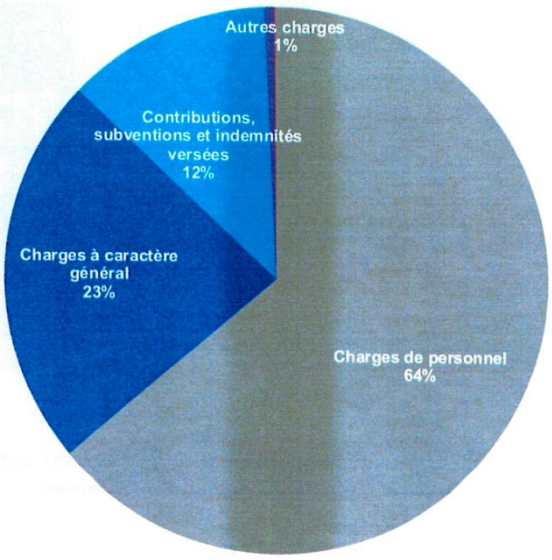


## a. LES CHARGES DE PERSONNEL : UN ENJEU MAJEUR pour la Collectivité

**Evolution des charges de personnel**

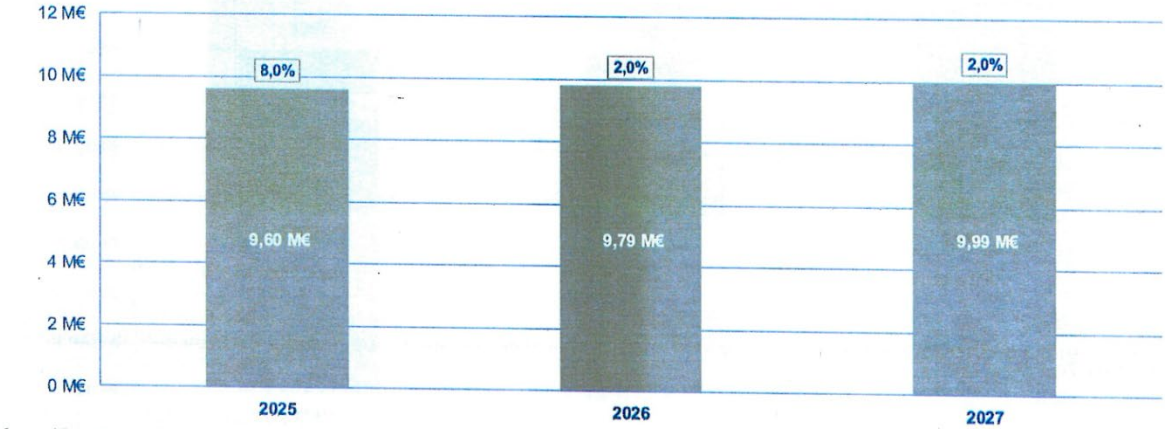


**Les dépenses de personnel sont l'un des enjeux majeurs compte tenu de leur importance dans les dépenses totales.** Un changement dans les prévisions de cette dépense influencera fortement le résultat de la prospective. Ce scénario retient une hypothèse d'environ 2,00% par an concernant le seul effet GVT (glissement vieillesse technicité).

**Pour 2025, une hypothèse prudente avec** un **atterrissage à 9,60 M€ a été intégrée à cette étude.**

Par la suite une évolution de +2,00%/an a été retenue dans ce scénario

## b. Des charges à caractère général en forte hausse en 2025

Les charges à caractère général évoluent en fonction de l'inflation, des services rendus à la population et de leur mode de gestion.

**Elles devraient augmenter en 2025, notamment suite à l'ouverture de nouveaux services, pour atteindre 3,50 M€. En** parallèle, un effet inflation similaire aux prévisions de la Banque de France de décembre 2024 impacterait à la hausse le chapitre en 2026 et en 2027.

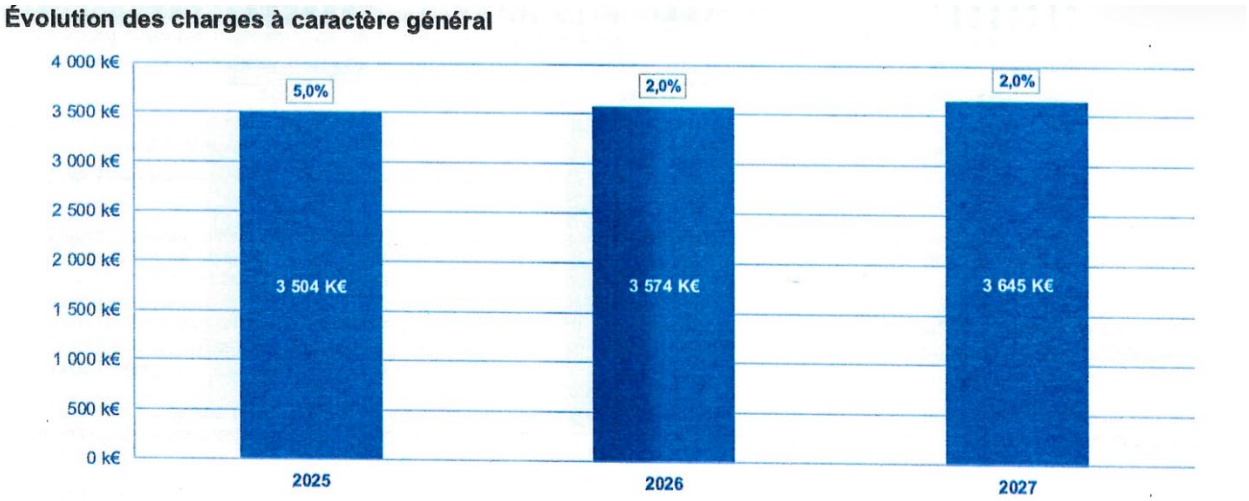


c. Une augmentation au hause des charges de gestion courante en particulier la contribution au SDIS

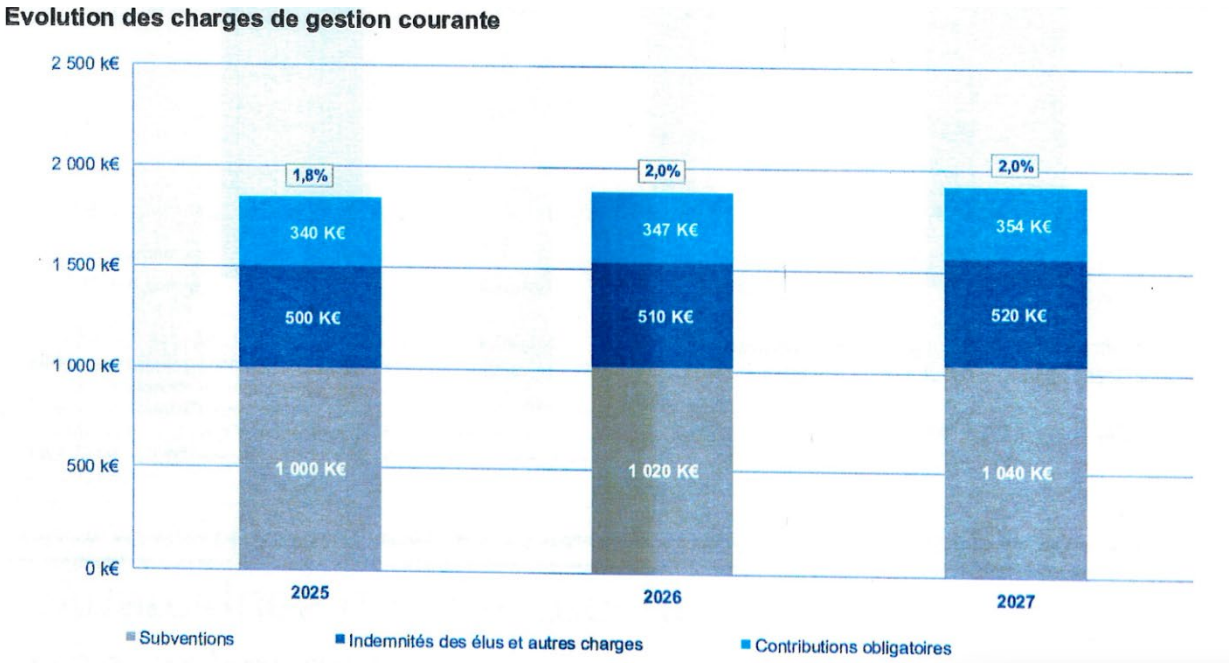


d. Affaiblissement de l'épargne de gestion et des épargnes brutes et nettes

## Des dépenses réelles de fonctionnement plus dynamiques que le recettes

Répartition et évolution des recettes (graphique de droite) et des dépenses réelles de fonctionnement (graphique de gauche)

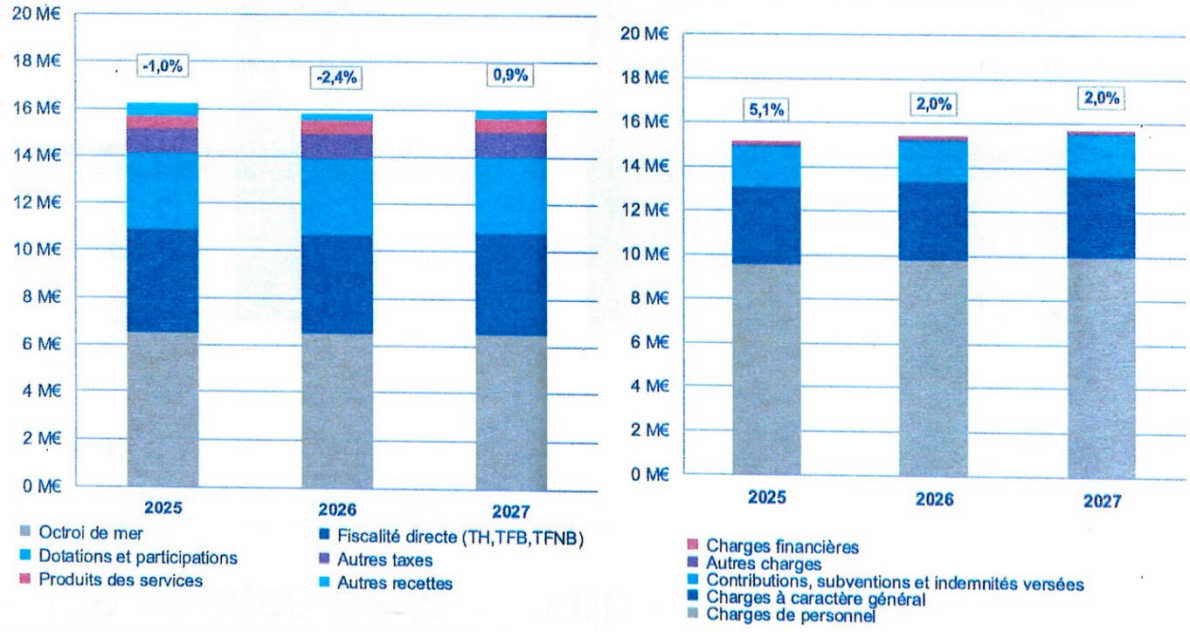


## …ce qui engendre un affaiblissement de l'épargne de gestion

• • •

Évolution de l'épargne de gestion et effet de ciseau

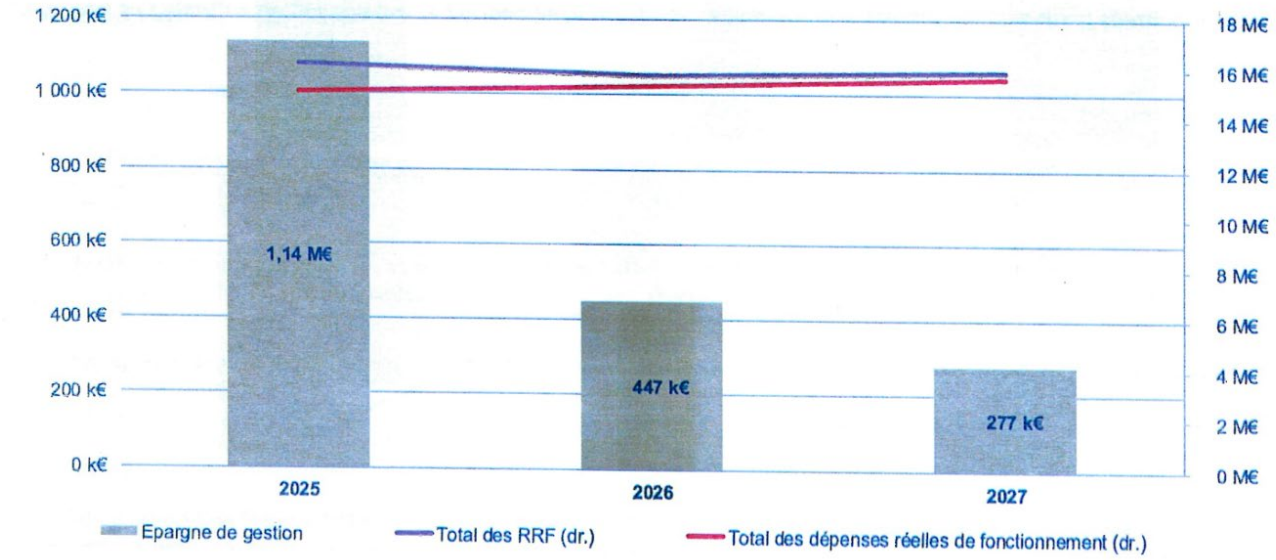


Sur la période, les recettes réelles de fonctionnement baissent en moyenne de -0,85%/an, contre une progression moyenne de +3,01%/an pour les dépenses. Cet écart de dynamique engendre une baisse de l'épargne de gestion.

## … ainsi que des épargnes brutes et nettes

**Évolution des épargnes brute et nette et taux d'épargne brute**

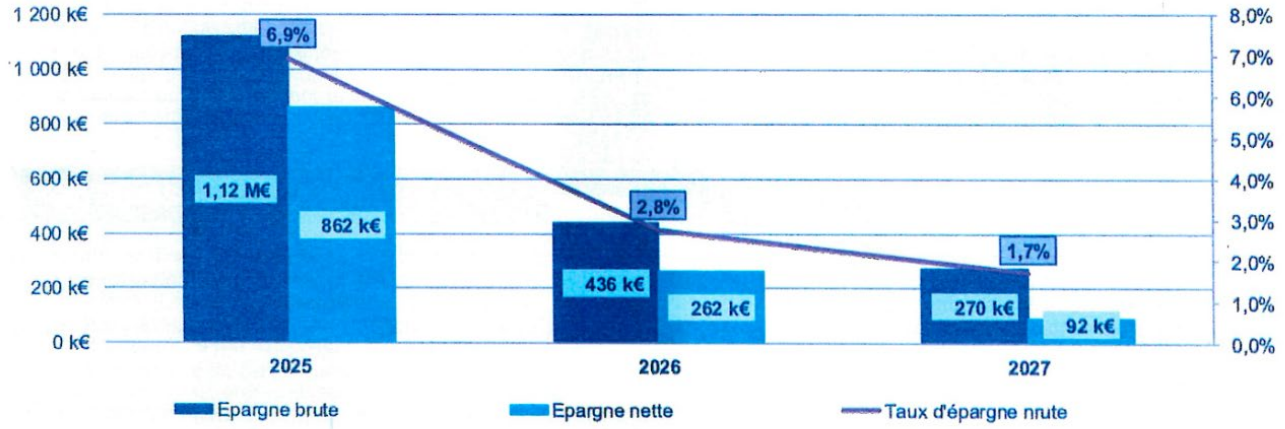


**La baisse de l'épargne de gestion sur la période 2025 – 2027 se reflète directement sur les niveaux d'épargne brute et nette.**

**L'épargne brute passerait de 1,12 M€ en 2025 à 270 k€ en 2027 et l'épargne nette de 862 k€ en 2025 à 92 k€ en 2027.**

Le taux d'épargne brute s'élève à **1,70% en 2027, contre 6,90% en 2025.** Il est inférieur à la recommandation généralement admise de **10%, pouvant aller jusqu'à 8% pour les collectivités ayant des difficultés financières.**

## 3. Un PPI ambitieux de 19,39 M€ sur la période 2025-2027

| Libellé | Année de réalisation | Durée | Total | 2024 | 2025 | 2026 | 2027 |
|---|---|---|---|---|---|---|---|
| 451 - Plateau de sport Morin | 2 025 | 1 | 100 000 | | 100 000 | | |
| 471 - Mise en place de SASEP | 2 021 | 4 | 92 362 | 0 | | | |
| 493 - Réhabilitation friches Deher | 2 025 | 1 | 60 000 | | 60 000 | | |
| 494-Valorisation des biodéchets | 2 025 | 1 | 35 000 | | 35 000 | | |
| 495-Espace Florence CHAM | 2 025 | 4 | 327 700 | | 150 000 | 132 000 | 45 700 |
| 496-Aire de jeu Parc Lepeltier | 2 025 | 2 | 100 000 | | 40 000 | 60 000 | |
| 497-Energétique (bâtiments) | 2 025 | 1 | 60 000 | | 60 000 | | |
| 498-Aménagement parc de quartier | 2 025 | 1 | 10 000 | | 10 000 | | |
| 499-Bornes de recharges générateurs photovoltaïques | 2 024 | 2 | 208 282 | 158 282 | 50 000 | | |
| 443 - Acquisitions diverses | 2 015 | 13 | 4 087 592 | 770 819 | 250 000 | 250 000 | 250 000 |
| 441 - Actions développement durable | 2 015 | 12 | 699 890 | 17 176 | 85 000 | 0 | |
| 468 - ADRESSAGE - SIGNALISATION | 2 020 | 8 | 1 244 828 | 45 254 | 500 000 | 202 760 | 400 000 |
| 467 - Aire de Jeux SWEET | 2 020 | 5 | 66 064 | 0 | | | |
| 479 - AMENAGEMENT AIRES DE JEU ECOLES | 2 023 | 3 | 64 264 | 64 264 | 0 | | |
| 480 - ATLAS BIODIVERSITE | 2 023 | 4 | 94 728 | 67 404 | 0 | 0 | |
| 482 - BUDGET PARTICIPATIF | 2 023 | 4 | 70 689 | 3 689 | 67 000 | 0 | |
| 442 - Centre opérationnel d'aménagement et de logistique | 2 015 | 11 | 3 944 452 | 0 | 95 000 | | |
| 417 - Cimetière Gallard Tranche 2 | 2 017 | 9 | 1 477 785 | 340 164 | 100 000 | | |
| 485 - CLUB HOUSE LUC SONOR | 2 023 | 3 | 171 743 | 141 743 | 30 000 | | |
| 435 - Eclairage public | 2 017 | 11 | 3 822 792 | 213 431 | 445 000 | 0 | 0 |
| 436 - Ecole Rose Nelson | 2 015 | 11 | 4 774 703 | 65 750 | 0 | | |
| 477 - ESPACE BIEN ETRE MATOUBA P3S GAYA | 2 023 | 4 | 373 021 | 143 021 | 30 000 | 200 000 | |
| 487 - ESPACE FLORENCE CHAM | 2 024 | 2 | 77 000 | 0 | 77 000 | | |
| 470 - Extension Rénovation Ecole L.CHALCOL | 2 020 | 5 | 411 574 | 16 345 | | | |
| 478 - GRV PATRIMOINE FUNERAIRE | 2 023 | 3 | 248 333 | 68 333 | 180 000 | | |

| Libellé | Année de réalisation | Durée | Total | 2024 | 2025 | 2026 | 2027 |
|---|---|---|---|---|---|---|---|
| Investissement récurrent | 2 015 | 12 | 1 500 567 | 240 000 | 140 000 | 215 000 | |
| 489 - LOGEMENT DES MAITRES E.SBJ | 2 024 | 4 | 780 000 | 0 | 300 000 | 310 000 | 170 000 |
| 473 - Maison de QUARTIER Morne a Vache | 2 024 | 3 | 30 000 | 0 | 30 000 | 0 | |
| 447 - Maison pluridisciplinaire de santé | 2 015 | 11 | 3 803 108 | 1 157 379 | 50 000 | | |
| 466 - Mémorial DELGRES | 2 020 | 6 | 123 970 | 0 | 100 000 | | |
| 488 - OUVRAGES D'ART (FIONA) | 2 023 | 5 | 3 401 236 | 401 236 | 1 000 000 | 500 000 | 1 500 000 |
| 476 - PARC AMENAGE INCLUSIF | 2 024 | 3 | 237 848 | 2 848 | 235 000 | 0 | |
| 445 - Parc de la DIOTTE | 2 017 | 11 | 1 211 743 | 141 098 | 250 000 | 200 000 | 100 000 |
| 490 - PAVILLON DE LA MONTAGNE | 2 024 | 4 | 455 700 | 0 | 210 000 | 100 000 | 145 700 |
| 449 - PLATEAU MULTISPORT DUCHARMOY | 2 017 | 10 | 2 418 965 | 663 945 | 1 500 000 | 152 000 | |
| Plateaux de sports | 2 023 | 5 | 30 000 | 30 000 | 0 | 0 | 0 |
| 448 - Pont militaire des marais | 2 017 | 11 | 1 890 158 | 0 | 100 000 | 650 000 | 1 000 000 |
| 481 - REFECTION EGLISE BOURG | 2 023 | 4 | 597 748 | 424 548 | 100 000 | 0 | |
| 492 - REHAB AIRE DE PIQUE NIQUE R. ROUGE | 2 023 | 6 | 200 000 | 0 | 100 000 | 100 000 | 0 |
| 432 - Renovation equipement sportif de proximité | 2 015 | 13 | 4 245 616 | 1 480 | 250 000 | 0 | 0 |
| 475 - REQUALIFICATION QUARTIER MORNE A VACHE | 2 023 | 4 | 80 000 | 0 | 80 000 | 0 | |
| 419 - RHI la Diotte Fonds Vaillant Morin | 2 015 | 10 | 284 431 | 0 | | | |
| 405 - Routes | 2 015 | 13 | 8 698 769 | 823 534 | 1 800 000 | 900 000 | 900 000 |
| 453 - Réhabilitation Maison des Ainés | 2 020 | 7 | 968 777 | 410 253 | 415 000 | 101 378 | |
| 465 - Rénovation Saut d'eau | 2 021 | 4 | 15 190 | 0 | | | |
| 439 - Rénovation Urbaine | 2 015 | 12 | 4 856 326 | 406 946 | 200 000 | 0 | |
| 472 - SASEP | 2 023 | 4 | 0 | 0 | 0 | 0 | |
| 486 - SCENOGRAPHIE MBIO PFLORAL | 2 023 | 3 | 286 719 | 56 719 | 230 000 | | |
| 483 - SOCIAL HUB | 2 023 | 4 | 100 850 | 10 850 | 90 000 | 0 | |
| 484 - TERRAIN BALL TRAP | 2 023 | 5 | 534 476 | 0 | 200 000 | 200 000 | 134 476 |
| 491 - TERRAIN DE BASKET 3X3 STADE LUC SONOR | 2 023 | 4 | 84 043 | 31 043 | 53 000 | 0 | |
| 444 - Travaux bâtiments publics | 2 019 | 9 | 1 275 297 | 241 869 | 322 000 | 100 000 | 100 000 |
| 412 - Travaux de sécurisation | 2 015 | 13 | 1 040 717 | 6 582 | 50 000 | 50 000 | 50 000 |
| Total dépenses programme | | | 26 554 019 | 7 166 005 | 10 169 000 | 4 423 138 | 4 795 876 |
| Total recettes programme | | | 15 023 045 | 4 876 245 | 6 299 327 | 2 708 719 | 1 138 754 |
| Coût annuel | | | 11 530 974 | 2 289 760 | 3 869 673 | 1 714 419 | 3 657 122 |

## 4. Le financement des dépenses d'équipement

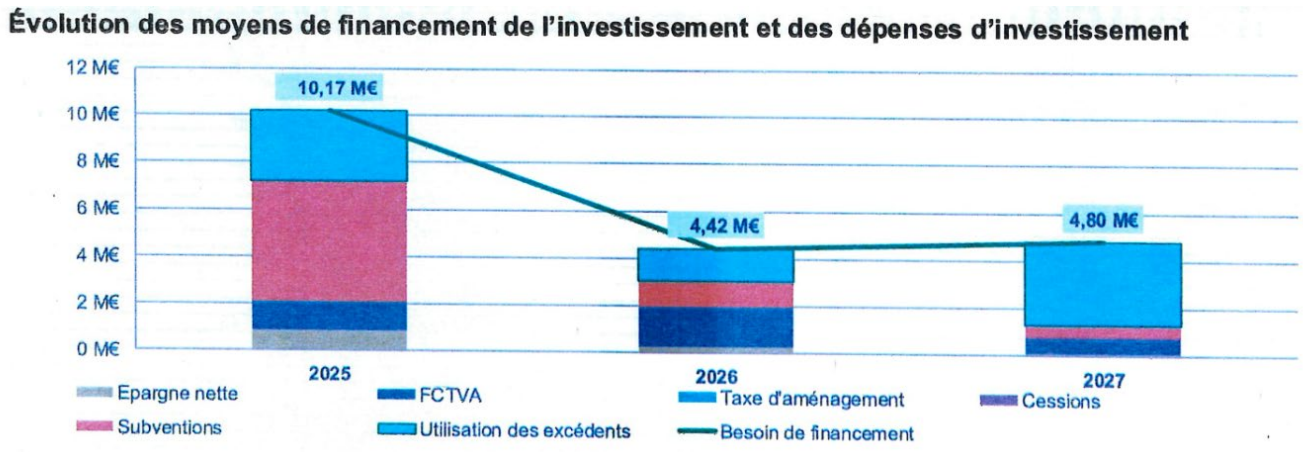

La collectivité serait en mesure de financer l'intégralité des investissements prévus sur la période (19,39 M€ environ).

**Les moyens dédiés au financement du PPI se décomposent comme suit : épargne nette 6%, FCTVA 18%, subventions 35%, cessions d'immobilisation1% et taxe d'aménagement 1%.**

**Le solde de la section d'investissement serait assuré par l'utilisation des excédents capitalisées pour 40% des moyens de financement, soit 7,78 M€.** L'hypothèse retenue dans ce scénario prévoit une réalisation à 100% du PPI en l'état actuel, or, probablement des décalages auront lieu dans !'avenir.

Le Fonds de Roulement (FDR) de la commune serait de 856 M€ fin 2027, ce qui correspondrait à un peu plus d'un mois de dépenses de personnel. Pour rappel, les Magistrats des Chambres Régionales des Comptes préconisent un FOR minimum équivalent à deux mois de dépenses de personnel.

## Une absence de recours à l'emprunt

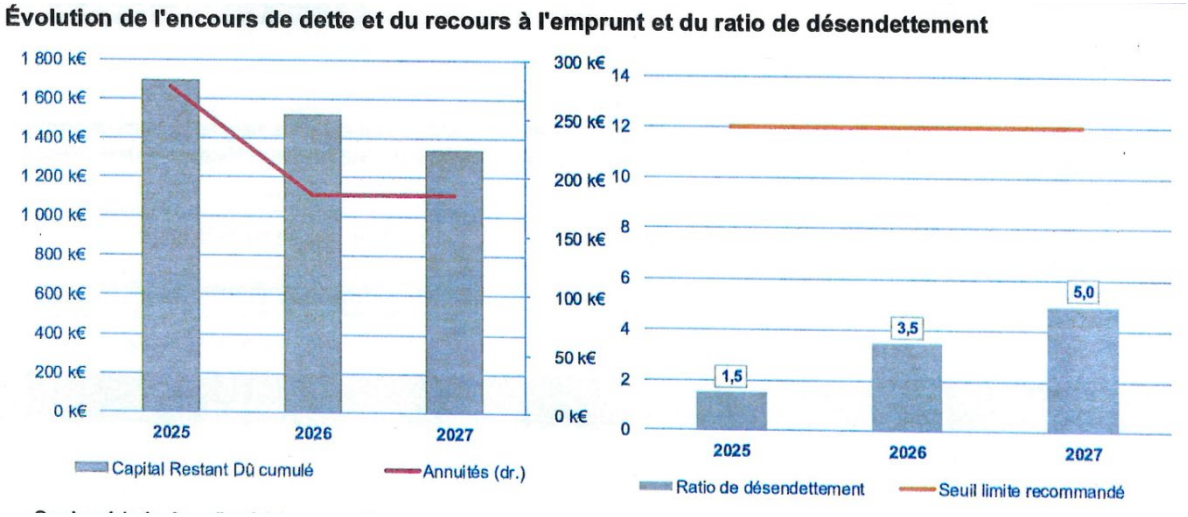


Sur la période, la collectivité ne mobiliserait pas le levier bancaire. Le capital restant dû au 31/12/2027 serait de 1,34 M€, contre 1,69 M€ en 2025.

La baisse de !'épargne **brute entraine une hausse du ratio de désendettement, qui connait son niveau le plus élevé en 2027 (soit 5,0 ans).**

Ce dernier est très bien positionné au regard du seuil limite de 12 ans recommandé en analyse financière.

### 5. L'évolution du fonds de roulement

| | 2025 | 2026 | 2027 |
|---|---|---|---|
| Fonds de roulement - Début d'exercice | 8 636 482 € | 5 696 973 € | 4 332 839 € |
| Résultat de l'exercice | - 2 939 510 € | - 1 364 133 € | - 3 476 419 € |
| Fonds de roulement - Fin d'exercice | 5 696 973 € | 4 332 839 € | 856 420 € |

Le fonds de roulement est la somme des excédents passés (001 + 002 + 1068). Il s'agit des réserves de la collectivité.
Il évolue en fonction du résultat de l'exercice (dépenses réelles – recettes réelles).

## 6. Conclusion

### Fonctionnement

•Sur la période et d'après les hypothèses retenues en section de fonctionnement, l'évolution des dépenses serait supérieure à celle des recettes. En effet, les recettes diminueraient en moyenne de -0,85%/an sur la période, contre une hausse de +3,01%/an pour les dépenses de fonctionnement.

•Cette évolution de la section de fonctionnement impacterait les épargnes de la commune, le taux d'épargne brute se positionnerait à 1,70% en 2027.

### Investissement

Le PPI à ce jour représenterait 19,39 M€ entre 2025 et 2027. Cela représente un bon niveau d'investissement pour la commune qui utilise en majorité les excédents des années précédentes pour les financer.

Toute subvention complémentaire viendrait abonder la capacité d'investissement de la commune. Dans ce scénario seules les subventions notifiées ont été intégrées et une hypothèse de réalisation de 100% du PPI a été également retenue ; or, probablement une partie des dépenses d'investissement de l'année 2025 pourrait être reportée sur les années à suivre.

### Synthèse

Afin de financer l'intégralité des Investissements la collectivité ne souhaiterait pas recourir à l'emprunt.

Le ratio de désendettement atteint un niveau de 5,0 ans en 2027 ; pour rappel le seuil limite pour le ratio est de 12 ans (Loi de Programmation des Finances Publiques 2018-2022 et recommandation admise en analyse financière). Le fonds de roulement de fin d'exercice 2027 serait supérieur à un mois de dépenses de personnel, ce qui est proche aux recommandations des chambres régionales des comptes.

**La commune de Saint-Claude devra veiller pour les prochains exercices à l'évolution des niveaux d'épargnes marqués par une baisse sur la période étudiée, suite à la forte évolution des dépenses réelles de fonctionnement.**

## VI. INFORMATIONS REGLEMENTAIRES

- **Informations réglementaires en matière tarifaire (cf annexe sur les tarifs de la ville de Saint-Claude)**

- **Informations réglementaires sur l'évolution des relations financières entre la commune et Grand sud CARAIBE**

L'attribution de compensation négative est inchangée depuis la création de la communauté de communes du Sud Basse-Terre, transformée en communauté d'agglomération grand sud CARAIBE (CAGSC). Son montant est de 51 595 €.

Toutefois, depuis 2020, la CAGSC a décidé de ne pas appliquer l'attribution de compensation à la commune de Saint- Claude par équité avec les communes de Vieux-Fort, Terre de Haut et Terre de Bas.

<table>
<tr><th>Date des délibérations</th><th>Désignation</th><th>Objets</th></tr>
<tr><td>17.01.2007</td><td>FIXATION DE DROITS DE PLACE</td><td>Droit de place pour les Marchands Ambulants, type « Camion Outillage et Quincaillerie » à 100 € pour un passage sur la Commune de un à deux jours maximum.</td></tr>
<tr><td>29.06.2009</td><td>FIXATION DU TARIF POUR L'OUVRAGE « AUTOUR DE LA SOUFRIERE »</td><td>Prix public de l'ouvrage, édité par la Commune : 10 € l'unité</td></tr>
<tr><td>28.09.2010</td><td>ORGANISATION DU CENTRE DE LOISIRS ET DU TEMPS PERISCOLAIRE</td><td>Tarifs :<br>- Accueil périscolaire : matin 5€/mois - après-midi : 10€/mois<br>- Centre de Loisirs ou ACM, les mercredis par jour :<br>Matin Sans repas : non allocataire 6€ - Allocataire : 5€ Rmiste : 4€<br>Matin Avec repas : non allocataire 8,50€ Allocataire : 7,50€ Rmiste : 6,50€<br>Toute la journée : non allocataire 10€ Allocataire : 9€ Rmiste : 8 €</td></tr>
<tr><td>19.05.2016</td><td>MODIFICATION DES TARIFS DE L'ACCUEIL<br>COLLECTIF DES MINEURS (ACM)</td><td>- <u>Pour les petites vacances</u><br>Pour les enfants hors de la commune, le tarif fixé est de 80 euros.
<table>
<tr><th></th><th>Non Allocataires</th><th>Allocataires</th><th>RSA</th></tr>
<tr><td></td><td></td><td></td><td></td></tr>
<tr><td>TOUSSAINT</td><td>70 €</td><td>60 €</td><td>40 €</td></tr>
<tr><td>CARNAVAL</td><td>70 €</td><td>60 €</td><td>40 €</td></tr>
<tr><td>PAQUES</td><td>70 €</td><td>60 €</td><td>40 €</td></tr>
</table>
- <u>Pour les grandes vacances</u>
<table>
<tr><th>1er enfant</th><th>2ème enfant</th><th>Pour une semaine</th></tr>
<tr><td>Non allocataires : 360 €</td><td>Non allocataires : 330 €</td><td>Non allocataires : 130 €</td></tr>
<tr><td>Allocataires : 330 €</td><td>Allocataires : 300 €</td><td>Allocataires : 110 €</td></tr>
<tr><td>RSA : 160 €</td><td>RSA : 130 €</td><td>RSA : 60 €</td></tr>
</table>
Pour les enfants hors de la commune, le tarif fixé est de 380 euros.<br>Tarification en vigueur, à compter du 1er juin 2016</td></tr>
<tr><td>30.03.2012</td><td>FIXATION DU TARIF D'UTILISATION DU SANITAIRE PUBLIC</td><td>Tarif d'utilisation du sanitaire public à 20 centimes d'euros (0,20€) et ouvert au public uniquement de 6h à 22h</td></tr>
<tr><td>30.04.2013</td><td>FIXATION D'UN TARIF POUR LA MARCHE<br>« SUR LES PAS DE DELGRES »</td><td>Tarification : 10€ pour les adultes et 5€ pour les enfants de moins de 12 ans</td></tr>
<tr><td>30.04.2013</td><td>FIXATION D'UN TARIF POUR L'UTILISATION<br>DU GYMNASE DANIEL CASSIN</td><td>Tarification pour l'utilisation du Gymnase Daniel CASSIN, à hauteur de 250€ par tranche de 6 heures</td></tr>
<tr><td>05.07.2013</td><td>FIXATION DES TARIFS DES PRESTATIONS DE</td><td>Tarifs des prestations de la Médiathèque, à compter du 01.09.2023</td></tr>
</table>

| Date des délibérations | Désignation | Objets |
|---|---|---|
| | LA MEDIATHEQUE BERNADETTE CASSIN-PIERROT | |

| | Résidents Saint-Claude | Résidents Intercom. | Extérieurs |
|---|---|---|---|
| Tarif Adulte | 10 € | 12 € | 15 € |
| Tarif - de 12 ans | 1 € | 2 € | 5 € |
| Tarif réduit :<br>12-18 ans, + 65 ans, demandeurs d'emplois,<br>RSA, personnes en situation d'handicap | 5 € | 7 € | 10 € |
| Tarif Étudiant | 5 € | 5 € | 5 € |
| Tarif Professionnels du Tourisme de Saint-Claude | 25 € | Réservé aux Ets de la Ville | Réservé aux Ets de Saint-Claude |
| Amende de retard | 1 € / jour | 1 € / jour | 1 € / jour |
| Tarif de remplacement de la carte d'adhésion | 5 € | 5 € | 5 € |
| Perte et détérioration | Remplacement à la valeur d'achat | Remplacement à la valeur d'achat | Remplacement à la valeur d'achat |

| Tarifs copie et Impressions / Internet et Jeux Vidéos | Résidents | Intercom. | Extérieur | Non Adhérents |
|---|---|---|---|---|
| Copie en noir et blanc | 0,10 € | 0,20 € | 0,50 € | 0,50 € |
| Copie couleur | 1,00 € | 1,20 € | 1,50 € | 1,50 € |

| Internet | Adhérents | Non Adhérents |
|---|---|---|
| Maxi 2h/jour | Gratuit | 1 € de l'heure. Toute heure commencée est payante |

<table>
<tr><th>Date des délibérations</th><th>Désignation</th><th>Objets</th></tr>
<tr><td></td><td></td><td>
<table>
<tr><th>Jeux Vidéos</th><th></th><th></th></tr>
<tr><td>Maximum 2h /semaine sur réservation et possibilité de réserver en binôme</td><td>1 € de l'heure. Toute heure commencée est payante</td><td>2 € de l'heure. Toute heure commencée est payante</td></tr>
</table>
</td></tr>
<tr><td>31.07.2013</td><td>TARIF DES EMPLACEMENTS RESERVES AUX MARCHANDS</td><td>Nouvelle tarification :<br>- Marchands ambulants : 321€ pour la semaine de la fête patronale et pour 3 jours maximum pour les autres fêtes<br>- Bars : 160 €<br>- Marchands individuels : 37,80€<br>- Manège : 75 €/jour</td></tr>
<tr><td>26.06.2014</td><td>FIXATION DES TARIFS DES TEMPS D'ACTIVITES PERISCOLAIRES</td><td>Tarification des TAP :
<table>
<tr><th rowspan="2">QUOTIENT FAMILIAL</th><th>Accueil Périscolaires Matin</th><th>Accueils Périscolaires Soir</th><th>TAP</th><th>ACM du mercredi</th></tr>
<tr><th>Tarification Mensuelle</th><th>Tarification Mensuelle</th><th>Tarification Mensuelle</th><th>Tarification à la journée</th></tr>
<tr><td>GF < 380</td><td>5.00</td><td>4.50</td><td>5.00</td><td>5.00</td></tr>
<tr><td>QF entre 380 - 600</td><td>5.00</td><td>5.00</td><td>5.50</td><td>5.00</td></tr>
<tr><td>QF entre 600 - 1000</td><td>5.00</td><td>6.00</td><td>6.50</td><td>6.00</td></tr>
<tr><td>QF entre 1000 - 1600</td><td>6.00</td><td>7.00</td><td>7.00</td><td>6.50</td></tr>
<tr><td>QF entre + 1600 et Extérieur</td><td>6.00</td><td>8.00</td><td>8.50</td><td>6.75</td></tr>
</table>
Les TAP s'effectuent à l'année et payable par trimestre</td></tr>
<tr><td>30.10.2014</td><td>FIXATION D'UNE REDEVANCE EN REGARD D'UNE AUTORISATION D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC</td><td>Redevance de 250 euros par mois de l'occupation du Domaine public</td></tr>
<tr><td>18.12.2014</td><td>FIXATION DU PRIX DU LIVRE EDITE PAR LA COMMUNE « SAINT-PIERRE DU MATOUBA »</td><td>Prix de vente au public fixé à 25€</td></tr>
<tr><td>18.12.2014</td><td>TARIF DES CONCESSIONS DU CIMETIERE ACTUEL</td><td>Tarification suivante des concessions :<br>Concessions simples (Surface concédée à partir de 2m²), durée 30 ans : 500€<br>Concessions doubles (Surface concédée à partir de 4m²), durée 30 ans : 1 000€</td></tr>
<tr><td>29.01.2015</td><td>LOCATION TEMPORAIRE DU LOCAL « ANNEXE MARCHE »</td><td>Base d'un loyer de 200€ par mois, avec une clause de tacite reconduction mensuelle</td></tr>
<tr><td>26.07.2015</td><td>APPROBATION DES TARIFS DU CIMETIERE DE GALLARD</td><td>Tarifs suivants :<br>* Concession de terrain non aménagé
<table>
<tr><th colspan="2">15 ans (attribution/renouvellement)</th><th colspan="2">30 ans (attribution/renouvellement)</th></tr>
<tr><td>Simple (2,50m x1m)</td><td>Double (2,50m x 2)</td><td>Simple (2,50m x1 m)</td><td>Double (2,50m x 2)</td></tr>
<tr><td>750€</td><td>1 500€</td><td>1 200€</td><td>2 400€</td></tr>
</table>
</td></tr>
</table>

<table>
<tr><th>Date des délibérations</th><th>Désignation</th><th>Objets</th></tr>
<tr><td></td><td></td><td>
* Concession cinéraire – Case columbarium
<table>
<tr><td>15 ans (attribution/renouvellement)</td><td>30 ans (attribution/renouvellement)</td></tr>
<tr><td>500€</td><td>800€</td></tr>
</table>
* Concession cinéraire (terrain non aménagé)
<table>
<tr><td>15 ans (attribution/renouvellement)</td><td>30 ans (attribution/renouvellement)</td></tr>
<tr><td>350€</td><td>650€</td></tr>
</table>
* Concession cinéraire (terrain aménagé cavurnes)
<table>
<tr><td>15 ans (attribution/renouvellement)</td><td>30 ans (attribution/renouvellement)</td></tr>
<tr><td>750€</td><td>1 200€</td></tr>
</table>
* Jardin du souvenir : 30 €<br>
* Caveau provisoire : gratuit le 1er mois puis 50€ /mois<br>
- Caution de 150€ sera demandée pour la réalisation de travaux dans le cimetière
</td></tr>
<tr><td>04.03.2016</td><td>FIXATION DES TARIFS DES « ROULOTTES » SUR LE TERRITOIRE COMMUNAL – OCCUPATION TEMPORAIRE DU DOMAINE PUBLIC</td><td>Redevance de 250€ mensuelle pour les entreprises de restauration ambulante, année 2016</td></tr>
<tr><td>28.01.2016</td><td>FIXATION DU LOYER ET AUTORISATION DE SIGNER LES BAUX COMMERCIAUX POUR LE MARCHE DU BOURG</td><td>Prix du loyer des locaux fermés à 11 euros par m², montant de la garantie à 2 mois de loyer</td></tr>
<tr><td>04.04.2016</td><td>MODALITES DE LOCATION DES MAISONS DE QUARTIER</td><td>
Modalités d'occupation de location :
<table>
<tr><th>SALLES ET MAISONS DE QUARTIER CONCERNÉS</th><th>CATÉGORIES</th></tr>
<tr><td>Grande salle Centre Culturel (E. Coradin)</td><td>A</td></tr>
<tr><td>Petite salle Centre Culturel (E. Coradin)</td><td>D</td></tr>
<tr><td>Salle des délibérations (Ancienne Mairie)</td><td>C</td></tr>
<tr><td>Réfectoire : École S. BLANCARD-JOVIEN</td><td>A</td></tr>
<tr><td>Maison de Quartier : Vallée du Constantin</td><td>B</td></tr>
<tr><td>Maison de Quartier : Hélène Hélissey</td><td>B</td></tr>
<tr><td>Maison de Quartier : Franck Fabriano</td><td>B</td></tr>
<tr><td>Maison de Quartier : Papaye</td><td>B</td></tr>
<tr><td>Espace Maison des Associations : Fond-Vaillant</td><td>A</td></tr>
<tr><td>Maison de Quartier : Gallard</td><td>B</td></tr>
</table>
Pour chaque catégorie, les prix suivants sont fixés :
<table>
<tr><th>CATÉGORIE</th><th>PRIX</th><th>CAUTION</th></tr>
<tr><td>A</td><td>500€</td><td>1 000€</td></tr>
<tr><td>B</td><td>400€</td><td>800€</td></tr>
<tr><td>C</td><td>300€</td><td>600€</td></tr>
<tr><td>D</td><td>200€</td><td>400€</td></tr>
<tr><th>CATÉGORIE</th><th>PRIX (Minima sociaux)</th><th>CAUTION</th></tr>
<tr><td>A</td><td>250€</td><td>1 000€</td></tr>
<tr><td>B</td><td>150€</td><td>800€</td></tr>
<tr><td>C</td><td>100€</td><td>600€</td></tr>
<tr><td>D</td><td>100€</td><td>400€</td></tr>
</table>
</td></tr>
</table>

<table>
<tr><th>Date des délibérations</th><th>Désignation</th><th>Objets</th></tr>
<tr><td>19.05.2016</td><td>FIXATION DES TARIFS ET MISE EN LOCATION DU LOCAL DEPENDANT DE LA MAISON SAVERY A LA RUE BAROLET</td><td>Contrat de bail pour les entreprises : le prix du loyer sera fixé à 11€ le m². La garantie à 2 mois de loyer</td></tr>
<tr><td>23.06.2016</td><td>APPROBATION DE L'OPERATION TICKET SPORT 2016 (Vacances Sport et Culture)</td><td>Coût forfaitaire : 5€ par jour soit 50€ pour l'ensemble du séjour, ayant 10 jours de restauration au programme</td></tr>
<tr><td>29.09.2016</td><td>FIXATION DU TARIF ET MISE EN LOCATION D'UN LOCAL A L'IMMEUBLE LEANDRE SULLÉ</td><td>Prix du loyer à 11€ le m². Montant de la garantie à 1 mois de loyer.</td></tr>
<tr><td>07.11.2023</td><td>APPROBATION DES TARIFS POUR L'UTILISATION DES ÉQUIPEMENTS SPORTIFS DU TERRITOIRE</td><td><u>Gymnase DANIEL CASSIN</u><br><table><tr><th>Durée</th><th>Tarif</th></tr><tr><td>Journée</td><td>300€</td></tr><tr><td>½ journée</td><td>150€</td></tr><tr><td>Évènementiel</td><td>400€</td></tr><tr><td>Caution</td><td>500€</td></tr></table><br><u>Complexe sportif LUC SONOR</u><br><table><tr><th>Durée</th><th>Tarif</th></tr><tr><td>½ journée</td><td>80€</td></tr><tr><td>Journée</td><td>160€</td></tr><tr><td>Rencontre sportive diurne jeunes et féminines</td><td>140€</td></tr><tr><td>Rencontre sportive nocturne jeunes</td><td>160€</td></tr><tr><td>Rencontre sportive diurne adulte</td><td>200€</td></tr><tr><td>Rencontre sportive nocturne adulte</td><td>250€</td></tr><tr><td>Évènementiel sportif</td><td>900€</td></tr></table><br><u>Street workout</u><br>Tarif journée : 50€<br><br><u>Boulodrome</u><br>Compétition :<br>• 1 journée : 500€<br>• 2 journées : 700€<br><br>NB : tarifs applicables pour les structures hors communes. Le principe de gratuité est appliqué pour les structures de Saint-Claude pour les pratiques sportives de leurs adhérents.</td></tr>
<tr><td>19.06.2024</td><td>FIXATION DES TARIFS DE LA TAXE LOCALE SUR LA PUBLICITÉ EXTÉRIEURE (TLPE) APPLICABLES AU 1ER JANVIER 2025</td><td>Pour les dispositifs publicitaires et pré enseignes<br>(affichage non numérique)<br><table><tr><th>Superficie ≤ 50 m²</th><th>Superficie > 50 m²</th></tr><tr><td>18,60 €</td><td>37,10 €</td></tr></table><br>Pour les dispositifs publicitaires et pré enseignes (affichage numérique)<br><table><tr><th>Superficie ≤ 50 m²</th><th>Superficie > 50 m²</th></tr><tr><td>55,70€</td><td>111,20 €</td></tr></table><br>Pour les enseignes</td></tr>
</table>

<table>
<tr><th>Date des délibérations</th><th>Désignation</th><th>Objets</th></tr>
<tr><td></td><td></td><td>
<table>
<tr><th>Superficie ≤ 12 m²</th><th>12 m² < Superficie ≤ 50 m²</th><th>Superficie > 50 m²</th></tr>
<tr><td>18,60 €</td><td>37,10 €</td><td>74,20 €</td></tr>
</table>
</td></tr>
<tr><td>19.06.2024</td><td rowspan="2">FIXATION DU LOYER POUR LA LOCATION D'UNE PARTIE DU BÂTIMENT DE L'ANCIENNE PERCEPTION</td><td>59 m² comprenant 3 pièces avec les sanitaires en rez-de-chaussée au tarif de 300 euros mensuels hors charges (eau, électricité), soit 5,08 € le m².</td></tr>
<tr><td>16.07.2024</td><td>109,3 m² du même bâtiment (4 pièces), au tarif de 5,08 euros le m² soit 555,20 euros mensuel hors charges (eau, électricité et impôts).</td></tr>
<tr><td>28.11.2024</td><td>FIXATION DU PRIX DU LOYER DE LA MAISON PLURIDISCIPLINAIRE DE SANTÉ</td><td>Fixation du loyer à la SISA (Société Interprofessionnelle de Soins Ambulatoires) au tarif de 13 € par mètre carré, soit un loyer annuel de 107 172 € et 8 931 € par mois ;<br>Il comprend les charges de propriétaire telles que l'assurance, la taxe foncière, les frais d'entretien des espaces verts ainsi que les frais de maintenance trimestrielle (climatisation), biannuelles (électricité, plomberie, photovoltaïque), et le gros entretien à 5 ans (toiture) et à 10 ans (façade, parking)</td></tr>
<tr><td>23.01.2025</td><td>APPROBATION DES MODALITÉS DE MISE À DISPOSITION DE LA MAISON PATRIMONIALE</td><td>• Mise à disposition à titre gracieux de la Maison Patrimoniale aux associations Saint-Claudiennes présentant un projet d'intérêt général contribuant à l'animation du site suivant sa vocation patrimoniale ;<br>• Tarif de 400 euros par jour pour la mise à disposition de la maison aux autres associations et organismes avec une caution de 800 euros.</td></tr>
</table>